

Rapport annuel sur
les infrastructures des marchés
financiers et les moyens
de paiement, leur surveillance
et l'inclusion financière

Exercice
2023



Rapport annuel sur
**les infrastructures
des marchés financiers
et les moyens de
paiement, leur surveillance
et l'inclusion financière**

Exercice
2023

Sommaire

7	Mot du Wali
9	Abréviations
13	Partie 1 : Infrastructures des marchés financiers
15	Chapitre I : Surveillance des infrastructures des marchés financiers
	I. Système des Règlements Bruts du Maroc
	1. Activité
	2. Évolutions récentes et projets de développement
	3. Évaluation
	II. Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation (SIMT)
	1. Activité
	2. Évolutions récentes et projets de développement
	3. Évaluation
	III. Dépositaire central et système de règlement/ livraison (Maroclear)
	1. Activité
	2. Évolutions récentes et projets de développement
	3. Évaluation
	IV. Chambre de compensation de la Bourse de Casablanca
	1. Activité
	2. Évolutions récentes et projets de développement
	3. Évaluation
	V. Switch Monétique et Mobile HPSS
	1. Activité
	2. Évolutions récentes et projets de développement
	3. Évaluation
31	Chapitre II : Évolution du cadre de surveillance des infrastructures des marchés financiers
	I. Mise en œuvre de nouveaux principes internationaux dans le domaine du renforcement de la cyber résilience
	II. Mise en place du cadre réglementaire de la Chambre de Compensation Contrepartie Centrale (CCP)
	III. Notation de la résilience des IMFs selon la méthodologie RIBAT
37	Partie 2 : Panorama et surveillance des moyens de paiement
39	Chapitre I : Monnaie fiduciaire
	I. Circulation fiduciaire
	II. Approvisionnement de l'économie en monnaie fiduciaire
	III. Qualité des billets en circulation et faux monnayage

50	Chapitre II : Moyens de paiement scripturaux
	<ul style="list-style-type: none"> I. Caractéristiques des échanges scripturaux <ul style="list-style-type: none"> 1. Échanges Inter-établissements 2. Échanges Intra-établissements 3. Échanges en bilatéral II. Cartes bancaires III. Paiement mobile <ul style="list-style-type: none"> 1. Émission des M-Wallets 2. Panorama des échanges électroniques par M-Wallet
68	Chapitre III : Surveillance des moyens de paiement scripturaux
	<ul style="list-style-type: none"> I. Mise en œuvre de la surveillance des moyens de paiement scripturaux <ul style="list-style-type: none"> 1. Conduite des missions de contrôle sur place 2. Suivi de la migration des cartes bancaires domestiques à la norme EMV 3. Veille réglementaire sur les moyens de paiement 4. Évaluation de la sécurité des moyens de paiement II. Centrale des incidents de paiement (CIP) III. Centrale des impayés sur lettre de change normalisée (CIL)
75	Chapitre IV : Développement des moyens de paiement et accompagnement des fintechs
	<ul style="list-style-type: none"> I. Développement des paiements II. Accompagnement des fintechs
81	Partie 3 : Inclusion Financière
83	Chapitre I : État des lieux de l'Inclusion Financière au Maroc
	<ul style="list-style-type: none"> I. Principaux indicateurs d'accès II. Principaux indicateurs d'usage <ul style="list-style-type: none"> 1. Particuliers 2. Entreprises III. Indice de l'Inclusion Financière <ul style="list-style-type: none"> 1. Méthodologie de calcul de l'Indice de l'Inclusion Financière (IIF) 2. Évolution des différentes composantes de l'Indice de l'Inclusion Financière IV. Concept de « santé financière » <ul style="list-style-type: none"> 1. Définition de la « santé financière » 2. Objectifs de la « santé financière » 3. Indicateurs proposés par l'UNSGSA pour mesurer la santé financière
103	Chapitre II : Évaluation de la qualité des services fournis à la clientèle des particuliers
	Indice des Prix des Services Bancaires (IPSB)
111	Annexes

Mot du Wali

En 2023, l'environnement international a été globalement difficile et sujet aux chocs. Il a été marqué par l'enlisement de la guerre en Ukraine, l'éclatement du conflit au Moyen Orient, la persistance des tensions géopolitiques, ainsi que la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes. Dans ce contexte, et pâtissant du resserrement monétaire, la croissance de l'économie mondiale a continué de ralentir parallèlement à un recul notable de l'inflation. Au niveau national, le pays a fait face à une nouvelle année de sécheresse, ce qui a accentué le stress hydrique et affecté de manière sensible la production et l'emploi agricoles. Malgré les contraintes, le pays a poursuivi la mise en œuvre de ses chantiers économiques et sociaux dont en particulier le déploiement de la généralisation de la protection sociale.

C'est dans un tel contexte que Bank Al-Maghrib a poursuivi la réalisation de ses missions, enregistrant des avancées notables dans plusieurs domaines, en particulier la surveillance des systèmes et moyens de paiement et la promotion d'un système financier inclusif.

Ainsi, les Infrastructures de Marchés Financiers (IMFs) sont demeurées résilientes et aucun incident majeur n'a été détecté. La Banque a contribué à deux projets importants de développement de ces Infrastructures. Il s'agit de la mise en place de la Chambre de Compensation Contrepartie Centrale (CCP) relative au marché à terme qui a connu des progrès importants sur le plan réglementaire, ainsi que le déploiement du virement instantané, devenu opérationnel au Maroc depuis juin 2023. Pour préserver et renforcer l'usage croissant des moyens de paiement scripturaux, la Banque a continué ses missions de surveillance de ces moyens avec la mise en place de plusieurs actions de détection et de prévention de la fraude.

Pour encourager et promouvoir l'innovation financière, la Banque œuvre, aux côtés des différents acteurs concernés, pour instaurer un écosystème favorable au développement des fintechs. À cet égard, le guichet unique « One Stop Shop Fintechs », mis en place en 2019, a accueilli 10 fintechs en 2023, portant le nombre total à 83, dont la majorité opère dans les domaines des paiements et des transferts d'argent.

Consciente que le potentiel des fintechs est encore largement inexploité, la Banque s'oriente vers de nouveaux leviers plus à même de stimuler ce potentiel, adoptant une approche d'accompagnement plus expérimentale. En effet, en ligne avec ses objectifs stratégiques, la Banque envisage de mettre en place un Fonds dédié aux fintechs devant permettre de faciliter l'émergence d'un écosystème favorisant l'innovation financière, l'accès et l'usage des services financiers. Ce fonds fournira notamment un soutien financier et un accompagnement aux porteurs de projets.

Sur le plan de l'inclusion financière, la 1^{ère} phase de la Stratégie Nationale lancée en 2019 par le Ministère de l'Economie et des Finances et Bank Al-Maghrib a permis des progrès importants en faveur des populations les moins desservies par les services financiers et des TPME. En effet, les efforts déployés par l'ensemble des acteurs ont permis des avancées notables sur les volets légal et réglementaire, ainsi que sur les plans de développement d'offres inclusives et d'éducation financière. Capitalisant sur ces acquis et pour maintenir cette dynamique et renforcer les mécanismes de sa mise en œuvre, le Ministère de l'Economie et des Finances et Bank Al-Maghrib ont initié, en concertation avec les différentes parties prenantes, les travaux pour la formulation de la deuxième phase de la Stratégie couvrant la période 2024-2027.

Dans le cadre de la déclinaison de la feuille de route de sa politique en faveur de l'autonomisation économique des femmes rurales, Bank Al-Maghrib a œuvré, au cours de l'année 2023, au développement d'un modèle holistique d'accompagnement des femmes entrepreneures dans les zones rurales et péri-urbaines. En parallèle, poursuivant ses efforts d'amélioration de la qualité de la relation entre les établissements et les clients, elle a mené des études sur la capacité financière des individus ainsi que sur le mystery shopping qui est un dispositif d'évaluation de l'expérience client basée sur des clients fictifs et des scénarios prédéterminés. L'objectif étant d'améliorer cette expérience et d'identifier les points de non-conformités réglementaires.

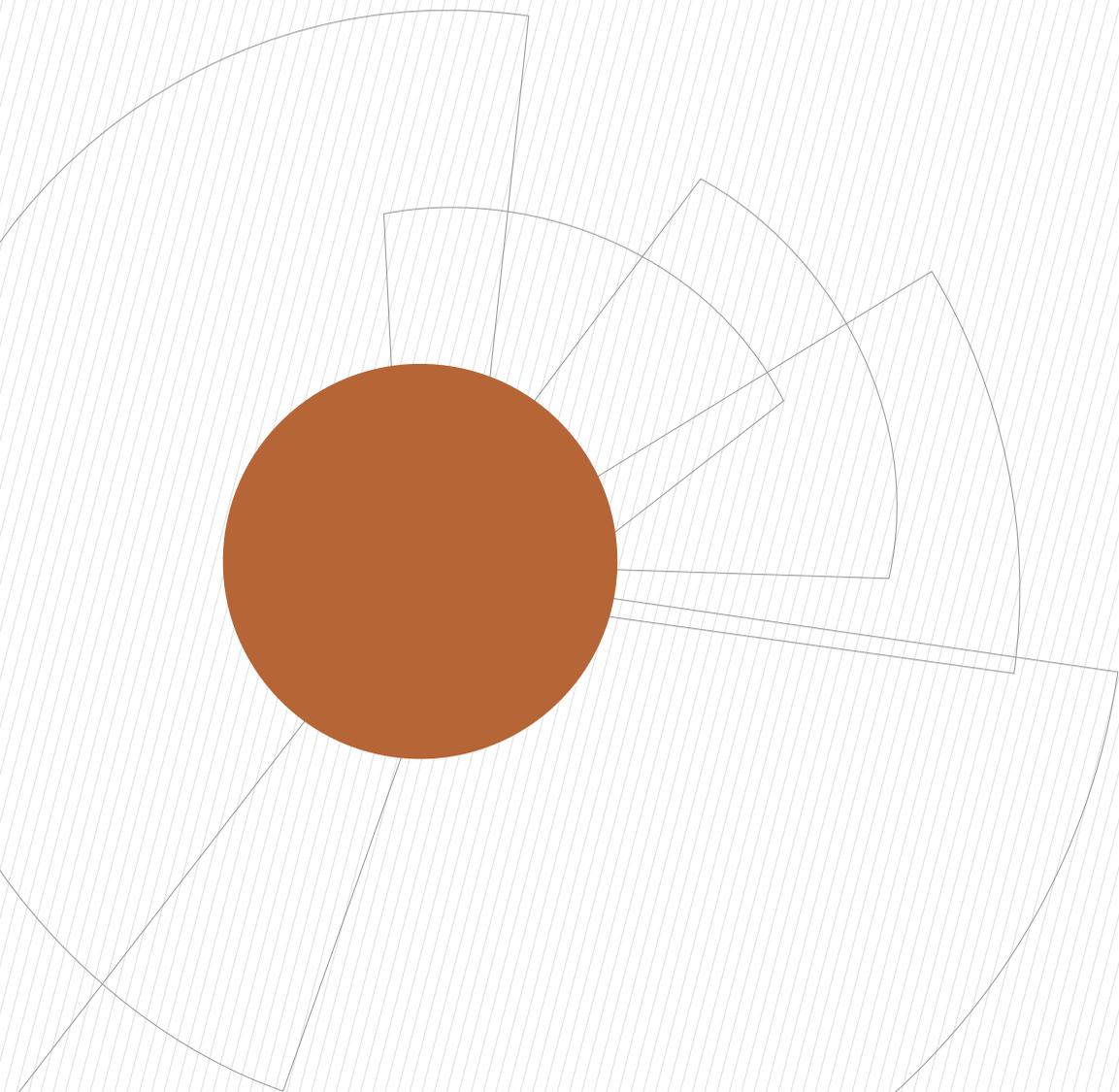
Enfin, Bank Al-Maghrib a continué le développement d'un cadre d'évaluation basée sur la donnée, permettant une appréciation fondée sur les faits de ladite Stratégie. Dans ce sens, elle a mis en place, en ligne avec les standards internationaux, une batterie d'indicateurs pour mesurer les différentes dimensions de l'inclusion notamment l'accès, l'usage et la qualité. En particulier, l'Indice des Prix des Services Bancaires (IPSB) renseigne sur l'évolution des commissions, ainsi que sur le respect de la gratuité des services offerts. Parallèlement, un comparateur des tarifs bancaires et des dates de valeur a été mis en place pour fournir aux usagers une comparaison des conditions appliquées par les différents établissements bancaires.

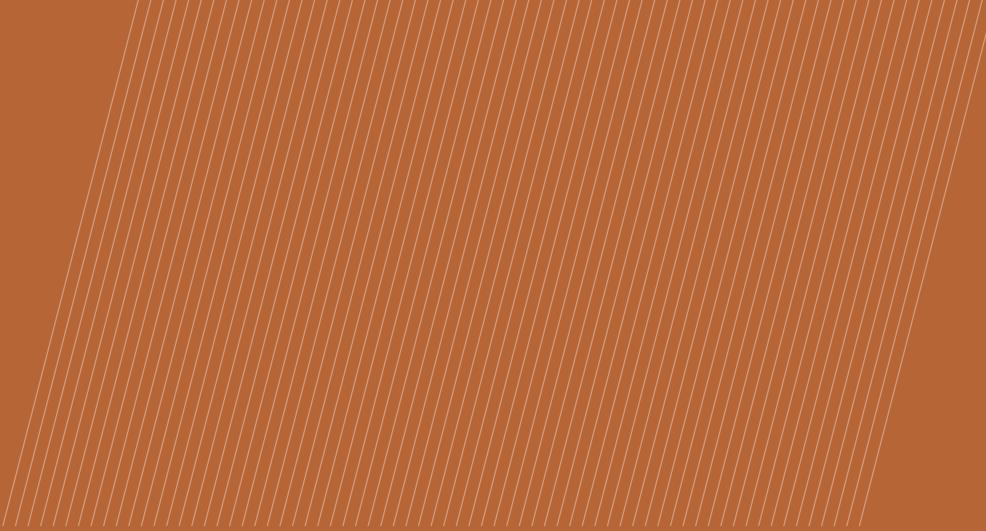
Abréviations

ADD	Agence de Développement du Digital
AFI	Alliance for Financial Inclusion
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APEBI	Federation Des Technologies De L'Information De Telecommunication Et De L'Offshoring
API	Application Programming Interface
BBE	Billets de Banque Etrangers
BBM	Billets de Banque Marocains
BDI	Base de Données Intégrée
BDT	Bons du Trésor
BN	Billets neufs
BNV	Billets Non Valides
BOF-PSS	Bank of Finland Payment and Settlement System Simulator
BRI	Banque des Règlements Internationaux
CCP	Chambre de Compensation, Contrepartie Centrale
CDG	La Caisse de Dépôt et de Gestion
CF	Circulation Fiduciaire
CGAP	Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CPT	Centres Privés de Tri

CROE	Cyber Resilience Oversight Expectations
EP	Établissement de Paiement
FGP	Fonds de Garantie Permanent
FIDWG	Groupe de travail sur les données de l'inclusion financière (Financial Inclusion Data Working Group)
FPCT	Fonds de placement collectifs en titrisation
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GE	Grandes Entreprises
GSIMT	Groupement pour un Système Interbancaire Marocain de Télé-Compensation
HCP	Haut-Commissariat au Plan
HPSS	High Payment System Switch
ICMAT	Instance de Coordination du Marché à Terme
IIF	Indice de l'Inclusion Financière
IMFs	Infrastructures de Marchés Financiers
IOB	Intermédiaires en Opérations Bancaires
IPC	Indice des Prix à la Consommation
IPSB	Indice des Prix des Services Bancaires
LCN	Lettre de Change Normalisée
Maroclear	Dépositaire central national de titres
MF	Monnaie Fiduciaire
MRE	Marocains Résidant à l'Étranger
OPC	Organisme de placement collectif
OPCVM	Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PCA	Plan de Continuité d'Activité
PCI-DSS	Payment Card Industry Data Security Standard
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement

SIMT	Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation
SNGFE	Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise
SRBM	Système des Règlements Bruts du Maroc
TCN	Titres de créances négociables
TPE	Très Petites Entreprises
TPME	Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises
UNSGSA	UN Secretary-General's Special Advocate for Inclusive Finance for Development
VI	Virement instantané





Infrastructures des marchés financiers



Partie

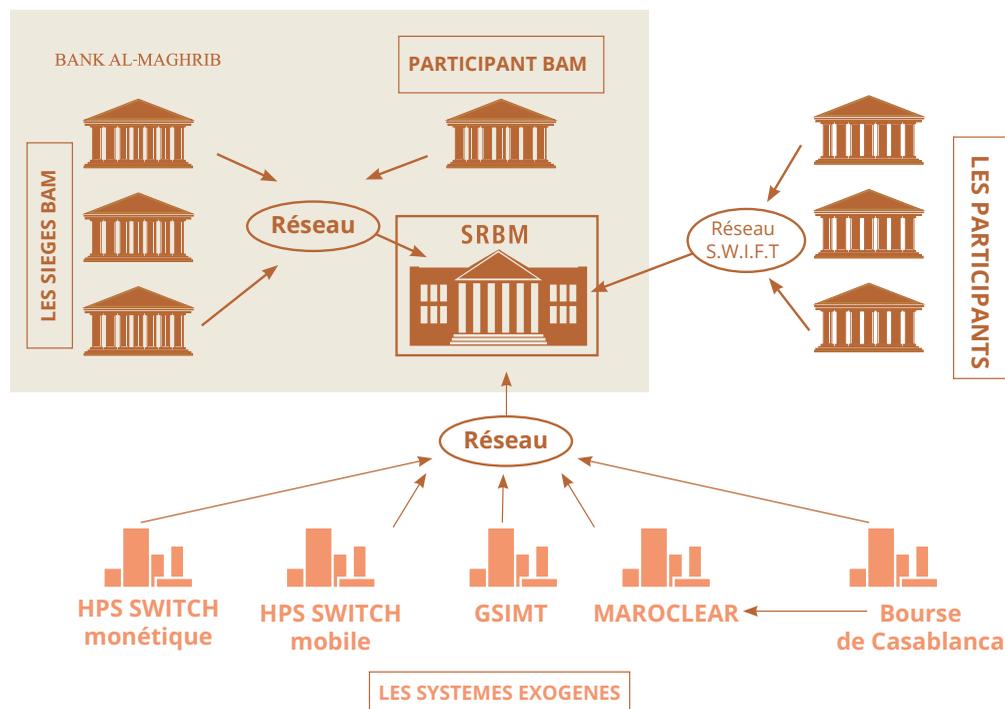
CHAPITRE I.

SURVEILLANCE DES INFRASTRUCTURES DES MARCHÉS FINANCIERS

Les Infrastructures des Marchés Financiers -IMFs- dans le paysage marocain s'articulent autour de six systèmes :

- Un système interbancaire de paiement de gros montants : SRBM ;
- Trois systèmes de paiement de détail : le switch monétique, le switch mobile et le Système Interbancaire Marocain de Télécompensation - SIMT-. Le premier traite les transactions effectuées par cartes bancaires, le second traite les paiements par mobile, tandis que le troisième concerne les échanges de moyens de paiement scripturaux hors cartes ;
- Deux systèmes dédiés à la compensation et au règlement/livraison des titres : la Bourse de Casablanca qui traite la compensation des valeurs mobilières cotées et Maroclear qui est chargé d'assurer la dématérialisation des titres et leur conservation et gère également le système de règlement-livraison qui permet le dénouement des transactions ainsi que l'administration de l'ensemble des événements liés à la vie d'un titre.

Le règlement de l'ensemble des soldes multilatéraux issus de ces systèmes est effectué en monnaie Banque Centrale sur les livres de Bank Al-Maghrib. Sont considérés comme des participants techniques, les systèmes exogènes qui déversent des soldes nets multilatéraux pour règlement dans le SRBM. Les liens entre ces systèmes se présentent comme suit :



Le corpus juridique conférant à Bank Al-Maghrib la mission de surveillance des IMFs est constitué de la loi n°40-17 portant statut de Bank Al-Maghrib, notamment son article 9 et de la convention multilatérale relative à la surveillance de ces IMFs.

Afin d'assurer la convergence du cadre juridique de la surveillance des IMFs vers les standards internationaux, un projet de loi relatif à « la Surveillance des Infrastructures de Marchés Financiers et des Emetteurs de Moyens de Paiement » a été élaboré par la Banque. Ce projet apporte des innovations majeures de nature à permettre à Bank Al-Maghrib de renforcer la mise en œuvre de sa mission de surveillance des IMFs et des moyens de paiement, telle qu'annoncée avec la nouvelle loi n°40-17 portant son statut et de favoriser la convergence du dispositif légal et réglementaire régissant ladite surveillance vers les meilleures pratiques internationales. A ce titre, le processus de concertation avec les différentes parties prenantes est toujours en cours.

I. Système des Règlements Bruts du Maroc

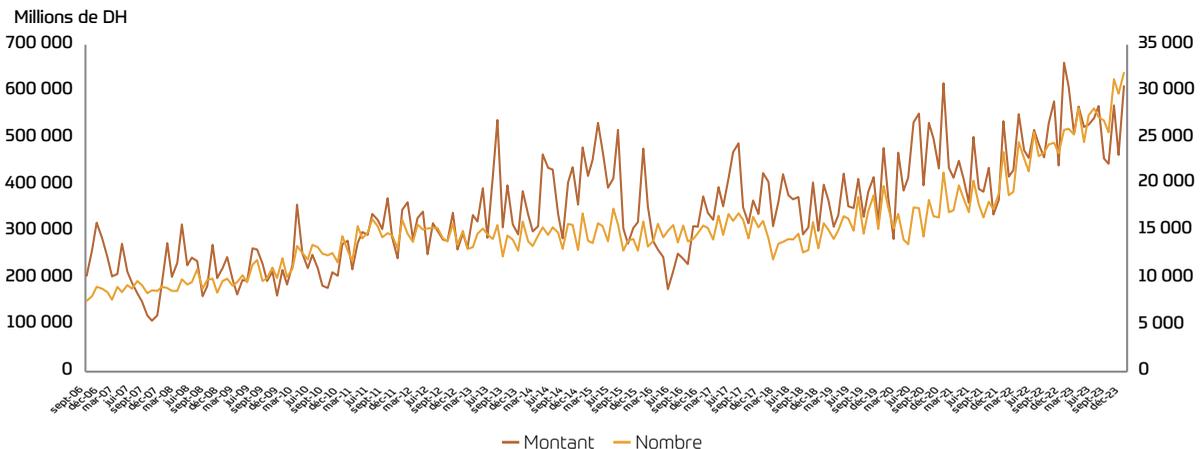
I.1. Activité

L'année 2023 n'a connu aucune nouvelle adhésion au SRBM, ainsi le nombre des participants directs s'est maintenu à 26 et celui des sous participants est resté aussi inchangé à 54.

I.1.1. Règlement des ordres de paiement des participants directs

L'activité du SRBM a enregistré en 2023 une augmentation de près de 20% du nombre d'ordres de paiement des participants directs¹, passant de 274 039 opérations réalisées en 2022 pour un montant de 5 941 milliards de dirhams, à 328 698 opérations réalisées en 2023 pour un montant de 6 322 milliards de dirhams. Cette évolution est la conséquence d'une augmentation à la fois des virements pour compte de la clientèle (22,7%) et des virements interbancaires (14,7%).

Évolution de l'activité du SRBM entre septembre 2006 et décembre 2023



¹ Exclusion faite des paiements reçus des systèmes exogènes

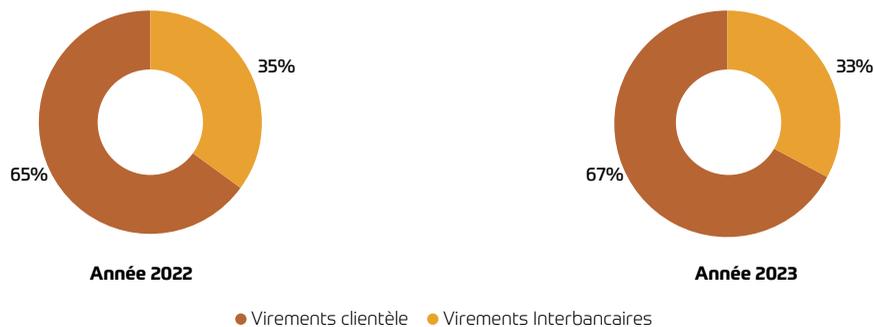
a. Virements interbancaires

Les virements interbancaires représentent 33% en termes de volume des ordres de paiement des participants directs. Ils ont enregistré une hausse de 14,7% au terme de l'année 2023, passant de 95 031 ordres de paiement en 2022 à 109 031 en 2023. Leur montant représente 60% de la valeur globale des ordres de paiement et s'est établie à 3 807 milliards de dirhams en 2023, contre 3 652 milliards de dirhams en 2022 enregistrant une augmentation de 4,2% par rapport à l'exercice précédent.

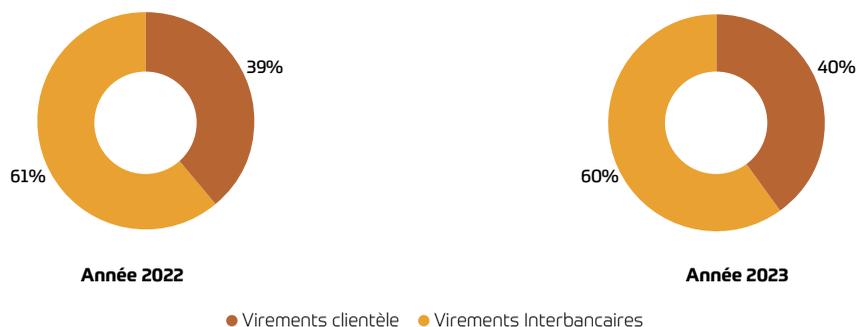
b. Virements clientèle

Les virements pour compte de la clientèle ont enregistré une hausse de 22,7% au terme de l'année 2023, poursuivant leur progression par rapport aux années précédentes, passant de 179 008 ordres de paiement en 2022 à 219 667 en 2023. La valeur globale de ces ordres s'est établie à 2 515 milliards de dirhams en 2023, contre 2 289 milliards de dirhams en 2022 marquant une hausse de 9,9 %.

Part des ordres de virements clientèle et interbancaires en nombre



Part des ordres de virements clientèle et interbancaires en montant

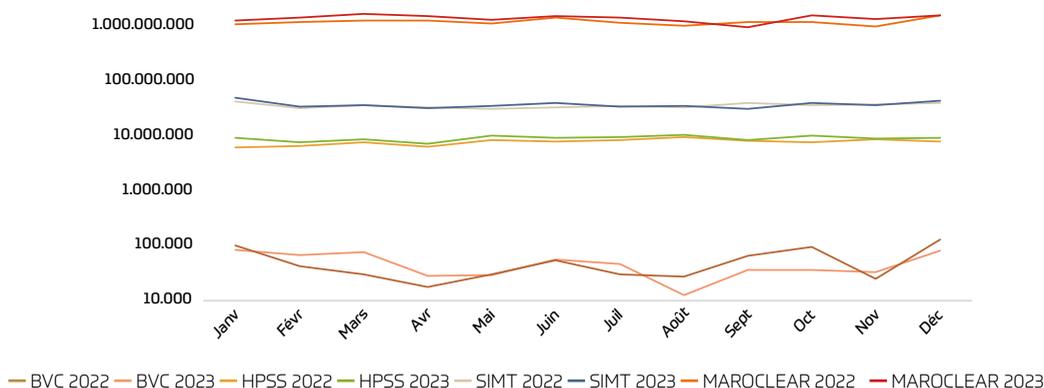


I.1.2. Règlement des soldes des systèmes exogènes

Le SRBM permet également d'assurer quotidiennement le règlement des opérations et des soldes nets issus de la compensation multilatérale de l'ensemble des systèmes exogènes².

Au terme de l'année 2023, le volume total des règlements des opérations et des soldes nets issus de la compensation multilatérale de l'ensemble des systèmes exogènes a connu une hausse de 16%, s'établissant à 18 160 milliards de dirhams (en tenant compte du VI), contre 15 650 milliards de dirhams en 2022.

Évolution mensuelle des déversements dans le SRBM des soldes nets multilatéraux des systèmes exogènes et de Maroclear en 2022 et 2023 (en milliers de DH)



I.2. Évolutions récentes et projets de développement

Bank Al-Maghrib a lancé fin 2021 un projet de mise à niveau de son système de règlement brut en temps réel permettant d'offrir un plus haut niveau de résilience et de disponibilité de ce système, une interopérabilité plus large et des fonctionnalités améliorées par rapport à la version actuelle. Ce projet a ainsi pour principaux objectifs :

- D'assurer la conformité au nouveau standard d'échange de SWIFT MX ISO20022 ;
- De renforcer la résilience et d'améliorer la disponibilité et la performance du système en adoptant une nouvelle architecture applicative et technique ;
- D'adopter des technologies nouvelles telles que les services web API, offrant des fonctionnalités améliorées présentant plus de flexibilité et de facilité dans l'utilisation des données et des services ;
- De mettre à la disposition des participants au système une nouvelle plateforme à la pointe de la technologie pour la gestion de leurs opérations et de leur compte central de règlement ;
- Et d'intégrer de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux besoins métier.

² Le système de paiement de détail (Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation) ; la plateforme du virement instantané ; le système de règlement-livraison d'opérations sur titres (Maroclear) et d'opérations de Bourse (Bourse de Casablanca) ; le système de paiement pour les transactions par cartes et mobiles (HPS Switch).

Le cahier des charges métier de la nouvelle solution a été élaboré en 2022 et communiqué à l'éditeur du système, puis discuté dans le cadre des différents workshops technico-fonctionnels. Les travaux prévus pour l'année 2023 ont avancé conformément au planning prévisionnel. Le lancement de la phase de cadrage du projet est prévu pour le premier trimestre de l'année 2024.

I.3. Évaluation

Durant l'année 2023, le taux de rejet des opérations au niveau du SRBM, pour cause d'indisponibilité ou insuffisance de provision sur les comptes centraux de règlement des participants donneurs d'ordres, demeure faible et a enregistré une moyenne quotidienne de 0,07% en nombre et de 0,09% en valeur.

De plus, aucun incident technique majeur n'est survenu au niveau du système SRBM et l'ensemble des indicateurs ont enregistré une valeur moyenne mensuelle conforme aux exigences définies dans le contrat de service du SRBM. Ainsi, le taux moyen de disponibilité annuelle du système au titre de l'année 2023 s'est établi à 99,95%.

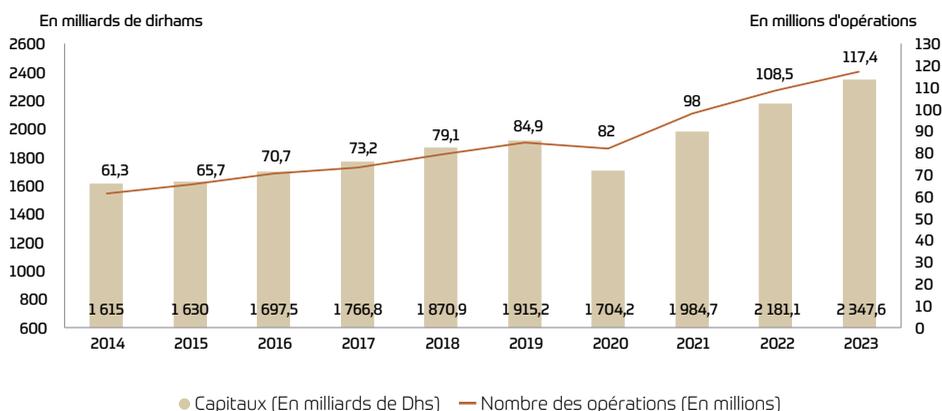
En outre, les opérations de basculement de la plateforme technique du SRBM du datacenter principal vers celui de secours et inversement se sont déroulées avec succès dans le respect du planning initialement arrêté à cet effet.

II. Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation (SIMT)

II.1. Activité

Au titre de l'exercice 2023, les échanges interbancaires transitant par le SIMT ont poursuivi leur tendance haussière. Le nombre des échanges a atteint 117,4 millions d'opérations, contre 108,5 millions en 2022 enregistrant ainsi une augmentation de 8,2%. Dans le même sillage, les valeurs compensées se sont élevées à 2 347,6 milliards de dirhams au cours de l'année en référence, soit une progression de 7,6%.

Évolution annuelle des échanges interbancaires



Le nombre des échanges mensuels des instruments de paiement a oscillé entre 8,2 et 12 millions d'opérations. La moyenne journalière a atteint 460 327 opérations par jour avec un pic de 1 434 500 opérations, dû essentiellement au traitement des aides sociales directes à fin décembre 2023. Le temps de traitement moyen de ces opérations est estimé à 4min 35s avec un maximum de 11min 30s pour les plus grands lots.

Les montants échangés au cours de la période sous revue ont suivi la même tendance. Les valeurs mensuelles minimale et maximale ont atteint respectivement 168,3 et 221,1 milliards de dirhams. La moyenne journalière des valeurs échangées a enregistré, quant à elle, 9,2 milliards de dirhams avec un pic journalier de 14,5 milliards de dirhams.

Le total des soldes déversés dans le SRBM par le SIMT, s'est établi à 462 milliards de dirhams en 2023, enregistrant une hausse de 3,6% par rapport à son niveau en 2022.

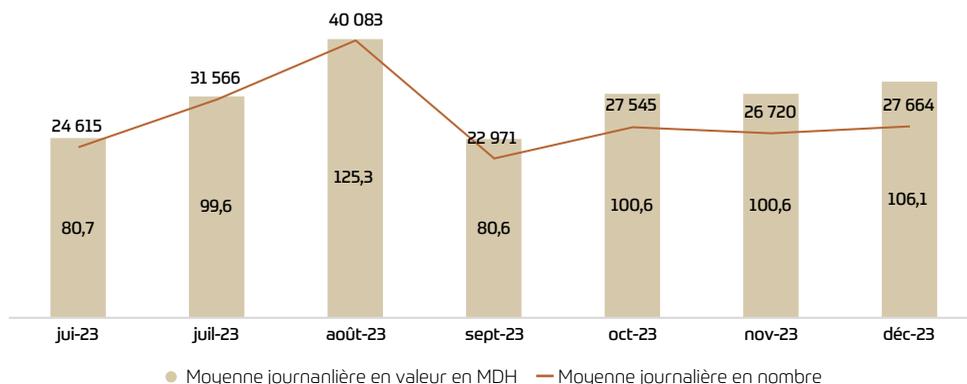
Soldes issus du SIMT et réglés dans le SRBM



S'agissant de l'activité du virement instantané, depuis son lancement le 1^{er} juin 2023, les opérations traitées par la nouvelle plateforme de virement (PCVI) ont poursuivi une tendance haussière. Ainsi, entre le 1^{er} juin et fin décembre 2023, le nombre cumulé des opérations effectuées par virement instantané a atteint 6,2 millions d'opérations correspondant à un montant total de 21,2 milliards de dirhams.

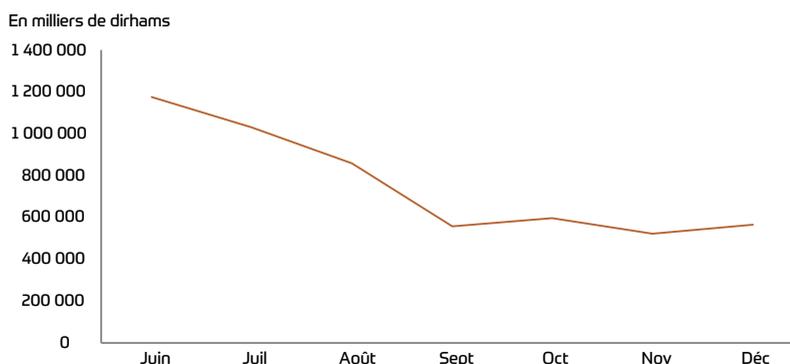
Le nombre moyen d'opérations traitées quotidiennement est passé de 24,6 mille transactions réalisées en juin à 27,7 mille transactions en décembre. De même, la valeur moyenne quotidienne des échanges s'est établie à 80,7 millions de dirhams en juin, contre 106,1 millions de dirhams en décembre. Le pic des échanges de virement instantané s'est établi, quant à lui, à 123 mille opérations en nombre et 355 millions de dirhams en montant.

Évolution mensuelle de la moyenne journalière en nombre et montant



En termes de règlement au niveau du SRBM, le total des soldes déversés, s'est établi à 5,3 millions de dirhams sur la période de référence³.

Soldes issus de la nouvelle plateforme de virement et réglés dans le SRBM



II.2. Évolutions récentes et projets de développement

L'année 2023 a été caractérisée par la finalisation des travaux de mise en place du projet de virement instantané. En effet, un test pilote préparatif au lancement du virement instantané a été déroulé, en février 2023, ayant pour objectif d'examiner en conditions réelles la performance, aussi bien des banques que du système, sur un périmètre réduit de clients. Ce test s'est étalé sur deux phases :

³ Du 1^{er} juin à fin décembre 2023.

- La première phase a démarré avec 7 banques en production. Le périmètre retenu a été limité à des échanges entre l'équipe projet de chaque banque en heures ouvrées.
- La deuxième phase du pilote a été élargie à 11 participants au niveau de l'environnement de production de la plateforme VI. La taille du périmètre de cette phase a été également élargie à l'ensemble des collaborateurs de chaque banque pour augmenter les flux et effectuer des transactions en dehors des heures ouvrées et pendant le weekend.

Le bilan de ce pilote a été largement positif. En effet, près de 1 000 transactions ont été acceptées de bout en bout et les déversements au niveau du SRBM ont été réalisés avec succès.

Parallèlement, le GSIMT a finalisé la mise en place d'une convention de service des virements instantanés qui a pour objectif de définir et fixer les conditions d'adhésion à la plateforme PCVI et d'encadrer l'intégralité des droits et obligations des parties en matière de traitement des virements instantanés.

En mai 2023, Bank Al-Maghrib et le Groupement pour un Système Interbancaire Marocain de Télécompensation (GSIMT), ont convenu ensemble du lancement du virement interbancaire instantané le 1^{er} juin 2023.

Le service de virement instantané a été ainsi ouvert officiellement par 11 banques de la place pour leur clientèle, à travers les canaux mis à leur disposition⁴, 24h/24 et 7j/7 par voie digitale et pendant les horaires d'ouverture des agences bancaires pour les opérations qui sont effectuées au niveau de ces agences. Le montant maximum d'une opération a été plafonné au démarrage à 20.000 dirhams, une limite qui serait revue après une période du lancement de ce service.

En outre, étant donné que le développement de ce nouvel instrument de paiement dépend dans une large mesure du coût supporté par les usagers, une période de gratuité de 3 mois a été octroyée, en concertation avec le GPBM, pour la clientèle des « Particuliers ». L'objectif était d'encourager l'adoption du virement instantané à grande échelle et de familiariser les utilisateurs avec ce nouveau moyen de paiement.

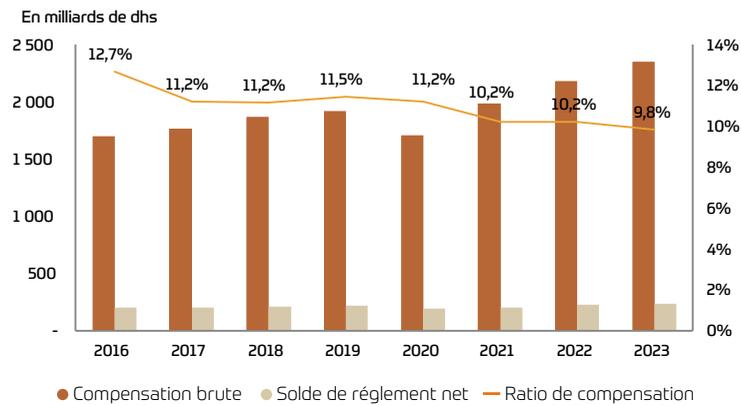
II.3. Évaluation

Sur l'année 2023, le ratio de compensation⁵ s'est établi à 9,8%, niveau très efficient. Ce niveau traduit un effet de compensation élevé du système, permettant la réduction de près de 90,2% des besoins de liquidité pour le règlement des engagements des participants.

⁴ Via l'application mobile, le site internet ou au niveau du réseau d'agences.

⁵ C'est un indicateur d'évaluation de la performance d'un système de paiement. Il mesure le niveau d'extinction des dettes et des créances permis par le système et le degré de vélocité des transferts de fonds. Plus le ratio est faible, plus le système est qualifié d'optimal dans sa fonction de compensation des opérations interbancaires, contribuant ainsi à la réduction des besoins de liquidités allouées au règlement.

Évolution annuelle du ratio de compensation



Cinq établissements de crédit adhérents au GSIMT concentrent en moyenne 70% des échanges interbancaires⁶.

Le taux de disponibilité du SIMT a été évalué en moyenne à 99,9%. En effet, aucun incident majeur n'a été répertorié en 2023 et les incidents mineurs déclarés ont été résolus dans les délais requis, sans aucun impact sur le déroulement normal de l'activité.

Concernant la gestion des risques financiers, le FGP⁷, s'élevant à 493 millions de dirhams, a permis de couvrir en moyenne 92,7% des soldes de règlement débiteurs enregistrés par les participants en 2023. Ce niveau élevé de couverture revient à l'actualisation du FGP en tenant compte de l'exigence des principes de la BRI de couverture des expositions des deux participants susceptibles d'engendrer la plus forte exposition au risque de crédit agrégé dans le système.

Par ailleurs, le GSIMT a poursuivi la mise en œuvre des recommandations issues de la mission d'évaluation réalisée par Bank Al-Maghrif en mars 2019. Ainsi, plusieurs actions ont été entreprises au cours de l'année 2023 dont principalement la mise en place d'une deuxième session de règlement au niveau du SRBM dédiée aux virements instantanés pour assurer le règlement intra-journalier des opérations échangées.

⁶ Valeur calculée sur la base des positions débitrices des participants hors BAM.

⁷ Fonds de garantie Permanent qui est en cours de revue pour intégrer la défaillance de deux plus grands participants débiteurs. De plus, un fonds de garantie spécifique aux banques participatives est en cours d'implémentation.

III. Dépositaire central et système de règlement/ livraison (MAROCLEAR)

III.1. Activité

III.1.1. Admissions des titres

La valeur des titres admis à Maroclear au cours de l'année 2023 s'élève à près de 349 milliards de dirhams, soit une hausse de 60% par rapport au niveau enregistré en 2022 qui s'établissait à 218 milliards, notamment en raison d'une hausse significative des émissions de BDT et des TCN.

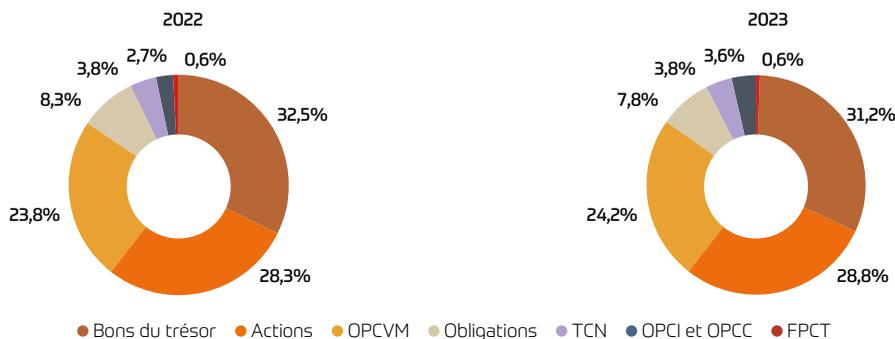
III.1.2. Évolution de la capitalisation

La capitalisation totale des valeurs admises à Maroclear s'est établie à 2 240 milliards de dirhams, en hausse de 9,4% par rapport à l'année précédente.

En effet, la progression la plus significative est enregistrée au niveau de l'encours des OPC et des FPCT, soit respectivement de 53,9% et 25,2%.

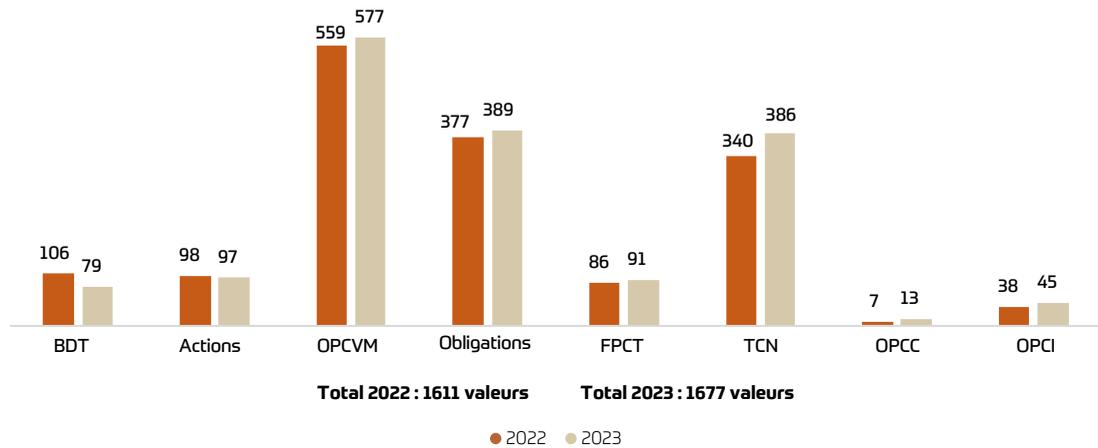
S'agissant de la répartition de la capitalisation, les BDT représentent la part la plus importante de la valeur des titres admis à Maroclear, soit près du tiers de la valeur totale des titres conservés.

Répartition de la capitalisation de valeurs par nature de titre



Le nombre de valeurs conservées par Maroclear a augmenté de 66 lignes, essentiellement imputable au compartiment TCN et OPCVM.

Nombre de lignes de valeurs conservées par nature de titre



III.1.3. Flux dénoués

Le montant des opérations dénouées durant l'année 2023 a enregistré une hausse considérable de 23%, notamment dans la filière pensions livrées (Repo), pour s'établir globalement à 84,6 milliards de dirhams en moyenne quotidienne, toute filière confondue.

De même, le nombre total moyen d'opérations traitées durant l'année 2023 a connu une progression de 16%, principalement dans la filière Bourse avec une progression de 18%.

Moyennes quotidiennes des flux traités

FILIERES	En nombre de mouvements		Valeur des mouvements (En Millions de dirhams)	
	2022	2023	2022	2023
Bourse	3 577	4 227	717	634
Pensions livrées	578	652	56 483	73 726
Gré à gré	256	279	11 378	10 250
Transferts	168	161	-	-
Ecritures MAROCLEAR	12	19	-	-
TOTAL	4 591	5338	68 578	84 610

III.1.4. Administration des titres

Le nombre d'opérations sur titres traitées par Maroclear en 2023 s'élève à 1 290 évènements, soit 121 opérations de plus par rapport à 2022. A l'instar des exercices précédents, l'essentiel de ces opérations sur titres correspond à des paiements d'intérêts.

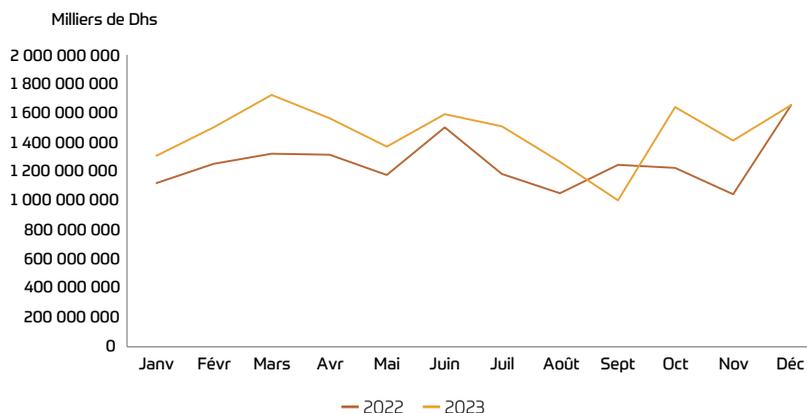
S'agissant des paiements de dividendes effectués, ils totalisent en 2023 plus de 24,6 milliards de dirhams, contre 24,3 milliards de dirhams en 2022.

III.1.5. Règlement des soldes de Maroclear dans SRBM

La valeur consolidée des opérations issues du système de Maroclear, s’est établie à 17 579 milliards de dirhams en 2023, enregistrant une augmentation de 16% par rapport à son niveau de 2022.

Ainsi, le SRBM a réglé 182 485 opérations issues du système de Maroclear en 2023, dont 40 045 opérations issues de la filière de gré à gré, d’une valeur globale de 2 361 milliards de dirhams et 142 440 opérations de repo, d’une valeur globale de 15 177 milliards de dirhams.

Soldes issus de Maroclear et réglés dans le SRBM



III.2. Évolutions récentes et projets de développement

Plusieurs projets de développement ont été poursuivis par Maroclear au cours de l’exercice 2023. Ces développements concernent principalement :

- La mise en place d’un réseau campus et d’un datacenter pour le nouveau siège entièrement automatisé, programmable et sécurisé, permettant de réduire la complexité et les coûts opérationnels du réseau interne et d’offrir une meilleure gestion de ses infrastructures. En effet, les travaux de recettage sont dans leur phase finale avant réception du datacenter. L’audit de certification « TIER III Facilities⁸ », qui garantit la conformité des travaux avec le cahier des charges et une haute disponibilité avoisinant les 99,98%, est prévu courant 2024. En outre, la phase de configuration et migration des actifs du réseau a été finalisée sur le site actuel de Maroclear et ce, pour une gestion optimale de la livraison du projet.
- Le projet d’upgrade de la plateforme métier TCS Banacs V7 qui consiste en la montée en version de la plateforme de Maroclear et l’alignement sur les normes internationales. Ce projet permettra également de se doter d’une architecture ouverte pour une meilleure intégration avec les applications tierces à travers les Web services et les APIs. Courant cette année, les travaux de recette interne ont été lancés.

⁸ La certification Tier III, délivrée par l’Institut Uptime, est attribuée aux Datacenters qui offrent une meilleure redondance avec des équipements de pointe pour minimiser la durée des pannes qui ne devrait pas dépasser 1,6 heure par an.

III.3. Évaluation

Au cours de l'année 2023, Maroclear n'a enregistré aucun incident majeur affichant ainsi un taux de disponibilité du système de 100%. Le taux de concentration des cinq plus grands participants au niveau de Maroclear s'est établi à 75%, contre 67% une année auparavant.

Par ailleurs, Maroclear a poursuivi la mise en œuvre des recommandations issues de la mission d'évaluation réalisée par Bank Al-Maghrib fin 2022. Ainsi, plusieurs actions ont été entreprises courant 2023 ayant trait essentiellement au cadre de gouvernance.

IV. Chambre de compensation de la Bourse de Casablanca

IV.1. Activité

IV.1.1. Flux dénoués

Le nombre d'opérations dénouées issues de la filière Bourse a enregistré une hausse de 18% en 2023, passant de 3 577 opérations à 4 227 opérations. Quant à la valeur correspondante, elle a baissé de 12%.

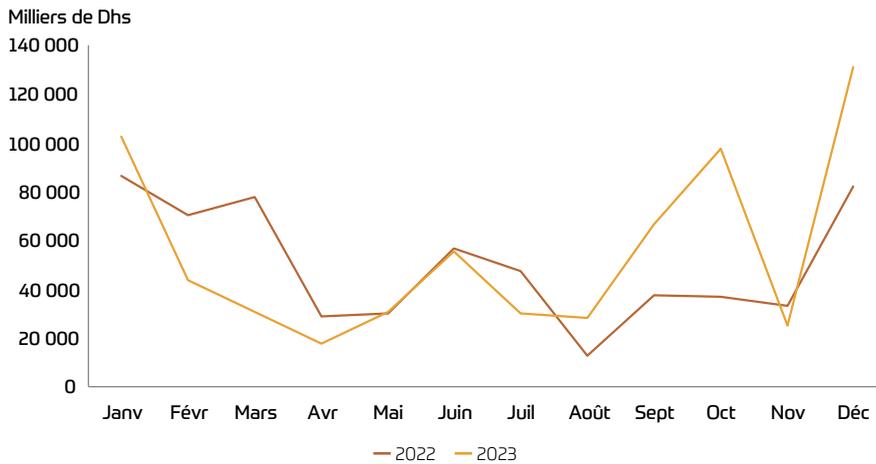
Moyennes quotidiennes des flux traités

FILIERES	Flux traités		Flux traités en Millions de dirhams	
	2022	2023	2022	2023
Bourse	3 577	4 227	717	634

IV.1.2. Règlement des soldes de la Bourse de Casablanca dans SRBM

Au terme de l'année 2023, le montant total déversé par la Bourse de Casablanca dans le SRBM, au titre des appels de marge dans le cadre du système de garantie, s'est établi à 657 millions de dirhams, contre 598 millions de dirhams en 2022, enregistrant une hausse de 9,9%.

Soldes issus de la BVC et réglés dans le SRBM



IV.2. Évolutions récentes et projets de développement

Durant l'année 2023, le projet de mise en place du marché à terme a connu des avancées importantes sur le plan technique, réglementaire et d'accompagnement des acteurs de marché dans leur phase de préparation. En effet, la Bourse a poursuivi ses réunions auprès des futures membres de la CCP (Banques et sociétés de Bourse) et a organisé des ateliers avec les équipes techniques afin de les accompagner dans la phase de développement. Les tests internes inhérents à la plateforme de cotation ont été finalisés et l'implémentation du module des dérivés est prévue pour le troisième trimestre 2024.

IV.3. Évaluation

Au titre de l'année 2023, le ratio de compensation de la Bourse de Casablanca s'est établi à 36,8% reflétant ainsi un effet de compensation moyen. Quant au taux de concentration, cinq sociétés de bourse détiennent en moyenne à elles seules une part de marché de 76% de la valeur des contrats négociés.

Enfin, la disponibilité de la Bourse de Casablanca a affiché un taux de 100%. En effet, aucun incident majeur n'a été répertorié durant cette année.

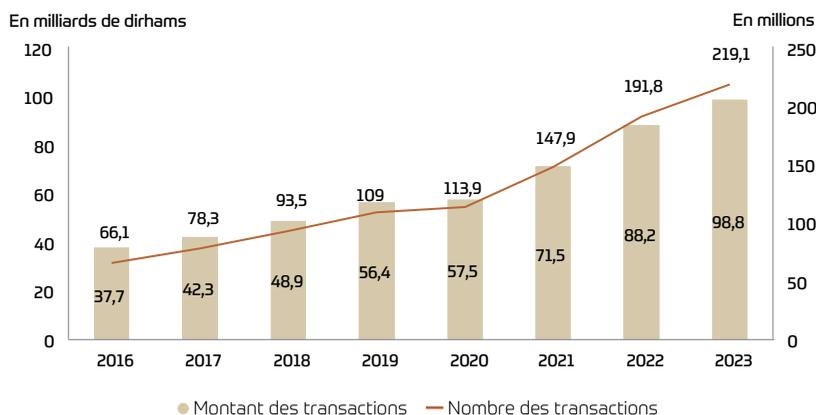
V. Switch Monétique et mobile HPSS

V.1. Activité

Les autorisations par carte bancaire traitées par HPSS ont poursuivi leur tendance haussière en 2023, affichant 249,2 millions d'opérations, contre 217,7 millions en 2022, soit une hausse de 14,5%. Dans le même sillage, le montant total de ces autorisations a atteint 389,9 milliards de dirhams au cours de l'année sous revue, soit une augmentation de 94,7% par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, 87,9% de ces demandes d'autorisations ont été approuvées. Ainsi, le nombre de transactions sur l'année 2023 s'est élevé à 219,1 millions de transactions approuvées contre 191,8 millions en 2022, soit une augmentation de 14,2%. Dans le même sillage, le montant des transactions effectuées par carte bancaire s'est élevé à 98,8 milliards de dirhams en 2023 contre 88,2 milliards de dirhams en 2022 enregistrant une hausse de 12%.

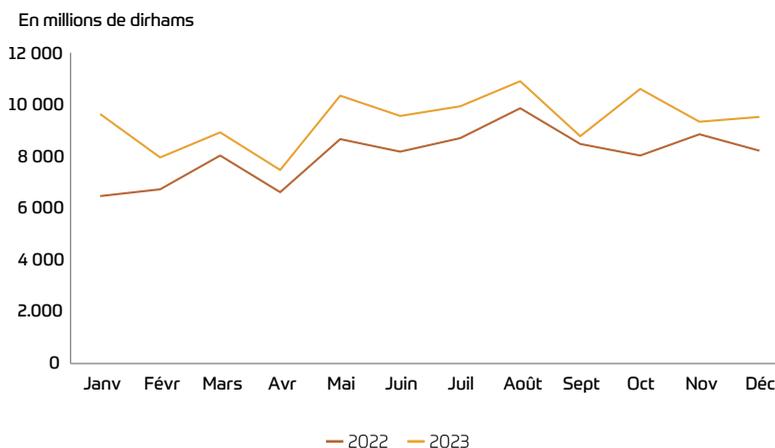
Évolution annuelle des transactions monétiques approuvées



S'agissant du paiement mobile, le Switch a traité 138 329 autorisations, contre 100 433 enregistrées en 2022. Le taux d'approbation de ces autorisations a atteint 77,9%, correspondant à 107 mille transactions interopérables de paiement mobile approuvées pour un montant total de 47 millions de dirhams.

Pour ce qui est du total des soldes déversés dans le SRBM par HPS Switch, il a atteint plus de 113 milliards de dirhams en 2023, enregistrant ainsi une hausse de 16,7% par rapport à son niveau de 2022.

Soldes issus du HPS et réglés dans le SRBM 2022- 2023



V.2. Évolutions récentes et projets de développement

L'année 2023 a été caractérisée par la mise en place, du côté du switch, d'une infrastructure en mode actif/actif assurant le traitement de l'activité Switching d'une manière distribuée sur deux sites simultanément. Cette infrastructure hautement disponible permet le renforcement de la résilience du switch et l'augmentation de la capacité de traitement pour tous les membres de la place. Elle permettra également d'assurer une haute disponibilité de l'interopérabilité de l'activité monétique. Les travaux de migration des membres à cette nouvelle plateforme sont en cours et devront aboutir fin 2024.

D'autres chantiers ont été également poursuivis par HPS Switch au cours de l'exercice 2023 portant principalement sur :

- Le renouvellement de la certification PCI-DSS confirmant que l'infrastructure de HPS Switch respecte les normes de sécurité les plus élevées de l'industrie ;
- La refonte globale du PCA pour décliner la stratégie de HPSS sur l'ensemble des dispositifs techniques et organisationnels pris pour garantir la continuité et la reprise des activités du système à la suite de la survenance d'un sinistre majeur ou d'un événement perturbateur.

V.3. Évaluation

Au titre de l'année 2023, La plateforme du Switch a affiché un taux de disponibilité de 99,99%. Aucun incident majeur n'a été enregistré au cours de l'année. Par ailleurs, les incidents mineurs déclarés ont été résolus dans les délais impartis, avec un impact limité sur le déroulement normal de l'activité.

Le taux de rejet technique des autorisations monétiques a affiché un niveau faible, soit 0,99% du total des autorisations traitées par le Switch. Le taux de concentration moyen des échanges des cinq premiers participants dans la valeur totale des échanges monétiques a atteint 72,5%.

Par ailleurs, HPSS a poursuivi la mise en œuvre des recommandations issues de la mission d'évaluation réalisée par Bank Al-Maghrib en 2020-2021 ainsi que celles de la surveillance permanente. Ainsi, plusieurs actions ont été entreprises dont principalement : (i) la mise à niveau du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques ; (ii) l'amélioration de la démarche de gestion des incidents et la refonte du plan de continuité d'activité ; (iii) l'activation du fonds de garantie permanent servant pour la sécurisation financière du règlement des soldes des participants au niveau du SRBM ; et (iv) l'élaboration d'un projet de règlement général encadrant l'activité du switch.

CHAPITRE II.

ÉVOLUTION DU CADRE DE SURVEILLANCE DES INFRASTRUCTURES DES MARCHÉS FINANCIERS

I. MISE EN ŒUVRE DE NOUVEAUX PRINCIPES INTERNATIONAUX DANS LE DOMAINE DU RENFORCEMENT DE LA CYBER RÉSILIENCE

Pour rappel, Bank Al-Maghrib a adopté la méthodologie CROE⁹ en tant que référentiel pour évaluer la cyber-maturité des IMFs qui a connu une amélioration par rapport à 2020¹⁰ selon les auto-évaluations menées par ces Infrastructures.

Suite au 2^{ème} exercice d'auto-évaluation selon la méthodologie CROE mené par les IMFs en 2021, la Banque a recommandé pour l'année 2022 de lancer des missions d'audit externe pour challenger les résultats obtenus par l'auto-évaluation et s'assurer de la bonne mise en place des exigences du Framework CROE.

À fin 2023, sur 5 IMFs, 2 ont finalisé leur audit externe. Ce dernier a fait ressortir une excellente couverture des mesures préconisées par le référentiel CROE. Pour les trois restantes, leurs audits sont toujours en cours et devraient aboutir en 2024.

Par ailleurs, le décret n°2-21-406 relatif à l'application de la loi 05-20 sur la cybersécurité, en vigueur depuis août 2021, exige également aux infrastructures d'importance vitale (IIV) de soumettre leurs systèmes d'information sensibles à un audit externe par des prestataires de services d'audit qualifiés par l'autorité nationale de la cybersécurité. A cet effet, en tant que coordinateur du secteur, Bank Al-Maghrib est chargé du suivi global de ces audits et de la mise en place des plans d'actions qui en découlent.

⁹ Cyber-Resilience Oversight Expectation (CROE) élaborée par la Banque Centrale Européenne pour la cyber-maturité des IMFs.

¹⁰ En 2020, une première auto-évaluation de la maturité de la cyber-résilience des IMF's au niveau national a été effectuée par l'ensemble des infrastructures.

II. MISE EN PLACE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA CHAMBRE DE COMPENSATION CONTREPARTIE CENTRALE (CCP)

Courant l'année 2023, les travaux liés à l'opérationnalisation de la Chambre de Compensation-Contrepartie Centrale (CCP) ont globalement avancé sur le plan réglementaire. Bank Al-Maghrib et l'AMMC ont procédé à la signature du protocole d'accord en janvier 2023. S'agissant du règlement général de la CCP, il a été publié en version arabe respectivement au Bulletin Officiel n°7177 du 13 mars 2023 en sus des deux conventions à savoir la « convention d'adhésion à la chambre de compensation », et « la convention de compensation entre membre compensateur et membre négociateur » et publié en version française, au Bulletin Officiel n°7204 du 15 juin 2023. Quant au règlement général de la Société Gestionnaire du Marché à Terme (SGMAT), il a été publié en version arabe au Bulletin Officiel n°7258 du 21 décembre 2023 en sus de la convention annexée « convention d'adhésion des membres négociateurs à la SGMAT ». Les arrêtés fixant le capital minimal de la CCP, de la SGMAT et des membres du marché à terme ont été également publiés au Bulletin Officiel n°7210 du 06 juillet 2023.

En outre, les projets d'arrêtés relatifs au dispositif prudentiel applicable à la CCP ainsi qu'aux dispositifs prudentiels applicables aux membres du marché à terme ont été validés par l'Instance de Coordination du Marché à Terme et transmis à la Direction du Trésor pour publication.

En parallèle, le groupe de travail mis en place par l'instance a poursuivi, conjointement avec les représentants du ministère des Finances, les travaux liés au projet d'amendement du texte de loi 42-12 relatif au marché à terme d'instruments financiers.

D'autre part et dans la continuité des missions d'assistance technique assurées par la Banque Mondiale, les membres de l'Instance de Coordination du Marché à Terme (ICMAT) ont bénéficié d'une quatrième mission d'assistance portant sur le volet coopération entre Autorités en matière de surveillance et supervision de la CCP, processus d'agrément des participants et critères d'adhésion à la CCP et de la gestion de ses risques notamment le risque de crédit et le risque de liquidité.

III. NOTATION DE LA RÉSILIENCE DES IMFS SELON LA MÉTHODOLOGIE RIBAT

Afin de renforcer le suivi de la résilience des IMFs, Bank Al-Maghrib a procédé à l'amélioration de ses méthodes de suivi des risques inhérents aux IMFs à travers la mise en place, au cours du second semestre 2017, d'un outil d'aide à la notation de ces infrastructures, baptisé « RIBAT » (Risk Based Assessment Tool), destiné à améliorer la prévention de ces risques.

RIBAT permet ainsi une surveillance fondée sur les risques en fournissant les éléments d'appréciation de la situation de résilience des IMF et par là, de dimensionner la surveillance selon le niveau de risque associé à chaque IMF.

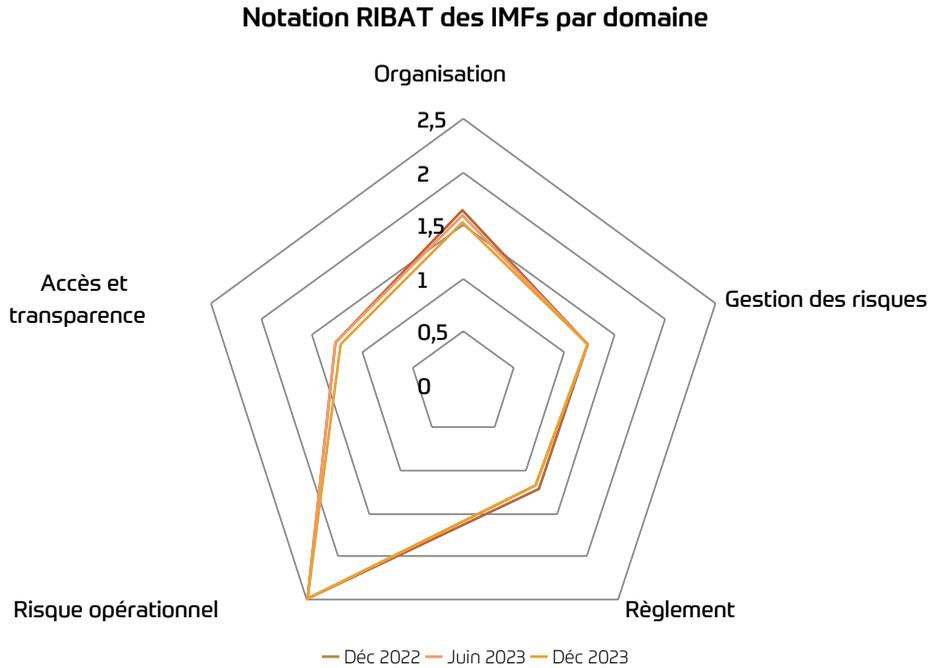
Cet outil constitue un pilier fondamental de l'approche de contrôle proactive et permet d'accroître les synergies entre le contrôle sur place et le contrôle permanent afin de mieux orienter les contrôles sur les zones de vulnérabilités.

La notation d'une IMF s'effectue, sur une échelle de notes allant de 1 à 5¹¹. Elle s'effectue à travers l'évaluation de la conformité de l'IMF aux 24 principes édictés par le Comité des paiements et des infrastructures de marchés financiers (CPIM) relevant de la Banque des Règlements internationaux et qui sont organisés en cinq domaines principaux en l'occurrence l'organisation, le règlement, la gestion des risques, le risque opérationnel, et l'accès et transparence.

Par ailleurs, RIBAT a permis de mettre en place un pilier « résilience des IMFs » dans le cadre des travaux de stabilité financière contribuant ainsi à mieux apprécier la solidité du secteur financier. Au titre de l'exercice 2023, la notation globale du pilier « résilience des IMFs » s'est établie à 1,53 qui représente un niveau faible de risque pour la stabilité financière, en amélioration par rapport à l'année 2022 qui était de 1,58. Cela est dû essentiellement à l'amélioration des domaines de l'organisation et d'accès et transparence et ce, suite à la mise en place de certaines recommandations en lien avec le cadre de la gouvernance formulées lors de la mission de contrôle sur place auprès d'une IMF.

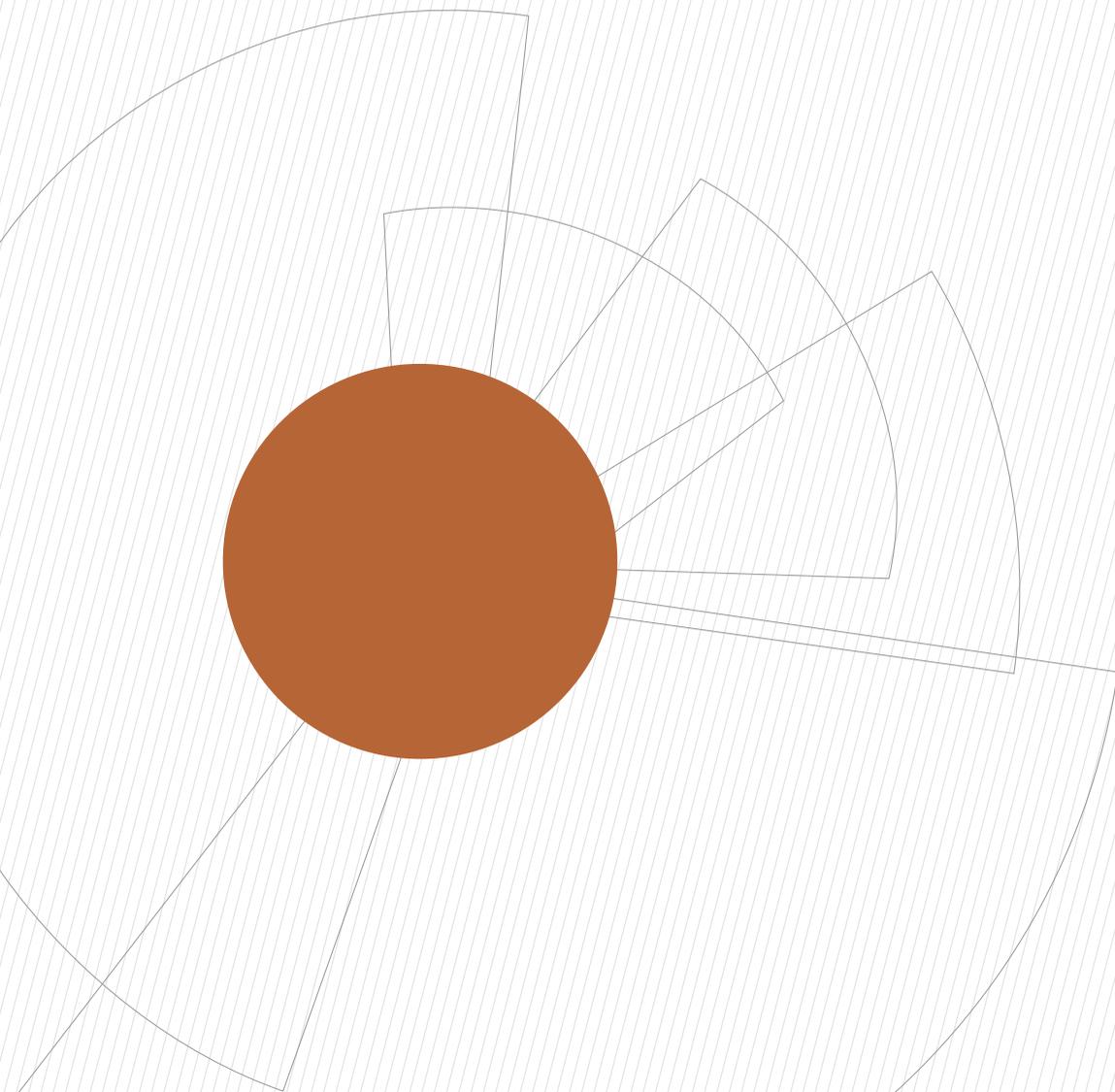
Quant au domaine « risque opérationnel », il est toujours jugé moyen étant donné que les plans d'actions visant à remédier aux insuffisances constatées au niveau de certaines IMFs sont toujours en cours de mise en œuvre.

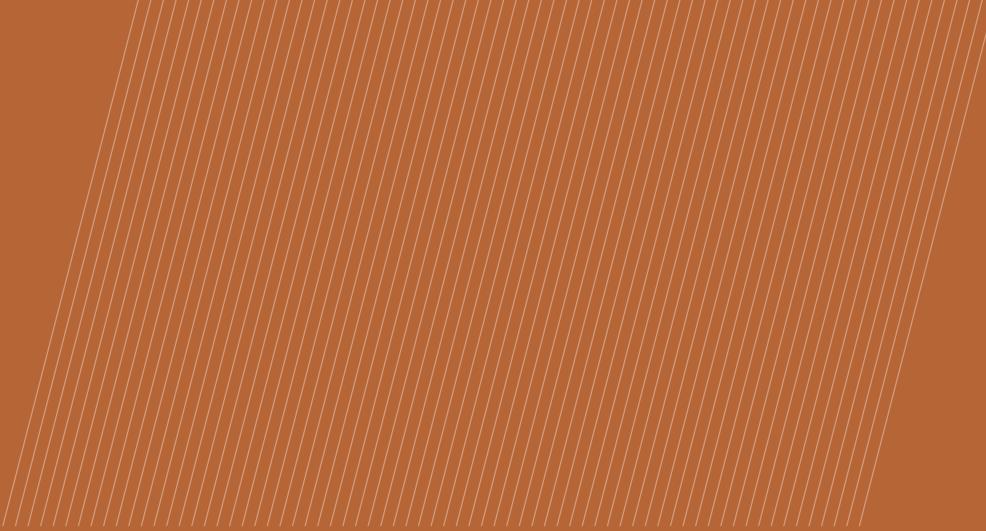
¹¹ 1 étant la note la plus favorable et 5 la plus défavorable.



Plusieurs actions sont prévues en 2024 pour améliorer la résilience des IMFs dont les principales se présentent comme suit :

- Suivi des plans d'actions des IMFs visant à remédier aux écarts constatés lors des audits externes de leurs maturités de la cyber résilience selon le framework CROE ;
- Suivi de la mise en place par les IMFs classifiées d'Infrastructure d'Importance Vitale (IIV) des actions découlant des audits externes de sécurité de leur SI sensibles, exigés par la nouvelle loi sur la cybersécurité et son décret d'application ;
- Suivi du déroulement du deuxième exercice d'auto-évaluation des IMFs par rapport aux principes de la BRI et la publication des cadres d'information y afférents.





Panorama et surveillance des moyens de paiement



Partie

CHAPITRE I.

MONNAIE FIDUCIAIRE

I. Circulation fiduciaire

Au titre de l'année 2023, et sous l'effet conjugué notamment de la forte progression des recettes touristiques et des transferts des MRE, la demande de cash en circulation a poursuivi son accélération. En effet, l'encours de la monnaie fiduciaire¹² s'est établi, en valeur, à 412,8 milliards de dirhams, enregistrant une hausse annuelle de 11%, contre 10% enregistré en 2022. En volume, elle s'est située à 2,7 milliards de billets et 3,2 milliards de pièces de monnaie, soit des progressions annuelles respectives de 10% et 3%.

Graphique : Chiffres clés de la monnaie fiduciaire



Circulation fiduciaire

- Valeur : 412,8 MM de dirhams ; +11%
- Volume : 2,7 MM de billets ; +10% et 3,2 MM de pièces ; +3%



Broyage de MF

- 270M de billets ; -29%



Approvisionnement de MF

- 3,7 MM de billets ; +8%
- 332 M de pièces ; -11%



Recyclage de MF

- 3,1 MM de billets ; 11% BAM et 89% CPT
- 242M de pièces ; -13%



Contrefaçon

- -11% par rapport à 2023 ;
- 6 290 de faux BBM, L'équivalent en valeur de **837 mille dirhams**.

Versements aux guichets

- 1,3 MM de billets ; +4%
- 0,6 M de pièces ; -59%



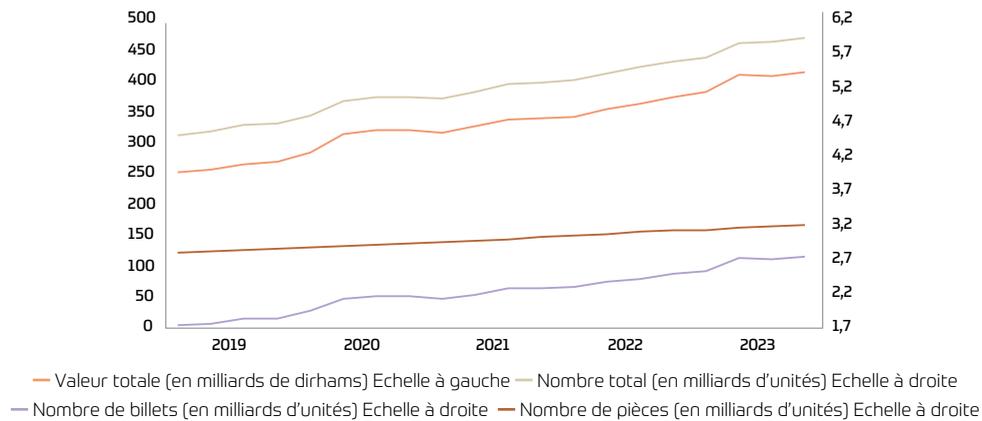
Sorties aux guichets

- 1,6 MM de billets ; +6%
- 91 M de pièces ; -6%

L'augmentation de la circulation fiduciaire constatée en 2022, a poursuivi son accélération au cours du premier semestre de l'année 2023. En effet, les sorties nettes se sont élevées à 36,6 milliards de dirhams sous l'effet de la dynamique des versements BBE (Billets de Banque Etrangères) ainsi que celle des événements et fêtes religieuses dont le Ramadan et Aïd Al-Adha. En revanche, la période allant de juillet à fin septembre 2023 a été marquée par des versements dépassant les sorties de 3,1 milliards de dirhams. Le dernier trimestre s'est caractérisé par le retour du dynamisme de la demande de cash avec des sorties nettes atteignant 6,5 milliards de dirhams en lien vraisemblablement avec l'impact du tremblement de terre ayant frappé la province d'Al Haouz .

¹² Sans tenir compte des encaisses détenues par les banques.

Évolution de la circulation fiduciaire 2019-2023



Ainsi, le ratio de la circulation fiduciaire rapporté au PIB s'est établi à 30%, contre 28% constaté en 2022 et 22% en 2019 (avant la crise de Covid).

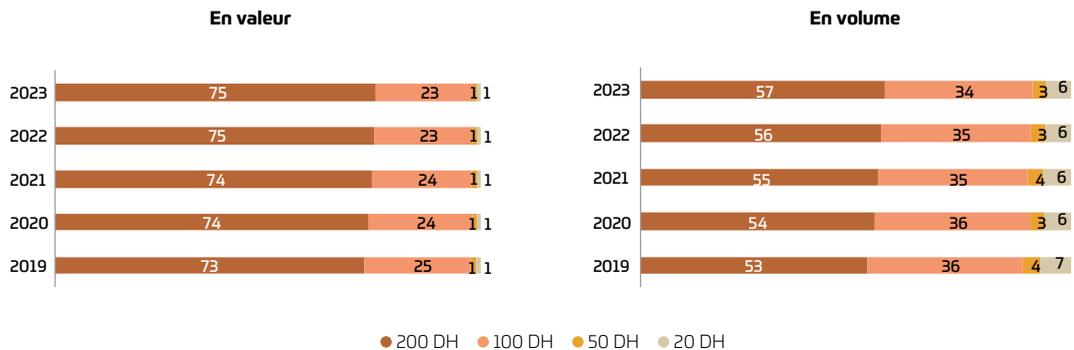
Billets en circulation

A fin 2023, avec une part de 46% en volume et de 99% en valeur du total de la circulation fiduciaire, les BBM (les Billets de Banque Marocains) ont accusé une progression en volume (10,1% en 2023 contre 9,3% en 2022) et en valeur (10,8% en 2023 contre 10,5% en 2022), soit l'équivalent de 2,7 milliards de billets, pour une valeur de 408 milliards de dirhams.

La structure en valeur des billets en circulation est restée similaire à celle de l'année 2022 avec des parts respectives de 75% pour les billets de 200 DH, 23% pour celles de 100 DH et 1% chacun pour les billets de 50 DH et 20 DH.

L'analyse en volume de billets indique la poursuite de la tendance haussière de la part de la coupure de 200 DH dans le volume global de BBM en circulation. Celle-ci a, en effet, atteint 57%, en augmentation de 1 point de pourcentage par rapport à l'année 2022. Ce renforcement s'est effectué au détriment de la coupure de 100 DH dont la part a accusé une régression de 1 point de pourcentage, passant de 35% à 34%. Quant aux coupures de 20 DH et 50 DH, leur contribution s'est stabilisée à 6% et 3% respectivement.

Structure des billets en circulation (en %)



Par type de billets, 92% des billets actuellement en circulation sont de type 2012, 7% relèvent de la série d'émission de 2002 et 1% sont de type 1987.

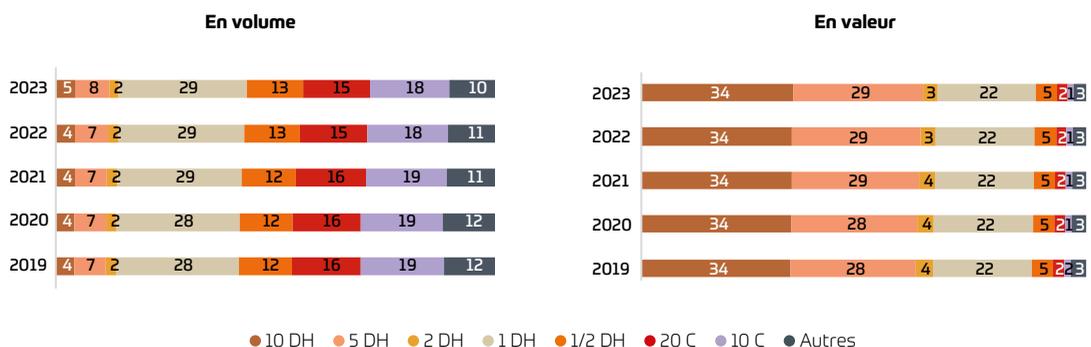
Pièces en circulation

En ce qui concerne la monnaie métallique en circulation, elle a affiché une hausse en volume de 2,9% en 2023, s'élevant à 3,2 milliards de pièces, et de 4,6% en valeur, soit l'équivalent de 4,2 milliards de dirhams.

La structure des stocks de pièces, en nombre, a été marquée par une amélioration pour les parts des pièces de 5 DH, 1 DH et ½ DH, s'établissant à 7,7% pour 5 DH, à 29,1% pour 1 DH et 12,8% pour ½ DH. En revanche, les contributions des autres parts ont reculé passant de 15,4% à 15,2% pour 20 C, de 18,3% à 18,1% pour 10 C. Quant aux dénominations de 10 DH et 2 DH, leurs parts se sont établies respectivement à 4,5% et 2,2%.

En valeur, et contrairement au BBM, la structure du stock des pièces en valeur a accusé de légères variations. Les parts des pièces de 2 DH, 1 DH et 20 C ont reculé pour atteindre respectivement 3,3%, 22,1%, et 2,3%. En revanche, les parts de 10 DH et 5 DH ont augmenté, passant de 33,8% à 34,2% pour 10 DH et de 28,8% à 29,1% pour 5 DH. Quant aux dénominations d'½ DH et de 10 C, leurs parts se sont stabilisées respectivement à 4,8% et 1,4%.

Structure des pièces en circulation (en %)



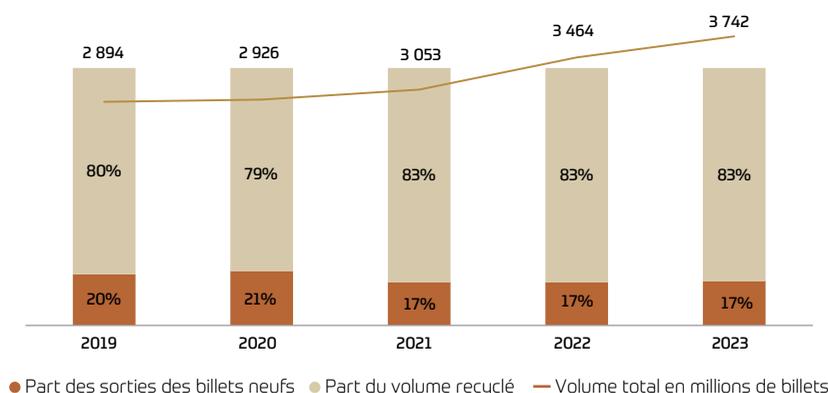
II. Approvisionnement de l'économie en monnaie fiduciaire

Bank Al-Maghrib a renforcé sa vigilance face à l'évolution grandissante de la demande du cash. Elle a ainsi poursuivi les mesures déjà engagées en 2020 pour continuer à assurer l'approvisionnement de l'économie en BBM dans les meilleures conditions.

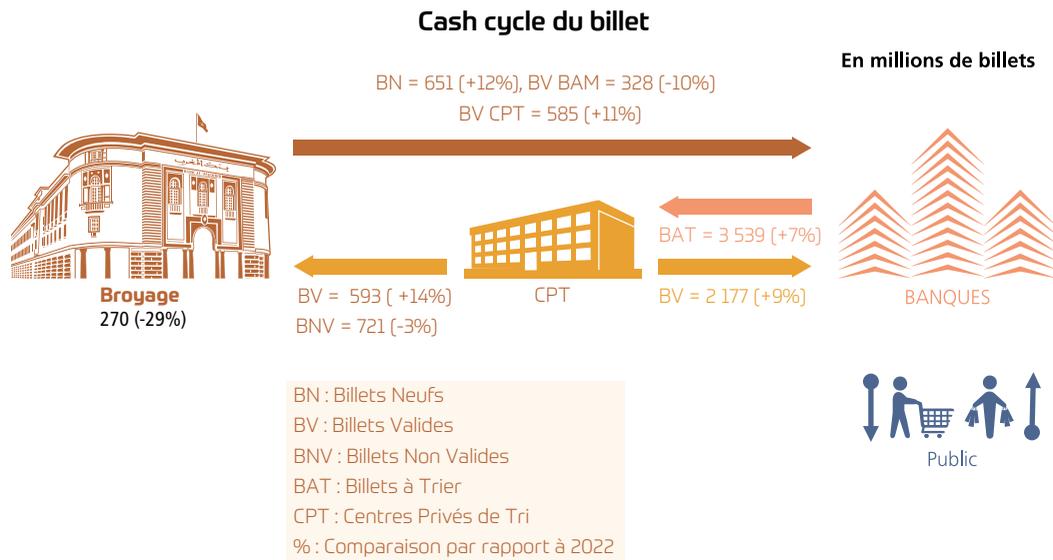
Approvisionnement en billets

La satisfaction des besoins nationaux en Monnaie Fiduciaire (MF) est une mission qui relève de l'Institut d'Émission. La délégation de l'activité de traitement et de recyclage de la MF par la Banque depuis 2005 a permis aux Centres Privés de Tri (CPT) de jouer un rôle déterminant dans l'approvisionnement de l'économie nationale en MF.

Approvisionnement de l'économie nationale (en millions de billets) 2019-2023



Bank Al-Maghrib et les Centres Privés de Tri (CPT) ont mis à la disposition des banques de la place 3,7 milliards de billets, en hausse de 8% par rapport à l'année précédente, de 28% par rapport à l'année de la crise sanitaire (2020) et de 36% comparativement à la moyenne des trois dernières années avant la crise covid de 2020. Cette hausse reflète, d'une part, l'augmentation du volume de billets neufs servis aux guichets de Bank Al-Maghrib de 12% et d'autre part, l'amélioration du nombre de billets recyclés de 7% dont 89% ont été produits par les Centres Privés de Tri (CPT).



Bank Al-Maghrib a assuré la supervision de la qualité du recyclage effectué par les CPT. Elle a également comblé le besoin en billets de banque grâce, d'une part, à l'injection de billets neufs qui a atteint un volume de sorties aux guichets de 651 millions de billets, en hausse de 12% par rapport à l'année 2022, et d'autre part aux sorties de BV issus de son activité de traitement qui concernent un volume de 328 millions de billets, demeurant cette année en baisse de 10% par rapport à 2022.

Le volume des sorties de BV CPT a atteint 585 millions de coupures, en hausse de 11% par rapport à 2022. Les sorties de BN, BV BAM et BV CPT font un volume global de sorties de 1,6 milliard, contre 1,5 milliard de billets en 2022, enregistrant ainsi une hausse de 6% par rapport à 2022.

L'examen des approvisionnements réalisés en 2023 par coupure fait apparaître une hausse de la part du billet de 100 dirhams passant de 43% en 2022 à 45% en 2023.

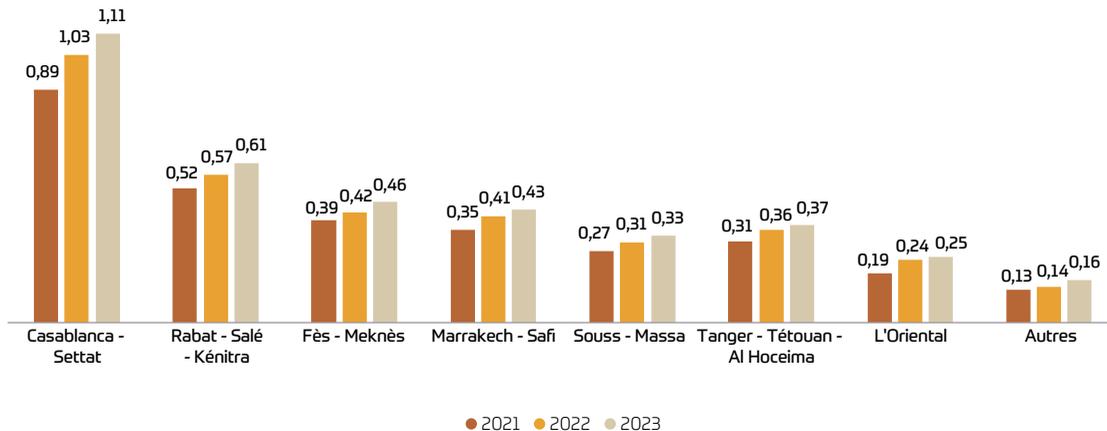
Concernant le billet de 200 dirhams, sa contribution s'est située à 49% en 2023 contre 50% en 2022.

Pour les petites coupures, la part de 50 DH a baissé de 3% à 2% et celle de 20 DH s'est quasi-stabilisée à 4% pour des volumes respectifs de 83 millions et 138 millions de billets.

L'examen de cette demande du Cash par région révèle une hausse du besoin en cash dans toutes les principales régions, avec une cadence élevée au niveau de celle de Casablanca-Settat, qui continue d'accaparer un peu moins d'un tiers des flux enregistrés à l'échelle nationale, avec un volume de 1,11 milliard de billets. Dans le même sens, les régions de Rabat-Salé-Kénitra et de Fès-Meknès, ont vu leur demande du cash augmenter de 0,57 milliard en 2022 à 0,61 milliard dans la première région et de 0,42 milliard à 0,46 milliard au niveau de la seconde. Pour les autres régions, les flux de BBM ont connu une légère progression pour s'établir à 0,43 milliard pour la région de Marrakech-Safi, 0,33 milliard pour celle de Souss-Massa, 0,37 milliard dans Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et 0,25 milliard dans l'Oriental.

Par série d'émission, la tendance à favoriser les billets type 2012 s'est confirmée. Ces billets ont représenté 100% des sorties aux guichets au même titre que l'année 2022.

Évolution de la structure de l'approvisionnement global par région (En Milliards de dirhams)

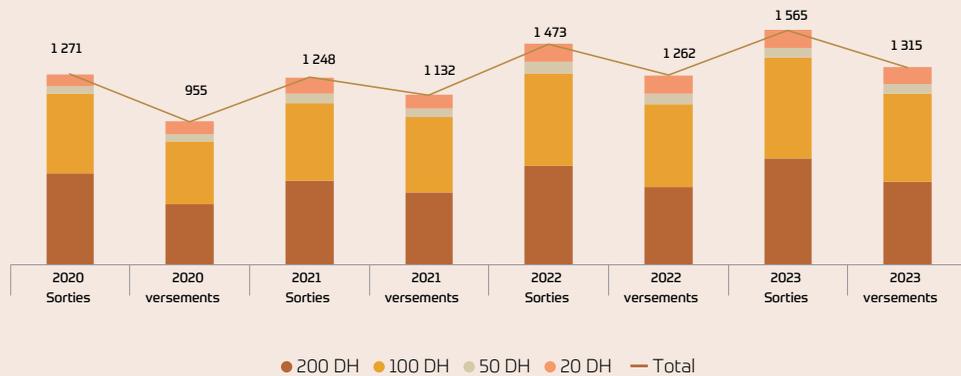


ZOOM SUR LES MOUVEMENTS DE BILLETS

Les flux aux guichets de Bank Al-Maghrib ont porté sur un volume de sorties d'environ 1,6 milliard de billets, ce qui correspond à une hausse de 6% par rapport à 2022.

Le volume des versements a atteint 1,3 milliard de billets, en hausse de 4%.

Évolution des flux de billets aux guichets de BAM (en millions de coupures)

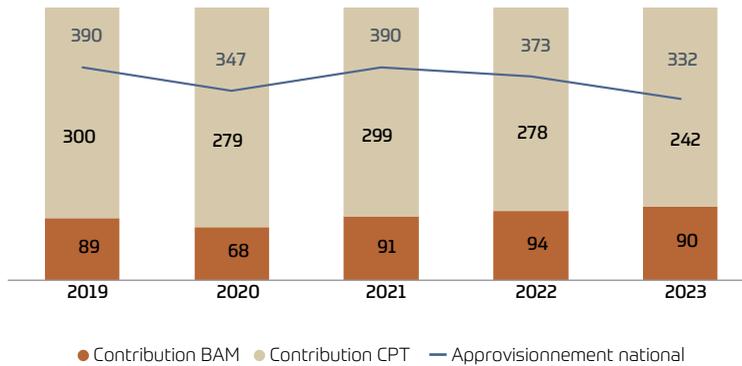


Concernant les mouvements de billets de banque étrangers (BBE) aux guichets de la banque, les achats bruts ont porté sur l'équivalent de 82 Milliards de dirhams contre 86 Milliards, en baisse de 5% par rapport à 2022. En revanche, les cessions de BBE ont progressé de 11% pour atteindre 1,4 milliard contre 1,3 milliard de dirhams en 2022.

Approvisionnement en pièces de monnaie

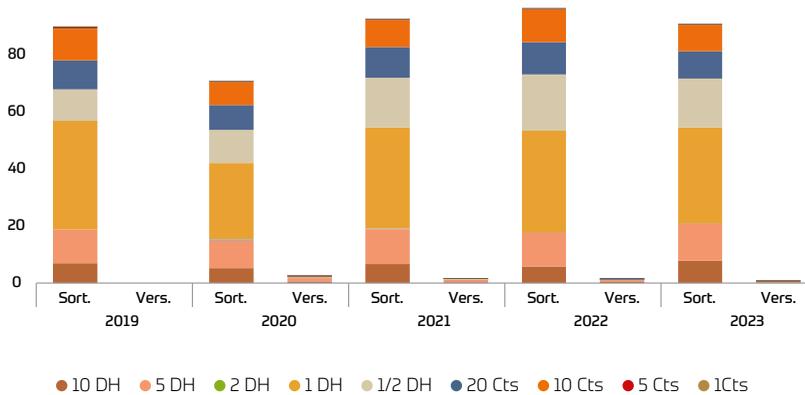
Pour ce qui est de la monnaie métallique, les approvisionnements réalisés en 2023 se sont établis à 332 millions de pièces, volume en baisse de 11% par rapport à l'année précédente. Ces flux ont été servis à hauteur de 27% par Bank Al-Maghrib et 73% par les CPT.

Évolution de la structure de l'approvisionnement en pièces de monnaie (En millions de pièces) 2019-2023



Bank Al-Maghrib a procédé à l'émission de 90 millions de pièces neuves, en baisse de 5% par rapport à 2022 contre une hausse de 4% entre 2021 et 2022. Ce volume reste dominé par les pièces de 1 DH qui y représentent une part de 37%, suivi par celle de ½ DH et de 5 DH, avec des parts respectives de 19% et 14%. Les pièces de 20 C et 10 C suivent avec une part de 10% chacune. Les versements, quant à eux, se sont stabilisés aux alentours de 1 million de pièces.

Évolution des mouvements des pièces de monnaie aux guichets de la Banque 2019-2023 (en millions de pièces)



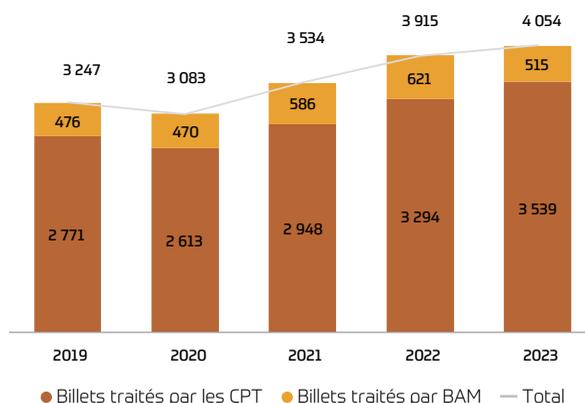
III. Qualité des billets en circulation et faux monnayage

Qualité des billets en circulation

En 2023, l'émission des billets neufs par Bank Al-Maghrib a concerné un volume de 651 millions de coupures, en hausse de 12% par rapport à l'année 2022. La destruction, quant à elle, a porté sur un volume de 270 millions contre 381 millions de billets en 2022, correspondant à une baisse de 29%.

L'entretien de la qualité, effectué conjointement par la Banque et les CPT, a atteint un volume de 4,1 milliards de billets, en hausse de près de 4% par rapport à l'année 2022 contre 11% par rapport à 2021.

Évolution du volume de billets traités (en millions de coupures)



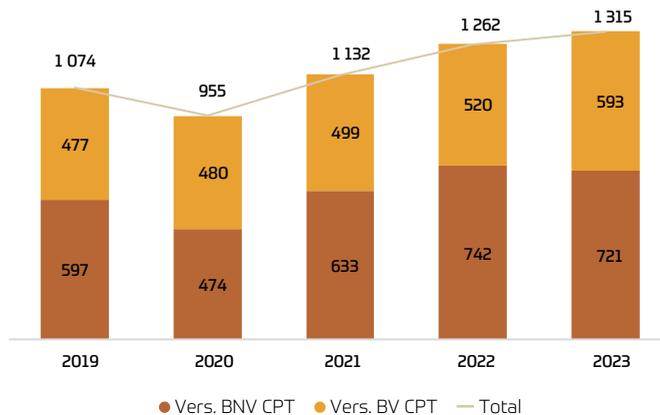
La part du volume traité par les CPT s'est établie à 87%, contre 84% en 2022, correspondant à 3,5 milliards de billets. Le traitement des CPT a permis de produire l'équivalent de près de 2,2 milliards de billets valides recyclés directement aux banques, alors qu'un volume de 593 millions de billets valides a été versé à Bank Al-Maghrib. Le taux de recyclage qui en découle s'élève à 78%, contre 76% en 2022.

Par coupure, les grandes dénominations de 200 DH et de 100 DH ont marqué un taux de recyclage respectivement de 86% et 78%. En revanche, les petites dénominations de 50 DH et de 20 DH ont enregistré un taux de recyclage respectivement de 22% et 16%.

Pour sa part, le volume des pièces recyclées par les CPT s'est établi à 242 millions, contre 278 millions de pièces de monnaie en 2022, en baisse de 13%.

Le traitement effectué par la Banque a pour objectif de s'assurer de la qualité de l'entretien effectué par les CPT. Il porte aussi bien sur les versements des billets valides que sur les billets non valides.

Évolution des versements de billets aux guichets de la banque en millions de coupures (2019-2023)



Au terme de l'année 2023, le volume global de versements des CPT, composé de billets valides et billets non valides, a atteint 1,3 milliard, niveau presque similaire à celui de l'année dernière. Les versements des billets valides CPT ont atteint 593 millions, contre 520 millions de billets en 2022, en hausse de 14%, contre une hausse de 4% en 2022. En revanche, les versements de billets non valides ont, quant à eux, diminué de 3% pour atteindre 721 millions.

Bank Al-Maghrib a, quant à elle, soumis au traitement automatique un volume de 515 millions de billets, en baisse de 17% par rapport à une année auparavant. Elle en a produit un volume de 333 millions de billets valides, soit plus de 12 millions de billets par rapport à l'année 2022.

Par catégorie de coupures, ce volume traité a concerné, en grande partie, les billets de 200 et 100 DH à hauteur de 85% contre 87% en 2022. En revanche, le traitement des petites dénominations (50 et 20 DH) a baissé, passant de 84 à 76 millions de coupures.

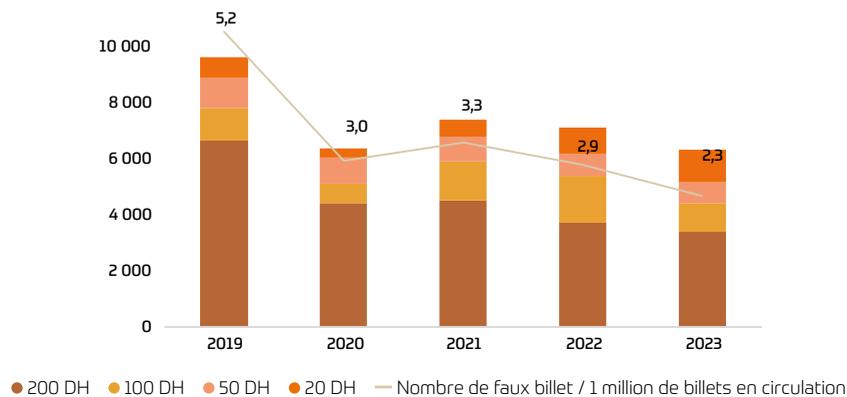
Au titre de l'année 2023, le planning de contrôle sur place des CPT et des banques a concerné, respectivement, 64 et 919 missions. 73% des écarts relevés ont été redressés.

FAUX MONNAYAGE

Les données relatives à la contrefaçon de BBM indiquent la poursuite de la tendance baissière constatée depuis 2019, le taux de faux monnayage ayant reculé de 5,3 billets pour chaque million de billets en circulation en 2018 à 3 en 2020 et à 2,3 en 2023.

Le nombre de faux BBM détectés s'est ainsi établi à 6 290, représentant l'équivalent de 836 650 dirhams, contre 963 080 dirhams en 2022. Le nombre de faux billets de cette année est en baisse par rapport à celui de l'année dernière (7 090) mais en restant toujours en dessous du niveau d'avant la crise sanitaire (9 575).

Évolution du nombre des BBM contrefaits (2019-2023)



Sur les faux billets décelés, les parts des coupures de 200 DH et de 20 DH ont enregistré des hausses, passant de 52% en 2022 à 54% en 2023 pour la dénomination de 200 DH et de 13% à 19% pour celle de 20 DH alors que la contribution de la coupure de 100 DH a baissé de 8 points de pourcentage, pour s'établir à 16% contre 24% en 2022. Quant à la coupure de 50 DH, sa part n'a pas connu de changement notable, se situant aux alentours de 11%.

Les tentatives de contrefaçon ont porté principalement sur la série 2012 avec une part de 81% des faux billets décelés contre 46% en 2019. À l'inverse, celles de 2002 et de 1987, y ont représenté respectivement 16% et 4% contre des parts de 15% et 6% en 2022.

À noter aussi que 74% des faux billets décelés en 2023 sont effectués par des photocopieurs ou imprimantes couleur contre un taux de 89% enregistré en 2022.

De son côté, le nombre détecté de faux billets de banques étrangers (BBE) a atteint 308 billets contrefaits en 2023 contre 385 en 2022 et 339 en 2021. La contrefaçon de l'Euro a accaparé une part de 51% contre 47% en 2022 et celle du dollar, une part de 35% contre 32% en 2022.

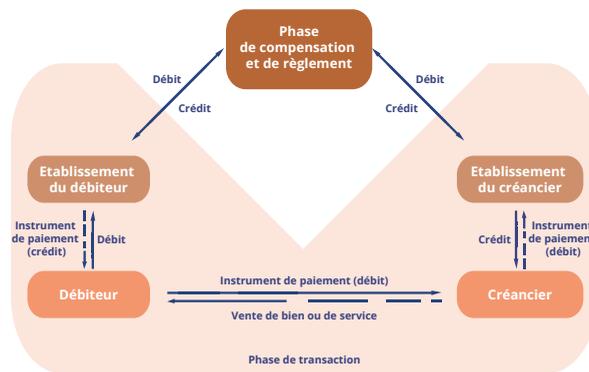
Bank Al-Maghrib améliore en continu son dispositif de détection de la fausse monnaie en diversifiant le périmètre de contrôle des banques et des CPT. À ce titre, la Banque a publié une liste d'équipements suivant les normes de qualité requises. Elle exige, à cet effet, aux opérateurs, un contrôle annuel de ces équipements, qui s'inscrit dans le cadre du renforcement de leur capacité à détecter les faux billets.

CHAPITRE II.

MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Les moyens de paiement scripturaux peuvent être définis comme l'ensemble des instruments permettant de faire circuler la monnaie scripturale et ne constituant qu'un support, papier ou dématérialisé, dans les transactions de règlement (chèque, carte, virement, prélèvement, lettre de change...).

Déroulement d'un paiement scriptural



Source : Banque des Règlements Internationaux

Un moyen de paiement est donc la combinaison d'un instrument permettant de produire un ordre de paiement et d'un dispositif technique et organisationnel, qui permet le traitement de cet ordre.

L'intermédiaire financier doit effectuer un certain nombre d'opérations préalables constituant la « phase de transaction » : collecte de l'ordre, vérification de sa validité et transmission des informations nécessaires à l'exécution du transfert.

Le transfert des fonds proprement dit, qui constitue la « phase de compensation et de règlement » est réalisé au moyen d'échanges et de règlements entre les établissements de crédit et organismes assimilés, via des systèmes de paiement ou des relations bilatérales, le cas échéant.

I. Caractéristiques des échanges scripturaux

Les paiements de masse s'échangent essentiellement à travers deux circuits :

- Le circuit inter-établissement, qui couvre les opérations effectuées par tout moyen de paiement scriptural normalisé, réalisées entre clients ayant leurs comptes domiciliés au sein de deux établissements bancaires ou deux établissements de paiement différents.
- Le circuit intra-établissement, qui couvre les opérations effectuées par tout moyen de paiement scriptural, réalisées entre clients ayant leurs comptes domiciliés au sein d'un même établissement.

En outre, le circuit bilatéral concerne l'échange de l'ensemble des valeurs non éligibles au traitement via le GSIMT, à savoir les chèques et les lettres de change (LC) non Normalisées.

Depuis 2013, Bank Al-Maghrib dispose, à travers son nouveau système de collecte de données, d'informations sur les opérations effectuées par les établissements émetteurs ou gestionnaires de moyens de paiement pour le compte de leur clientèle. Ce dispositif permet ainsi de compléter les statistiques sur les échanges fournies directement par les gestionnaires des systèmes de paiement et par les établissements assujettis.

En raison des mises à jours effectuées, certaines données relatives aux années précédentes ont été mises à jour. Au terme de l'année 2023, le nombre global de moyens de paiement scripturaux échangés¹³ a connu une hausse de 18% par rapport à 2022, s'élevant à 492 millions d'opérations. En valeur, les échanges ont représenté près de 4 936 milliards de dirhams, ce qui représente une hausse de 9% par rapport à l'année 2022, contre une hausse de 11% entre 2021 et 2022.

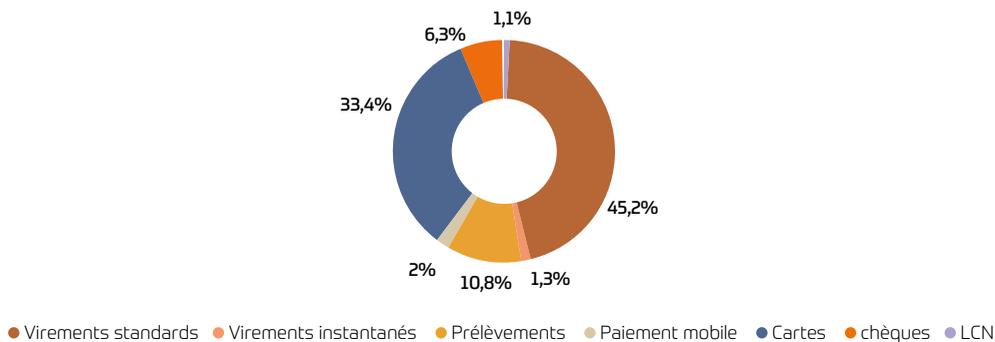
Le Maroc enregistre ainsi, en 2023, une moyenne de 13,3 transactions par an et par habitant, contre 11,2 l'année précédente.

Depuis 2016, la structure des paiements scripturaux, en nombre, est restée quasiment identique à celle des années passées. Ainsi, en 2023, le virement a conservé sa première place (45,2% des échanges en 2023, contre 44,8% des échanges en 2022), devant la carte bancaire (33,4% en 2023, contre 32,1% en 2022). Les prélèvements ont conservé leur troisième place dans l'ensemble des échanges en nombre (10,8% des échanges en 2023, contre 12,5% des échanges en 2022), devant les chèques dont la part s'est établie à 6,3% en 2023, contre 7,5% en 2022. Le paiement mobile, le virement instantané et les LCN arrivent en dernière position avec des parts respectives de 2%, 1,3% et 1,2% dans l'ensemble des échanges.

La baisse continue de la part des chèques (en nombre et en valeur), au profit des autres moyens de paiement électroniques va de pair avec la politique et les orientations stratégiques de Bank Al-Maghrib visant à développer les moyens de paiement électroniques. Cette baisse a été accélérée en 2020 avec le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et s'est poursuivie en 2023.

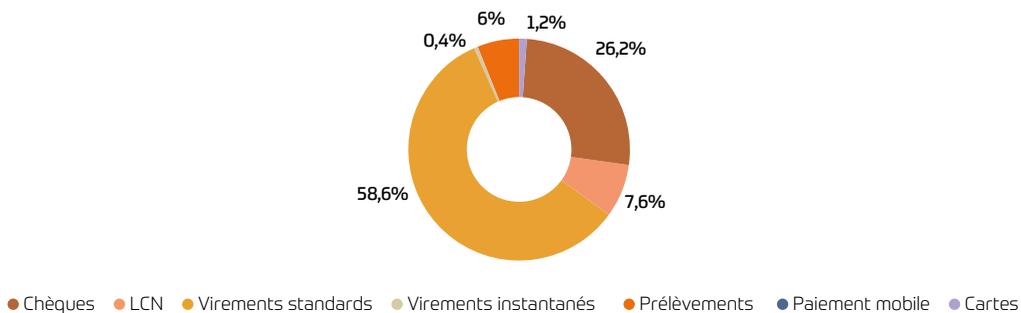
¹³ Couvrant les échanges réalisés en inter et intra établissement.

Répartition en nombre des moyens de paiement échangés - Année 2023



En termes de montants échangés, ces proportions sont nettement différentes et sont restées relativement stables par rapport aux années précédentes. En effet, la part des virements a augmenté pour s'établir à 58,6% en 2023, contre 57,4% en 2022 au détriment du chèque dont la part a accusé une diminution de 1,3% (26,2% en 2023, contre 27,5% en 2022). Les LCN, les prélèvements et les transactions de paiement par cartes ont conservé le même rang, avec des parts respectives, quasi-identiques à celles enregistrées en 2022, à savoir 7,6%, 6% et 1,2%. Les transactions de paiement par virement instantané et par M-Wallet en montant demeurent faibles.

Répartition en valeur des moyens de paiement échangés - Année 2023

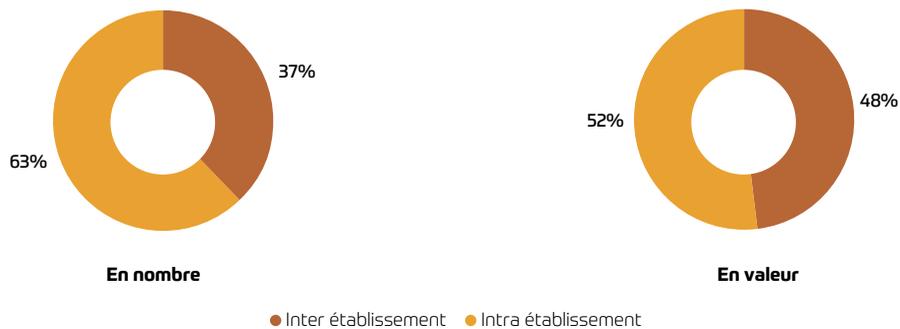


Sur la totalité des transactions, hors opérations par cartes, 37% du nombre de ces transactions ont été traitées via les circuits inter-établissements en 2023, contre 38% en 2022. En termes de valeur échangée, et à l'instar des trois dernières années, cette part s'est maintenue à 48%.

Les échanges intra-établissements demeurent toujours majoritaires en nombre, représentant une part de 63% des échanges en 2023 contre 62% en 2022. En valeur, la part de ses échanges s'est maintenue à 52% au cours des trois dernières années. L'importance de la part des échanges intra-établissements s'explique principalement par l'augmentation des échanges par virement, notamment suite à la démocratisation de l'usage des applications bancaires¹⁴ et à la gratuité des transferts opérés en intra-établissement.

¹⁴ Espace e-banking ou m-banking.

Part inter établissement/intra établissement - Année 2023



I.1. Échanges Inter-établissements

Au terme de l'année 2023, le nombre de moyens de paiement scripturaux échangés via le SIMT¹⁵ s'est établi à 122 millions¹⁶, contre 107 millions d'opérations en 2022, en progression de 14%, contre une hausse de 10% enregistrée entre 2021 et 2022.

Cette amélioration résulte principalement de l'évolution favorable du nombre de virements globaux¹⁷ échangés (75 millions, contre 59 millions en 2022) incluant l'introduction du virement instantané depuis juin 2023 (6,2 millions d'opérations enregistrées sur la période de juin à fin décembre 2023). En revanche, les échanges réalisés par chèque et par prélèvement ont accusé des baisses respectives de 5% et de 2% par rapport à 2022.

L'augmentation des échanges inter-établissements a également concerné les montants bruts échangés, qui se sont établis à 2 339 milliards de dirhams en 2023, contre 2 154 milliards de dirhams en 2022, soit une hausse de 9% par rapport à l'année 2022. Cette progression s'explique par l'augmentation des transactions effectuées par le biais de l'ensemble des moyens de paiement, enregistrant ainsi par rapport à 2022, des hausses de 40% pour le paiement mobile, 17% pour les virements, 6% pour les prélèvements, 5% pour les LCN et 3% pour les chèques.

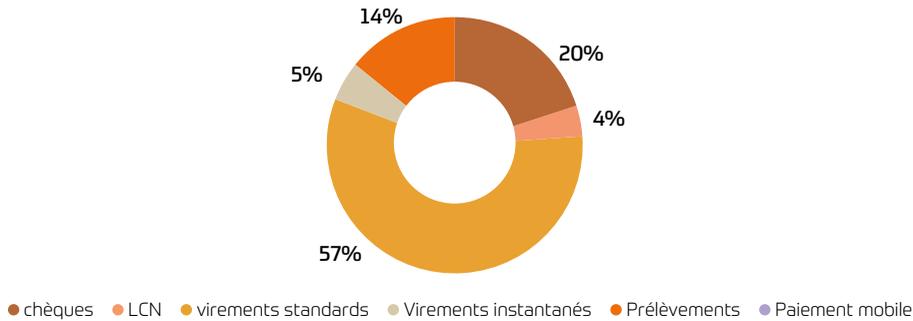
Quant à la structure des échanges en nombre, le virement standard demeure en première position avec 57% des échanges (contre 55% en 2022), suivi par le chèque qui continue de reculer (20% en 2023 contre 24% en 2022 et 26% en 2021) et le prélèvement (14% en 2023 contre 17% en 2022 et 16% en 2021). Le virement instantané occupe le quatrième rang avec 5% des échanges, suivi par les LCN avec une part de 4% (même niveau que celui enregistré en 2022 et 2021).

¹⁵ Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation.

¹⁶ Ce nombre exclut les virements en provenance de l'étranger.

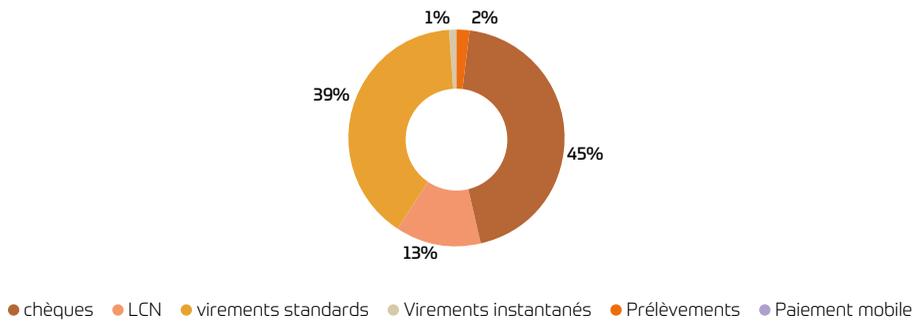
¹⁷ Virements standards et instantanés.

Répartition en nombre des moyens de paiement échangés en inter-établissement - 2023



Cette structure tend à s'inverser en valeur. Le chèque prédomine avec une part de 45% (contre 47% en 2022) suivi par le virement standard avec une part de 39% (contre 38% en 2022), puis par la LCN, qui représente au même titre qu'en 2022, 13% des montants globaux échangés, et enfin le prélèvement et le virement instantané qui occupent des parts respectives de 2%, 1% des échanges en valeur.

Répartition en valeur des moyens de paiement échangés en inter-établissement - 2023



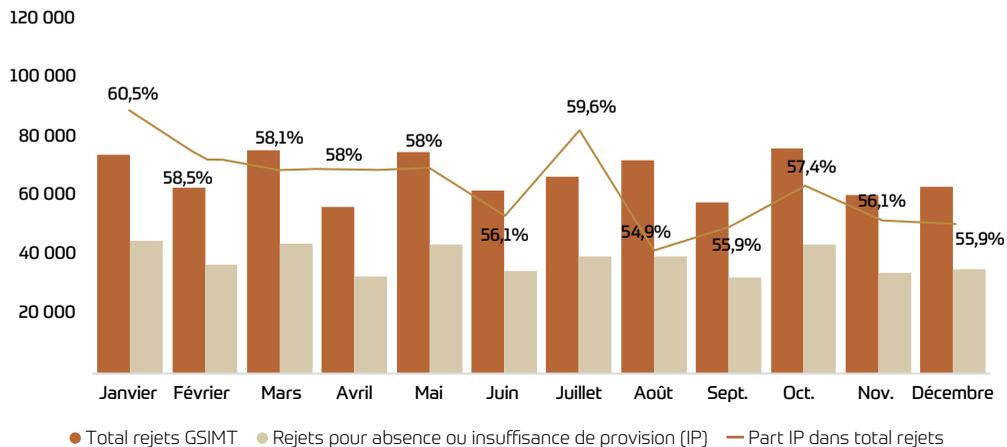
Ces instruments sont souvent utilisés pour les échanges de montants moyens et élevés, la moyenne du montant des transactions étant de 42,1 KDH pour le chèque, de près de 67,6 KDH pour la LCN et de 12,5 KDH pour le virement standard. Ce dernier, qui matérialise essentiellement le règlement des salaires et les paiements d'impôts et taxes divers, enregistre la moyenne la plus faible puisque, depuis 2010, le GSIMT a procédé au plafonnement des montants unitaires des virements standards à 10 millions de dirhams, plafond au-delà duquel les ordres de transferts doivent être réglés systématiquement via le SRBM.

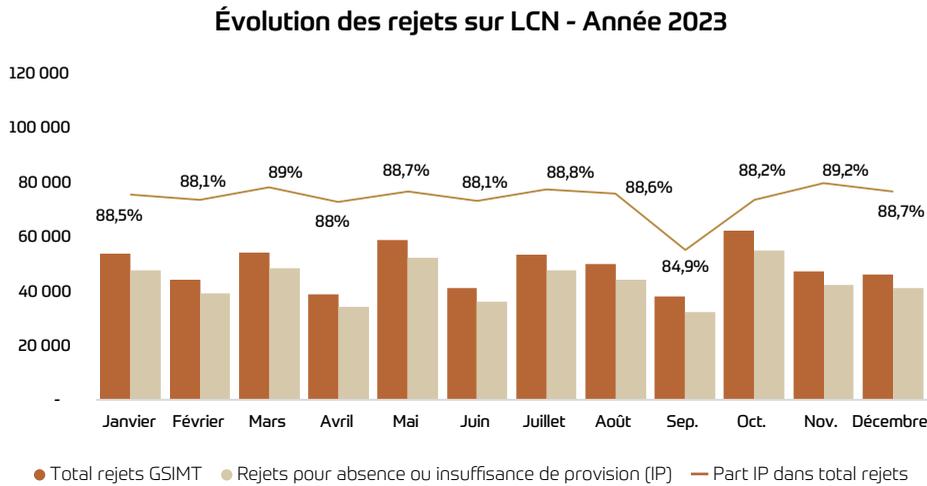
Quant au virement instantané, il a enregistré un montant moyen par transaction de 3,45 KDH compte tenu du plafonnement des montants unitaires de ces virements à 20 000 dirhams. Le prélèvement, quant à lui, a enregistré un montant moyen par transaction de 3,1 KDH, étant donné qu'il demeure un moyen de paiement privilégié notamment pour le paiement des traites de crédits à la consommation, pour les paiements répétitifs auprès des grands facturiers, ainsi que pour le règlement des redevances téléphoniques et celui des factures d'eau et d'électricité.

Par ailleurs, le nombre total de rejets de chèques, tous motifs confondus, s'est élevé à 802 826 opérations, correspondant à un taux de rejet global de 3,2% (contre 3,3% en 2022). 57,5% de ces rejets étaient liés à l'insuffisance de provision lors de la présentation au règlement, contre 60,1% en 2022.

Parallèlement, la proportion des LCN rejetées s'est établie à 13,5% en 2023 contre 13,9% en 2022, s'inscrivant toujours en baisse (en 2020, le taux de rejet des LCN était de 18,1% et en 2019 de 16,5%). Cependant, la part des LCN rejetées demeure assez inquiétante, d'autant plus que 88,3% de ces rejets correspondent à des rejets pour absence ou insuffisance de provision.

Évolution des rejets sur chèques - Année 2023





Par ailleurs, le nombre de prélèvements rejetés reste toujours très élevé et continue d’augmenter sur ces dernières années, malgré la baisse continue de sa part dans les échanges inter-établissements, avec un taux de rejet de 76,6% (78,7% en 2022 contre 76,8% en 2021, 72% en 2020 et 68% en 2019). Le motif principal du rejet des prélèvements demeure lié à l’absence ou l’insuffisance de provision à l’échéance.

Le virement, quant à lui, demeure le moyen de paiement ayant enregistré le taux de rejet le plus faible sur le compartiment inter-établissement, avec un taux de rejet en nombre de 0,1%. 42,9% des rejets en nombre, correspondent à des rejets liés à des comptes clôturés.

I.2. Échanges Intra-établissements

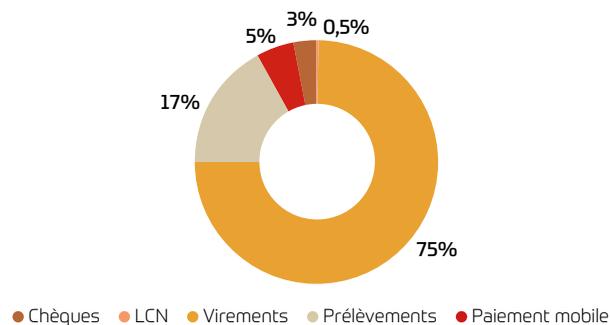
Au terme de l'année 2023, le nombre de moyens de paiement scripturaux échangés¹⁸ entre les comptes domiciliés sur les livres d'un même établissement, s'est élevé à 205 millions d'opérations, contre 176 millions en 2022 (soit +16%), correspondant à une valeur de 2 540 milliards de dirhams¹⁹ contre 2 318 milliards en 2022 (soit +10%).

L'amélioration de l'usage des moyens de paiement sur le compartiment intra-établissement s'explique par l'augmentation du nombre d'opérations réalisées par la majorité des moyens de paiement, enregistrant des évolutions annuelles de 23% pour le paiement mobile, 20% pour le virement, 5% pour les prélèvements et 3% pour les LCN. En revanche, les opérations en nombre effectuées par chèque demeurent stables entre 2022 et 2023.

En termes de montants, cette progression trouve son origine essentiellement dans la hausse des opérations effectuées par le paiement mobile et les virements, avec des progressions annuelles respectives de 23% et 11%. De même, les volumes des échanges effectués par le reste des moyens de paiement ont accusé des augmentations respectives de 7% pour le prélèvement, 6% pour le chèque et 3% pour la LCN.

À l'instar du circuit inter-établissement, la répartition des échanges en intra s'est caractérisée par la prédominance des virements dans l'ensemble des paiements scripturaux. En effet, leur part en nombre s'est élevée à 75%, suivie par les prélèvements (17%) puis par le paiement mobile et le chèque avec des parts respectives de 5% et 3% du total des échanges. Les lettres de change normalisées, ne représentent, quant à elles, que 0,5% des transactions en nombre.

Répartition en nombre des moyens de paiement échangés en intra-établissement 2023

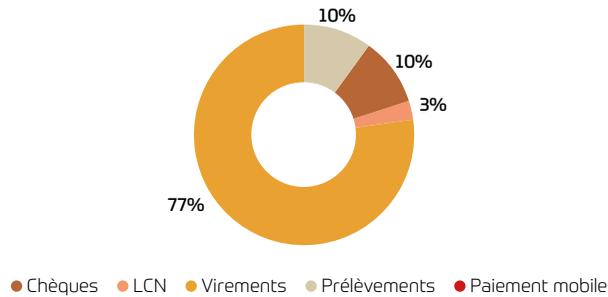


¹⁸ Inclut les chèques, les LCN, les virements, les prélèvements et le paiement mobile.

¹⁹ Déclarations actualisées reçues des établissements bancaires.

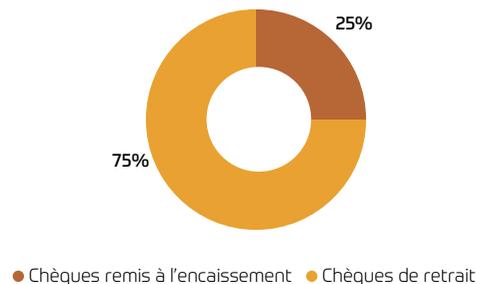
En valeur, le virement demeure prédominant avec 77% des échanges, suivi des chèques et des prélèvements avec une part de 10% chacun et les LCN avec une part de 3%.

Répartition en valeur des moyens de paiement échangés en intra-établissement 2023



En ce qui concerne les chèques échangés en intra-bancaire, 75% d'entre eux concernent les chèques remis contre un retrait de cash aux guichets des banques²⁰, soit le même niveau qu'en 2022. Le reste couvre les chèques remis à l'encaissement au niveau d'un compte bancaire.

Typologie des chèques échangés en intra bancaire 2023



Par ailleurs, le nombre de rejets de chèques, en intra, tous motifs confondus, s'est élevé à 348 049 en 2023 contre 367 838 en 2022, correspondant à un taux de rejet de 1,46% (contre 1,53% 2022), dont 52% correspondent à des rejets pour absence ou insuffisance de provision.

Parallèlement, et à l'instar de l'inter-établissement, la proportion des LCN rejetées demeure inquiétante, s'établissant à 15,3% en nombre en 2023 contre 15,9% en 2022, bien qu'en baisse par rapport à l'année 2020 (20,2%). Cette proportion est d'autant plus alarmante que près de 90% des rejets correspondent à des rejets pour absence ou insuffisance de provision.

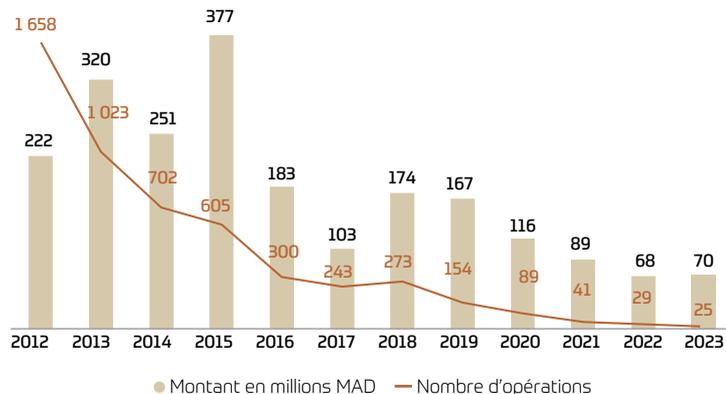
²⁰ Il est à noter que l'ensemble des données relatives à l'intra établissement sont issues des déclarations des banques.

I.3. Échanges en bilatéral

Depuis la fermeture définitive de la chambre de compensation manuelle de Casablanca en décembre 2009, l'ensemble des valeurs non éligibles au traitement via le GSIMT, à savoir les chèques et les lettres de change non normalisées, font l'objet d'échanges en bilatéral entre les banques, suite à un accord signé, au terme duquel deux parties conviennent d'échanger directement leurs obligations mutuelles, sans passer par une chambre de compensation automatique.

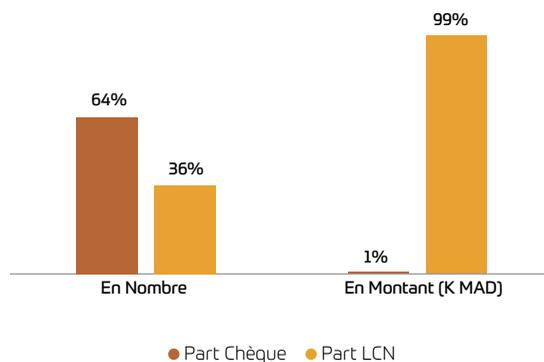
Le volume traité pour ces valeurs demeure ainsi marginal, enregistrant 25 opérations contre 29 opérations en 2022, pour un montant de 70 millions contre 68 millions de dirhams en 2022, avec une part de 2,98% du montant total des échanges inter-établissement (contre 3,2% en 2022). Le nombre total des échanges bilatéraux a ainsi baissé de 14% en nombre par contre il a enregistré une hausse de 2% en valeur entre 2022 et 2023.

Évolution des valeurs échangées en bilatéral 2012 - 2023



Les lettres de Change non normalisées continuent de représenter l'essentiel des échanges en bilatéral, avec des parts en nombre et en montant, respectivement de 36% et 99% du total des transactions bilatérales réalisées.

Répartition par type de valeurs échangées en bilatéral - Année 2023

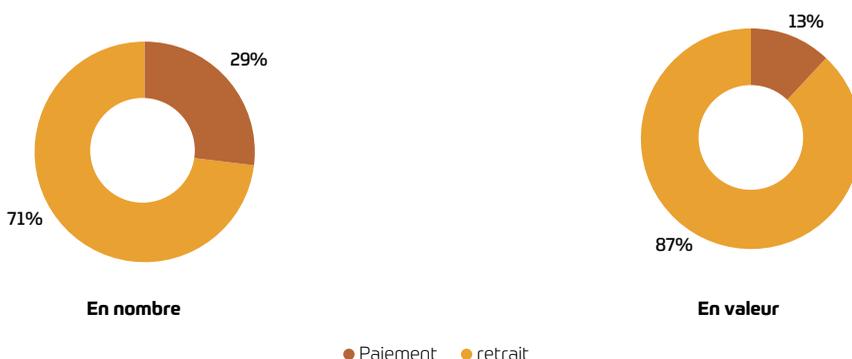


II. Cartes bancaires

Le nombre de paiements par cartes, y compris les paiements sur GAB et ceux en ligne, s'est établi globalement à 164,4 millions d'opérations pour une valeur de 57 milliards de dirhams, ce qui représente une augmentation d'environ 22% en nombre et de 19% en valeur par rapport à 2022, contre une hausse respective de 26% et 20% entre 2021 et 2022. Les retraits d'espèces, quant à eux, continuent de représenter l'essentiel des opérations effectuées par cartes bancaires, et ont connu une hausse de 12% en nombre entre 2022 et 2023, passant de 360 millions d'opérations en 2022 à 402 millions en 2023. En valeur, les retraits ont connu une progression de 13% (contre une hausse de 11% entre 2021 et 2022), passant de 351 à 399 milliards de dirhams au cours de la même période.

En termes de structure des transactions, la part en nombre des retraits par carte bancaire a accusé une légère baisse passant de 73% en 2022 à 71% en 2023, en faveur d'une légère augmentation de la part des paiements qui est passée de 27% à 29%. La même tendance est observée en termes de valeur avec une légère baisse de la part des retraits de 88% en 2022 à 87% en 2023, et une légère augmentation de la part des paiements passant de 12% à 13% en 2023.

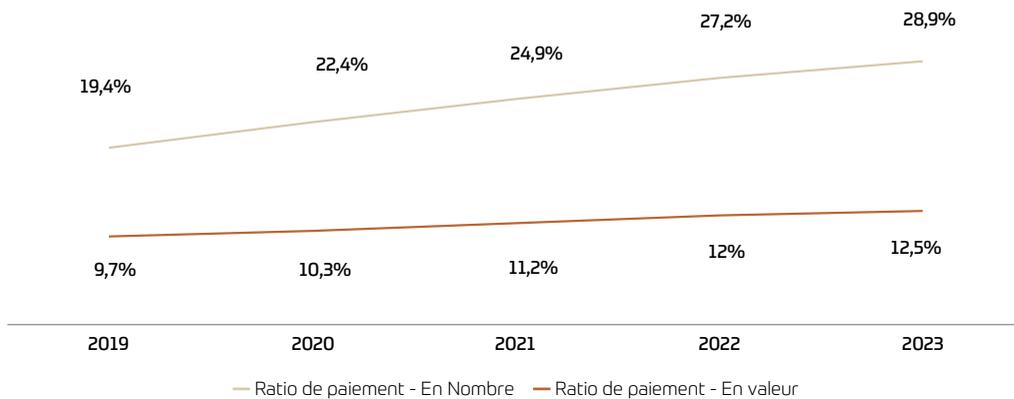
Structure des transactions par cartes en 2023



Concernant le ratio de paiement²¹ des porteurs marocains au Maroc, il a connu une nette progression, passant en nombre de 27,2% en 2022 à 28,9% en 2023, et en valeur de 12,1% en 2022 à 12,5% en 2023.

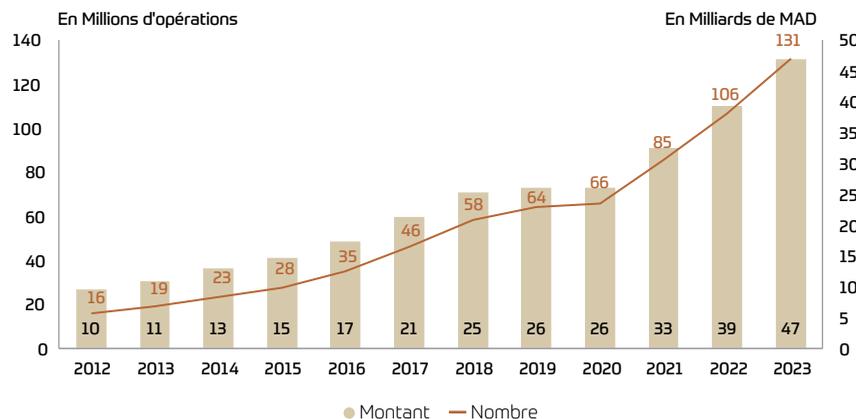
²¹ Calculé en rapportant les transactions de paiement sur le total des transactions par carte bancaire.

Évolution du ratio de paiement - 2019-2023



Il est à noter que l'évolution des paiements par carte a été différente en fonction du canal de paiement. En effet, les paiements à travers les Terminaux de Paiement Électroniques (TPE) ont connu une hausse de 23% en nombre entre 2022 et 2023 (passant de 106,4 à 131,3 millions d'opérations, représentant une valeur de 46,9 milliards de dirhams en 2023 contre 39,2 milliards en 2022). Les paiements e-commerce ont augmenté en nombre de 20% (passant de 26,8 à 32,1 millions d'opérations) et en valeur de 15% (passant de 8,6 à 9,9 milliards de dirhams). Les paiements sur GAB, en revanche, ont continué de reculer (-24% en nombre et - 22% en valeur entre 2022 et 2023), passant de 1,2 à 1 million d'opérations et de 0,2 à 0,17 milliards de dirhams, confirmant ainsi leur tendance baissière en faveur des paiements au niveau des applications bancaires ou des paiements de factures directement au niveau des sites Web des facturiers.

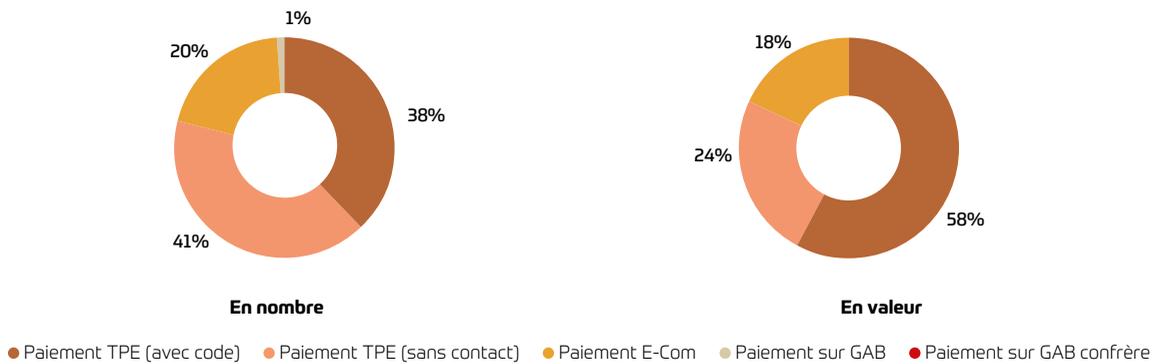
Évolution des paiements TPE 2012- 2023



Avec une part de 80,4% des transactions effectuées, les opérations sur TPE²² représentent l'essentiel des paiements réalisés par cartes bancaires en 2023, comme cela était également le cas en 2022 (79,2%). Il est à noter que, sur les 131,3 millions d'opérations de paiement effectuées via TPE en 2023, 57% ont été réalisées sans contact (contre 52% en 2022). En effet, la part du paiement sans contact dans le total des paiements par TPE, en nombre, ne cesse de s'accroître depuis sa mise en place en septembre 2019, passant de 52% en décembre 2022 à 57% en décembre 2023 (représentant 75,4 millions d'opérations en 2023 contre 55,4 millions en 2022).

Les paiements sur GAB, quant à eux, ont reculé par rapport à l'année précédente, passant d'une part de 0,9% des transactions de paiement domestique en 2022 à 0,7 % en 2023.

Structure des paiements par cartes en 2023



S'agissant des transactions e-commerce, elles ont enregistré une hausse de 20% en nombre entre 2022 et 2023 (passant de 26,8 à 32,1 millions d'opérations) et de 15% en valeur (passant de 8,6 à 9,9 milliards de dirhams). Les paiements en ligne ont ainsi poursuivi leur tendance haussière, liée notamment au développement des services de paiement des factures sur internet et à la hausse des paiements E-gov. L'augmentation significative du nombre de transactions en 2023 s'explique par le contexte sanitaire, lié à la pandémie de Covid-19, qui a renforcé les habitudes de paiements sur internet. Ainsi, en 2023, les transactions e-commerce représentent au même titre que l'année 2022, 20% du total des paiements.

²² Y compris les opérations de paiement sans contact.

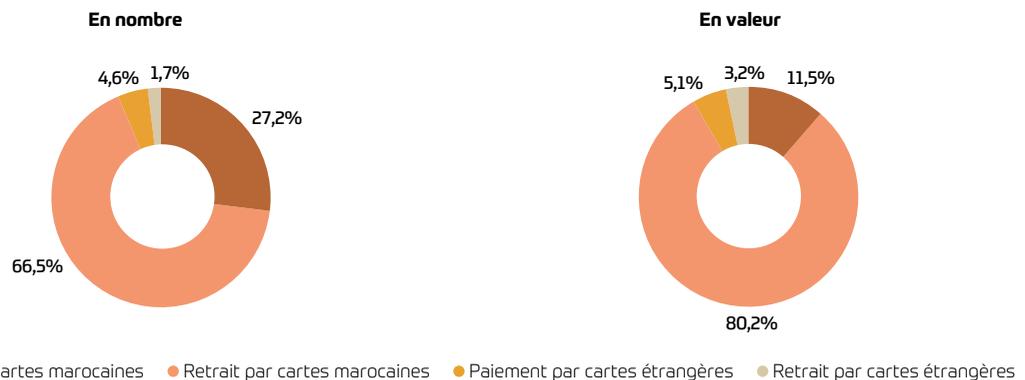
Évolution des paiements E-commerce 2012-2023



Concernant les transactions réalisées par des cartes internationales au Maroc, elles ont totalisé 38,3 millions d'opérations en 2023, correspondant à une valeur de 41,7 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une hausse de 58% en nombre et de 43% en valeur par rapport à 2022.

Parallèlement, les transactions réalisées par les porteurs marocains à l'étranger ont repris leur évolution d'avant la pandémie du Covid-19. En effet, en 2023, les transactions de cartes marocaines à l'étranger ont connu une hausse significative, atteignant 39% en nombre et 41% en valeur par rapport à l'année précédente (23,4 millions d'opérations, pour une valeur de 12,7 milliards de dirhams contre 16,8 millions d'opérations en 2022 pour une valeur de 9 milliards de dirhams).

Structure globale des transactions par cartes en 2023



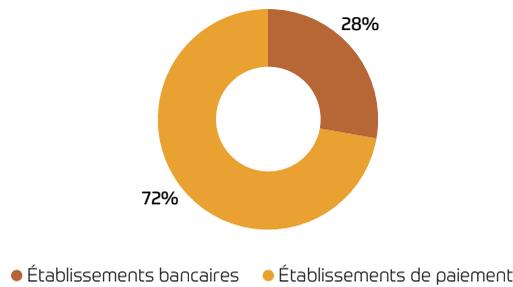
III. Paiement mobile

III.1. Émission des M-Wallets

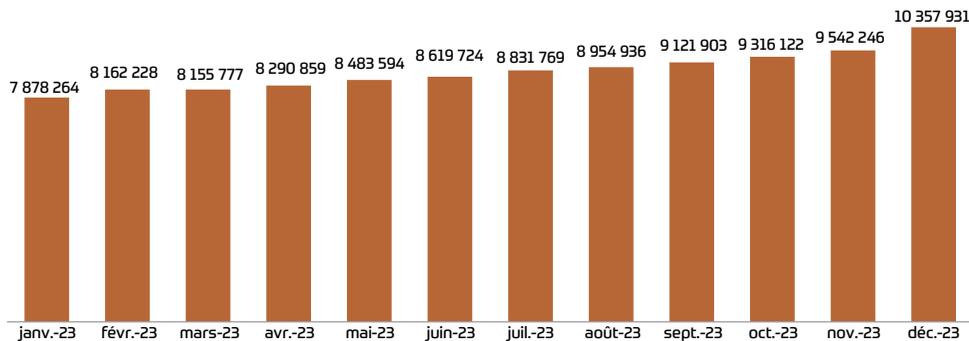
À fin 2023, 20 offres M-Wallets sont présentes sur le marché, dont 12 émises par des établissements de paiement. L'encours global des M-Wallets émis par les établissements a augmenté considérablement en 2023, passant de 7,7 millions à fin 2022 à 10,4 millions à fin 2023, grâce à une augmentation des souscriptions de près de 35%.

La part des M-wallets émis par les établissements de paiement a représenté 72% du total de l'encours des M-wallets, soit 7,4 millions de M-wallets à fin 2023 (contre 5,8 millions à fin 2022).

Répartition de l'encours des M-Wallets par type d'établissement



Évolution mensuelle des encours des M-Wallets - 2023



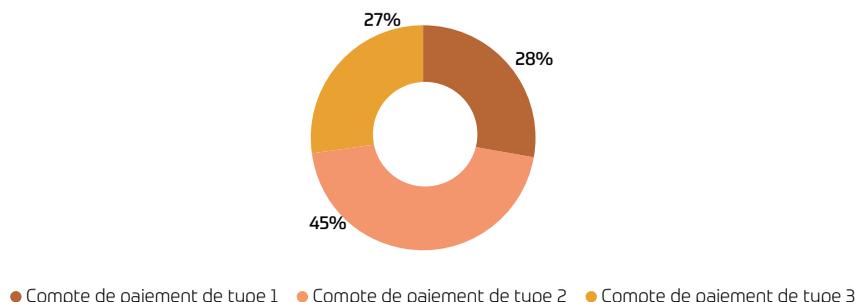
Sur la base des déclarations communiquées par les établissements concernés, l'encours de M-Wallets émis progresse de façon continue, aussi bien auprès des établissements de paiement qu'auprès des établissements bancaires. En effet, le stock des M-Wallets émis par les établissements bancaires et les établissements de paiement a connu une augmentation respective de 36% et 34% entre 2022 et 2023 (contre une progression respective de 21% et de 38% entre 2021 et 2022).

Cette progression demeure corrélée à l'évolution des ouvertures des comptes de paiement, émis par des établissements de paiement. Le stock de ces comptes a atteint 10,3 millions²³ en 2023 contre 6,8 millions en 2022 et 5,4 millions en 2021.

²³ Dont 3,5 millions de comptes ouverts durant l'année 2023.

Concernant la structure de ces comptes²⁴, elle demeure quasi-identique à celles des années 2022 et 2021. Le compte de niveau 2 prédomine avec une part de 45% contre 50% un an auparavant. En revanche, le compte de niveau 3 a vu sa part progresser en 2023, passant de 14% en 2022 à 27% au détriment du compte de type 1 dont la part a diminué pour s'établir à 28% en 2023 contre 36% en 2022.

Structure des ouvertures des comptes de paiement - Année 2023



III.2. Panorama des échanges électroniques par M-Wallet

Sur la base des déclarations mensuelles reçues des établissements bancaires et des établissements de paiement, le nombre de transactions réalisées par M-Wallets courant l'année 2023, s'est établi à 9,7 millions contre 7,9 millions d'opérations en 2022, pour un montant total de 2,1 milliards contre 1,7 milliard en 2022, enregistrant ainsi une hausse de 23% en nombre et en valeur par rapport à 2022. Près de 85% du nombre des échanges a été effectué par des M-Wallets émis par des établissements de paiement, contre 15% par des M-Wallets adossés à des comptes bancaires. En valeur, 71% des transactions réalisées par les M-Wallets ont été enregistrées par des établissements de paiement, contre 29% par des banques.

Répartition des transactions effectuées via M-Wallets par type d'établissement



²⁴ Un compte de type 1 nécessite seulement un numéro de téléphone et le plafond du compte est fixé à 200 dhs.
 Un compte de type 2 nécessite la présentation d'une pièce d'identité et est plafonné à 5.000 dhs.
 Un compte de type 3 requiert en plus un justificatif de domicile et peut atteindre 20.000 dhs.

Concernant la structure des transactions effectuées par les M-Wallets émis par les établissements de paiement, et à l'instar de l'année 2022, les paiements de factures représentent, en nombre, la part la plus importante des transactions effectuées, avec 78% (contre 71% en 2022). Ils sont suivis par les transferts Mobile to Mobile (17% contre 22% en 2022) et par les paiements des commerçants (5% contre 7% en 2022).

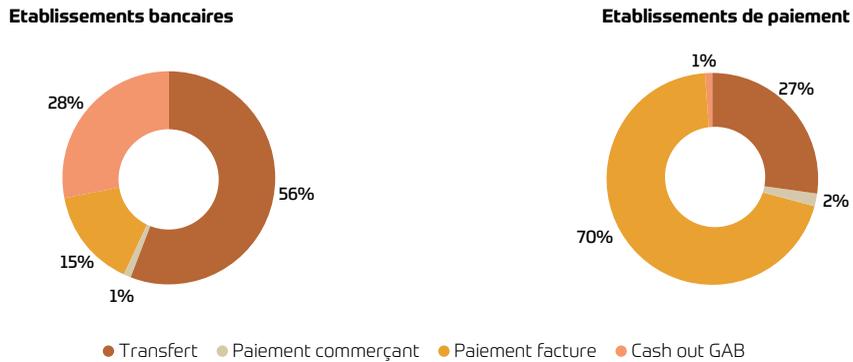
Pour les M-Wallets adossés à des comptes bancaires, la structure des transactions effectuées par les M-Wallets, en nombre, diffère de celle des établissements de paiement : les paiements des factures par M-Wallet restent prédominants avec 57% en nombre (contre 66% en 2022), suivis par les transferts avec une part de 26% contre 21% un an auparavant et les retraits GAB (12%, niveau similaire à celui de 2022). Les paiements des commerçants ont augmenté, passant de 1% en 2022 à 5% en 2023.

Répartition des transactions M-Wallets par type de transaction - En nombre



En revanche, et au même titre que l'année 2022, la répartition en valeur, par type de transaction M-Wallet, diffère selon le type d'établissement. En effet, pour les établissements bancaires, les transactions ont été dominées par les transferts, dont la part s'est élevée à 56% contre 54% en 2022, puis par les retraits GAB (28%, même niveau qu'en 2022) et les paiements des factures (15% contre 18% en 2022). Pour les établissements de paiement, les paiements de factures ont représenté la part la plus importante dans les transactions (70% contre 60% en 2022). Ils ont été suivis par les transferts (27% contre 36%) et enfin par les paiements des commerçants (2%) et les retraits GAB (1%).

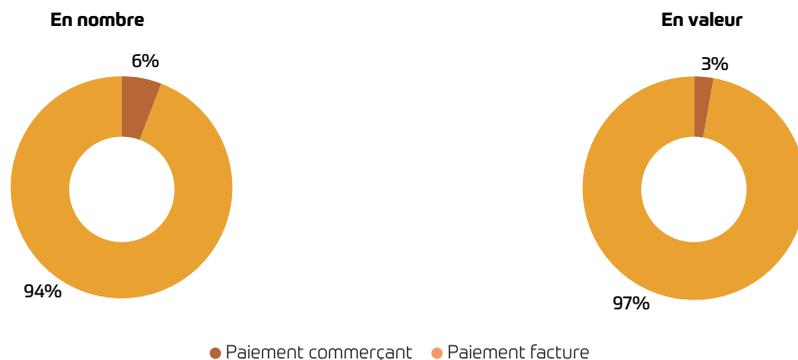
Répartition des transactions M-Wallets par type de transaction - En valeur



L'utilisation du paiement mobile comme moyen de paiement, notamment pour le règlement des transactions d'achat, représente un usage nouveau dont le développement constitue un réel défi, d'autant plus que la partie enrôlement des commerçants représente une phase cruciale et difficile puisque cela nécessite un effort d'éducation, de sensibilisation et d'incitation à l'acceptation des paiements électroniques.

Dans ce sens, et pour asseoir davantage l'utilisation du paiement mobile et accélérer son adoption à l'échelle nationale, Bank Al-Maghrib a poursuivi, en collaboration avec l'écosystème du paiement mobile, le lancement des campagnes médiatiques au profit du grand public pour mieux informer sur les avantages et les usages de ce nouveau moyen de paiement électronique. De même et dans l'optique de son renforcement, Bank Al-Maghrib a contribué à l'opérationnalisation des aides sociales directes à travers l'assouplissement du cadre réglementaire régissant les activités des établissements de paiement.

Répartition des paiements par M-Wallets par type de paiement - 2023



CHAPITRE III.

SURVEILLANCE DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

I. Mise en œuvre de la surveillance des moyens de paiement scripturaux

I.1. Conduite des missions de contrôle sur place

La surveillance des moyens de paiement constitue une mission fondamentale de Bank Al-Maghrib, qui a pour objectif de veiller à la sécurité des moyens de paiement et à leur alignement aux meilleures normes et pratiques internationales, en vue de maintenir leur crédibilité et la confiance du public dans la monnaie.

À cet égard, Bank Al-Maghrib a mené, au titre de l'exercice 2023, une mission de contrôle sur place auprès d'un établissement de paiement, couvrant divers volets notamment la gouvernance, les dispositifs de gestion des risques financiers (à savoir les processus d'autorisation, de compensation et de règlement), la gestion des risques opérationnels, particulièrement en matière de sécurité et de fraude ainsi que leur conformité aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. En revanche, l'année 2023 a été consacrée principalement au suivi rigoureux de la mise en place des recommandations relevées lors des précédentes missions ainsi que de la surveillance permanente et la surveillance des incidents majeurs survenus au titre de cette année.

I.2. Suivi de la migration des cartes bancaires domestiques à la norme EMV

Dans le cadre des efforts de Bank Al-Maghrib pour mettre en conformité l'ensemble des systèmes monétiques des établissements bancaires avec les standards internationaux, Bank Al-Maghrib suit, sur une base trimestrielle, l'état d'avancement de la migration des cartes bancaires domestiques vers la norme EMV. Ce suivi fait ressortir que la migration vers la norme EMV a enregistré à fin 2023, un taux de 99,8%.

I.3. Veille réglementaire sur les moyens de paiement

Dans le cadre de sa mission statutaire de surveillance des moyens de paiement, Bank Al-Maghrib veille au respect des dispositions légales et réglementaires concernant l'émission et la gestion des moyens de paiement. Bank Al-Maghrib examine, en effet, les aspects réglementaires et fonctionnels relatifs aux solutions de paiement émises par les établissements de crédit et organismes assimilés, ce qui lui permet de statuer sur leur conformité par rapport aux textes en vigueur²⁵.

²⁵ Exigences en termes d'authentification et de prérequis de sécurité appliqués au moyen de paiement.

Dans le contexte de la dématérialisation des services bancaires et de la diversification des canaux de paiement, Bank Al-Maghrib a veillé à la conformité des solutions innovantes nouvellement introduites sur la place et ce, en matière de paiement sans contact sécurisant ainsi davantage les transactions numériques. L'amélioration continue des nouvelles technologies de paiement, associée à des mesures de sécurité renforcées, contribue à maintenir la confiance dans les paiements numériques et au renforcement de l'Inclusion Financière.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib continue de suivre, de très près, les récentes évolutions des différentes monnaies virtuelles, notamment leur développement et leur utilisation au Maroc. Ces dernières sont traditionnellement définies comme une unité de compte stockée sur un support électronique, créée, non pas par un Etat ou une Union Monétaire, mais par un groupe de personnes (physiques ou morales) et destinée à régler les échanges multilatéraux de biens ou de services au sein de ce groupe.

Bank Al-Maghrib mène également un processus de veille relatif au suivi de l'émission de nouveaux produits monétiques et de M-wallets. Les banques et les établissements de paiement ont, en effet, l'obligation d'adresser au préalable pour accord à Bank Al-Maghrib, le contrat porteur et les spécifications techniques et fonctionnelles de tout nouveau moyen de paiement émis. Bank Al-Maghrib veille ainsi à leur conformité par rapport aux exigences en vigueur.

I.4. Évaluation de la sécurité des moyens de paiement

Bank Al-Maghrib a poursuivi ses travaux d'analyse afférents aux risques liés aux moyens de paiement. À cet égard, Bank Al-Maghrib participe à différents groupes de travail à l'échelle internationale, dont celui de l'Alliance pour l'Inclusion Financière en charge des Services Financiers Digitaux, afin d'identifier les nouvelles tendances de fraude ainsi que les mesures pour les contrecarrer, notamment pour le virement et le paiement mobile.

Quant à la sécurité relative aux cartes bancaires et aux chèques, les dispositifs de suivi de la fraude sur ces moyens de paiement permettent à la Banque Centrale de mettre en place des actions correctives le cas échéant et ce, en concertation avec les émetteurs de la place.

II. Centrale des incidents de paiement (CIP)

Au cours de l'année 2023, le nombre des incidents de paiement sur chèques s'est situé à 511 420, en baisse de 8,7% par rapport à 2022. Le montant de ces incidents a, quant à lui, accusé une baisse de moindre ampleur de 2,5%, contre une hausse constatée l'année dernière de près de 18,3%.

S'agissant des demandes de renseignement émanant des banques, elles se sont situées à 2 millions de requêtes, en hausse de 16% par rapport à l'année 2022.

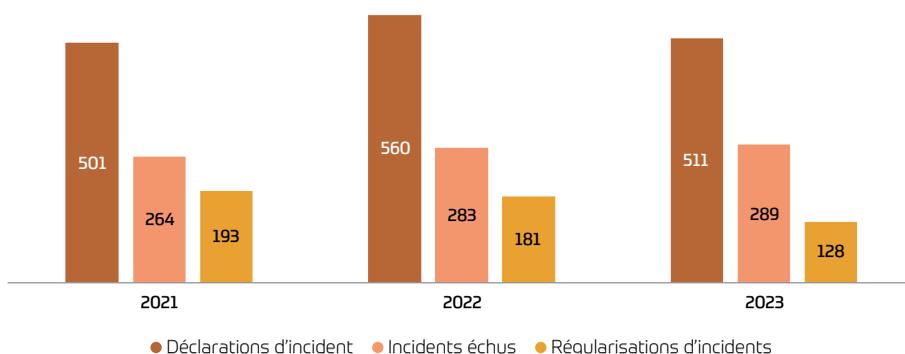
L'examen du profil mensuel des IP déclarés en 2023 montre une augmentation de leur cadence courant le premier trimestre. En effet, et après avoir oscillé en moyenne près de 46 000 impayés entre janvier et mars, le nombre moyen des incidents de paiement s'est établi à près de 42 000 IP pour le restant de l'année, sachant que sur la même période, il se situait aux alentours de 47 000 IP au titre de l'année 2022.

S'agissant des régularisations, leur nombre a accusé un repli de 29,4%, reculant de 181 000 à 127 858 suivant ainsi la baisse constatée un an auparavant. Dans le même sens, leur montant s'est inscrit en baisse, s'établissant à 2,7 milliards de dirhams au lieu de 4,5 milliards l'année d'avant.

	2021	2022	2023	Variation	Variation
				2022/2023	2021/2022
Déclarations d'incidents	501 031	559 918	511 420	-8,7%	11,7%
Montant déclaré (MDhs)	14 556	17 219	16 786	-2,5%	18,3%
Régularisations d'incidents de paiement	192 894	181 156	127 858	-29,4%	-6,1%
Montant régularisé (MDhs)	4 647	4 516	2 719	-39,8%	-2,8%
Incidents échus	263 657	283 421	288 746	1,9%	7,5%
Interdictions judiciaires d'émettre des chèques	0	0	5	-	0%
Demandes de renseignements émanant des banques	2 386 551	1 761 405	2 043 607	16%	-26,2%

[*] Les déclarations des incidents de paiement, en nombre et en montant, sont minorées des annulations.

Évolution annuelle des flux de données impactant le stock des incidents (en milliers)

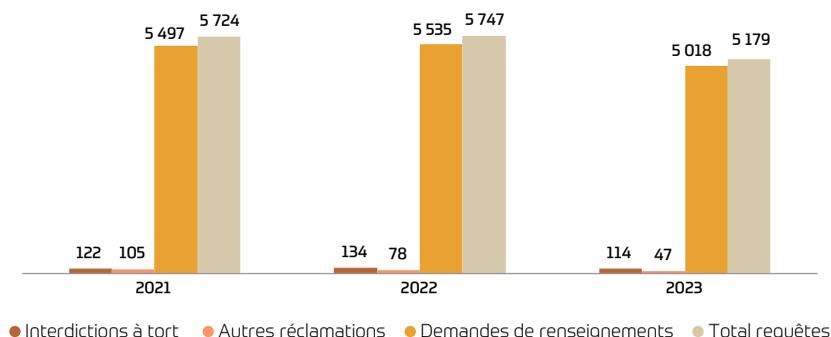


Traitement des requêtes clients

Le dispositif d'écoute mis en place par Bank Al-Maghrib a permis de traiter 5 179 requêtes, dont 97% sont prises en charge par le réseau de la Banque. Ce dispositif a en effet permis de :

- Lever 114 interdictions à tort ;
- Répondre à 5 000 demandes d'accès aux informations personnelles.

Évolution annuelle des requêtes clients

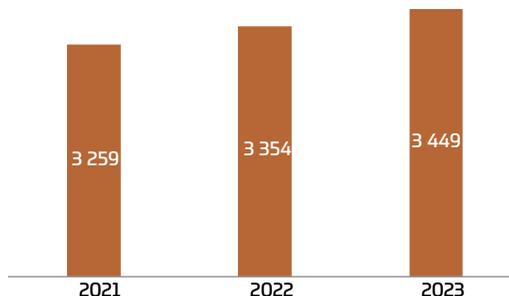


La répartition des demandes de renseignement par agence de Bank Al-Maghrib, révèle la prédominance des succursales de Casablanca et de Rabat, avec une part de 49% du total des demandes traitées en 2023, contre 48% en 2022.

Incidents de paiement non régularisés

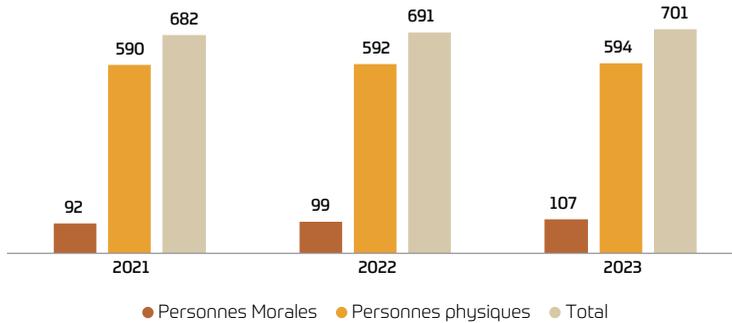
Durant l'année 2023, les incidents de paiement, non encore régularisés, conformément aux termes de l'article 313 de la loi 15-95 formant code de commerce, ont cumulé près de 3,45 millions cas, soit une hausse de 2,8%, suivant ainsi la même tendance qu'en 2022. La répartition par catégorie de clientèle indique que 73% des impayés, soit 2,5 millions de cas, concernaient des personnes physiques.

Évolution du nombre d'IP non régularisées (en milliers)



Pour sa part, le nombre d'interdits d'émission de chèques est passé de 691 000 personnes à 701 000 personnes. Ces interdictions restent prédominées par celles concernant les personnes physiques à hauteur de 85%.

Évolution des personnes interdites d'émettre des chèques (en milliers)

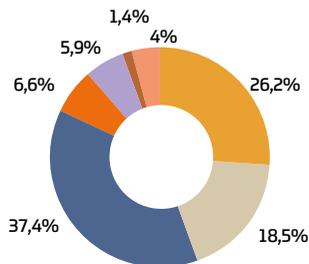


Ventilation par montant de chèque des incidents de paiement non régularisés

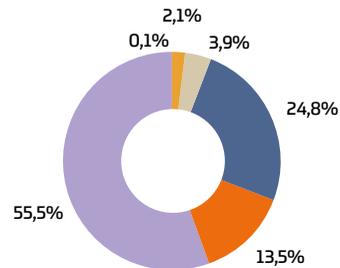
La répartition, par tranche, du montant des incidents de paiement non régularisés à fin 2023, fait apparaître, qu'en nombre d'incidents, 82% des incidents sont d'une valeur comprise entre 1 000 et 50 000 dirhams, et 37% portent sur des montants entre 10 000 et 50 000 dirhams.

S'agissant de l'encours de ces incidents, les chèques supérieurs à 100 000 dirhams représentent 56% de la valeur totale des impayés alors que leur part en nombre ne dépasse pas 6%.

Ventilation par tranche de montant du nombre d'incidents de paiement non régularisés



Ventilation par tranche de montant de l'encours d'incidents de paiement non régularisés



- Inférieur à 500 DH
- Entre 500 DH et 1 000 DH
- Entre 1 000 DH et 5 000 DH
- Entre 5 000 DH et 10 000 DH
- Entre 10 000 DH et 50 000 DH
- Entre 50 000 DH et 100 000 DH
- Supérieur à 100 000 DH

III. Centrale des impayés sur lettre de change normalisée (CIL)

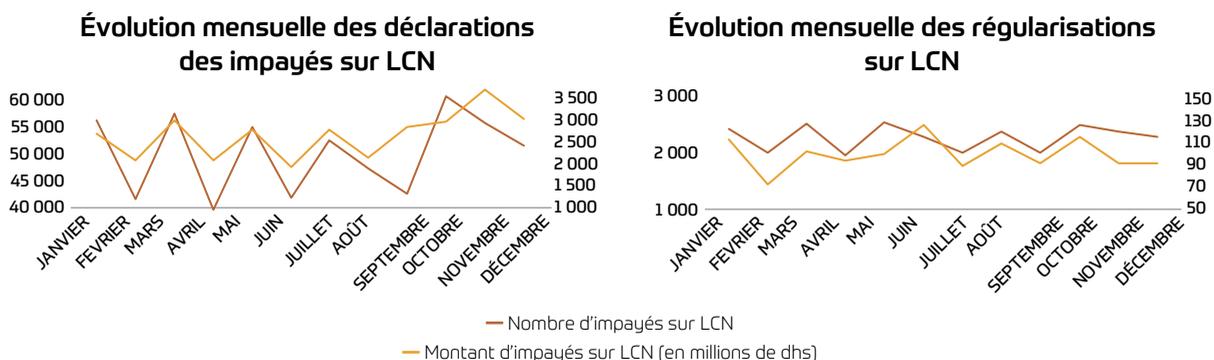
Évolution des flux traités par la Centrale des impayés sur LCN

Pour ce qui est des LCN, les impayés déclarés en 2023 se sont établis à près de 586 000 impayés, nombre en baisse de 1% en glissement annuel. Leur montant, a également marqué une baisse de 3%, totalisant 33 milliards de dirhams.

Les régularisations ont, toutefois, connu une hausse de 2% en nombre et de 7% en valeur.

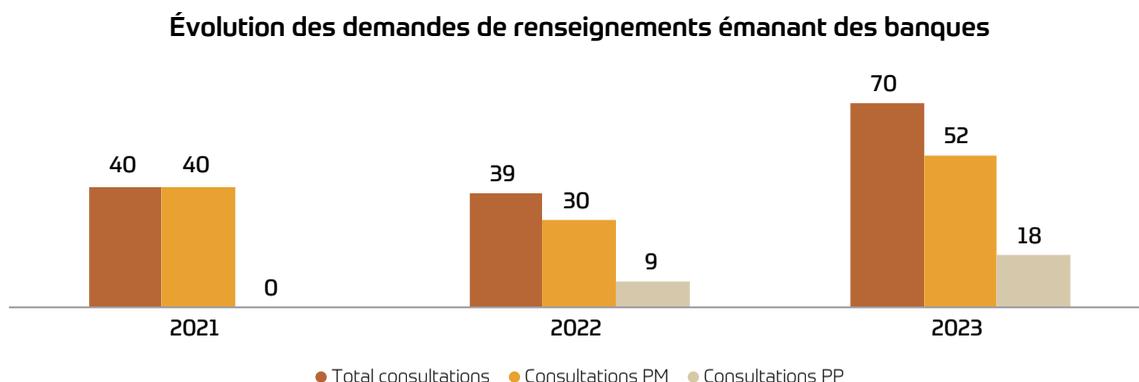
Focus sur les déclarations mensuelles des impayés LCN et leurs régularisations

L'examen du profil mensuel des déclarations des impayés LCN montre que le nombre d'impayés a enregistré des hausses pour les mois de janvier, mars, mai, juillet, octobre et novembre affichant ainsi une moyenne de 54 000. Cette cadence a légèrement ralenti pour se limiter à une moyenne de 50 000 pour la fin de l'année.



Évolution des demandes de renseignements émanant des banques

Les demandes de renseignements émanant des banques ont atteint 70 consultations en 2023, réparties entre 26% pour les personnes physiques et 74% pour les personnes morales.



Impayés LCN non régularisés

À fin 2023, le cumul des LCN non encore régularisées, en nombre, s'est établi à près de 4,7 millions, en progression annuelle de près de 14%.

La répartition par catégorie de clientèle fait ressortir que :

- Les impayés imputables aux personnes morales représentent 59% en valeur et 37% en nombre ;
- Le total des personnes ayant des impayés LCN est passé à près de 195 000 en augmentation de 7% par rapport à 2022.

Évolution des personnes ayant des impayés LCN

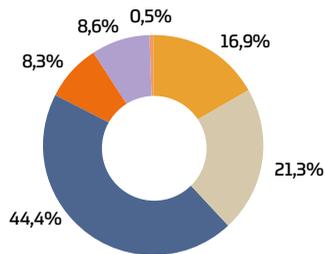


Ventilation par montant des impayés LCN non régularisés

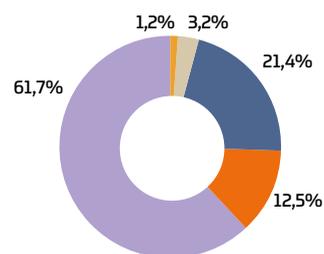
La répartition par tranche de montant du stock des LCN impayées à fin 2023 est demeurée inchangée :

- Les LCN d'un montant inférieur ou égal à 5 000 dirhams représentent 17,5% en nombre et 1,2% en valeur ;
- Celles portant sur des montants entre 5 000 et 100 000 dirhams représentent 73,9% en nombre et 37,1% en valeur ;
- La part des impayés de LCN supérieurs à 100 000 dirhams ressort faible en nombre (8,6%) mais importante en valeur (61,7%).

Ventilation par tranche de montant du nombre des impayés LCN non régularisés



Ventilation par tranche de montant de l'encours des impayés LCN non régularisés



● Inférieur à 500 DH ● Entre 500 DH et 1 000 DH ● Entre 1 000 DH et 5 000 DH ● Entre 5 000 DH et 10 000 DH
● Entre 10 000 DH et 50 000 DH ● Entre 50 000 DH et 100 000 DH ● Supérieur à 100 000 DH

CHAPITRE IV.

DÉVELOPPEMENT DES MOYENS DE PAIEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES FINTECHS

I. Développement des paiements

Durant l'année 2023, la Banque a maintenu ses efforts pour le développement des services financiers digitaux en collaboration avec les différents acteurs publics et privés, en élaborant, d'une part, des études afin (i) de mieux comprendre le comportement de la population vis-à-vis des paiements électroniques, (ii) d'identifier les freins entravant leurs acceptations et (iii) de convenir des actions nécessaires à mettre en place pour la dématérialisation des paiements, notamment, gouvernementaux. Aussi, la Banque s'est engagée dans la mise en place d'actions ayant un effet direct sur la confiance et la sécurité des moyens de paiements électroniques.

En effet, Bank Al-Maghrib, en collaboration avec la Banque Mondiale, a fait ressortir un besoin important de mise en place (i) d'une orientation politique forte et une stratégie claire pour réduire l'utilisation du cash et promouvoir les paiements électroniques, (ii) un renforcement du cadre juridique, à travers notamment le renforcement des réglementations de protection des consommateurs en matière des services de paiement pour apporter plus de clarté et de transparence sur le volet de la facturation par les fournisseurs de services ainsi que sur la surveillance des banques et des établissements de paiement liés à cette question, et (iii) une accélération des actions portant sur les aspects économiques pour l'acceptation des paiements électroniques.

Parallèlement, la Banque a coordonné avec le CGAP, dans le cadre d'un programme s'étalant sur 3 ans, une étude portant sur le développement des services financiers numériques (SFN) dans les zones rurales. Dans ce sens, un diagnostic de la réglementation en vue d'étendre les réseaux d'agents de dépôts et de retrait dans les zones rurales (CICO) a été établi. Les principaux résultats de cette étude sont en lien avec (i) le besoin d'innovation et d'amélioration des propositions de valeur par les établissements de paiement, (ii) l'interprétation du cadre réglementaire qui reste dans l'ensemble conservateur, de la part des établissements de paiement, pour éviter tout risque de non-conformité, et (iii) le manque de mise en place de modèles économiques viables pour les agents de paiement, notamment en milieu rural.

Dans ce sens, un assouplissement du cadre réglementaire a été introduit par la Banque, en particulier, pour les établissements de paiement, impactant positivement l'usage, notamment du paiement mobile, dont l'encours a enregistré une augmentation annuelle des souscriptions de l'ordre de 35%, franchissant la barre de 10 millions de M-Wallets à fin 2023.

Également, un projet de réforme du Code de Commerce, est en cours d'élaboration dans le cadre d'une assistance technique de la Banque Mondiale relatif au cadre juridique des « Moyens de paiement », en collaboration avec les différentes parties prenantes. Il est à noter que la volonté de mettre en place cette réforme est dictée par les impératifs des évolutions technologiques perpétuelles dans le domaine des paiements, qui consacrent davantage les normes à teneur conventionnelle, en l'absence d'une consécration légale.

En outre, Bank Al-Maghrib contribue aux travaux de dématérialisation des déversements des flux gouvernementaux, à l'instar de TAYSSIR, en collaboration avec le nouveau délégataire du Ministère de l'Education Nationale – CDG Prévoyance-. Les principales actions de ce chantier étant la généralisation de la dématérialisation du déversement des flux gouvernementaux en se basant sur l'expérience réussie du programme pilote TAYSSIR, à travers la mise en place de trois canaux d'inscription, dont un via les réseaux de proximité des établissements de paiements et deux canaux digitaux.

Parallèlement, Bank Al-Maghrib a contribué à l'opérationnalisation des aides sociales directes, à travers, principalement, (i) la suppression de l'obligation, pour les agents de paiement, d'avoir la qualité de commerçant (mai 2022), (ii) le déplafonnement des comptes de paiement ouverts par les commerçants pour l'acceptation des paiements électroniques (mai 2022), ainsi que (iii) l'autorisation de transgression de la règle, à titre dérogatoire, afin que les montants des prestations sociales servies par la CNSS aux bénéficiaires sur des comptes de paiement, ne soient pas soumis à la règle de plafonnement desdits comptes (février 2023).

Par rapport au développement de l'acceptation des paiements au Maroc, une étude a été élaborée par la Banque Mondiale, depuis 2021, montrant l'appétence quant à l'usage du cash, en lien principalement avec la culture du cash ancrée dans les habitudes des Marocains et aussi du faible niveau d'acceptation, principalement celui de la carte. L'étude fait ressortir un certain nombre de constats par rapport à l'activité d'acquisition, notamment (i) le manque de maîtrise du digital, (ii) la crainte d'une tarification élevée, (iii) la traçabilité des paiements pour les commerçants, ainsi que (iv) l'inadaptation aux paiements des salaires hebdomadaires ou journaliers et aux employés non déclarés.

Cette même étude a mis en valeur la nécessité de renforcer davantage le cadre juridique régissant les moyens de paiement électroniques pour (i) la promotion et l'instauration de la confiance et de l'utilisation des paiements électroniques, (ii) la réglementation de la commission d'interchange monétique à l'image de ce qui a été fait pour le paiement mobile et celle liée aux comptes de paiement.

Aussi, dans le cadre des travaux relevant du chantier du développement de l'acceptation des paiements au Maroc, la Banque Mondiale et Bank Al-Maghrib ont organisé des ateliers de travail dédiés aux questions relatives à la gouvernance et aux aspects économiques du marché des paiements, avec l'ensemble des parties prenantes, en juillet 2023. Ces échanges ont abouti à la nécessité de la mise en place d'une gouvernance nationale pour le développement des paiements électroniques afin de pallier les problématiques liées à l'optimisation des coûts de transactions, notamment les frais liés aux schémas²⁶ internationaux, les frais de gestion et de traitement du cash.

Pour ce qui est de la poursuite du déploiement de la stratégie de communication institutionnelle, Bank Al-Maghrib et le Groupement de paiement mobile Maroc (GP2M), ont mené un travail collaboratif pour promouvoir et accélérer l'adoption du paiement mobile au niveau national, à travers l'élargissement de la diffusion des supports de la communication institutionnelle (les quatrième et cinquième trimestres de 2022 et 2023), relative à la mise en place de la marque nationale « Maroc Pay ». Aussi, Bank Al-Maghrib avait initié des travaux de sensibilisation, conjointement avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, auprès des commerçants de proximité en présence du GP2M et de l'APEP (premier pilote à Rabat en février 2023), ayant pour but d'organiser des séminaires de sensibilisation pour l'usage du paiement mobile et de discussions avec les commerçants de proximité et les représentants des chambres de commerce au niveau national.

De même, par rapport à la vulgarisation de l'usage du paiement mobile, Bank Al-Maghrib a participé à l'élaboration d'une enquête annuelle sur l'équipement et l'usage des TIC auprès des ménages et des individus, menée par l'ANRT, dans le cadre de la convention de partenariat portant sur l'échange de données et d'expériences dans les domaines d'intérêt commun entre les deux institutions. Les discussions entretenues dans le cadre de ces ateliers ont permis d'élargir le spectre des questions par rapport aux problématiques de (i) l'acceptation des paiements auprès des commerçants, (ii) la compréhension de la part des ménages et des individus du concept de la marque « Maroc Pay », ainsi que (iii) l'usage de la monnaie digitale et de la « Cryptomonnaie ».

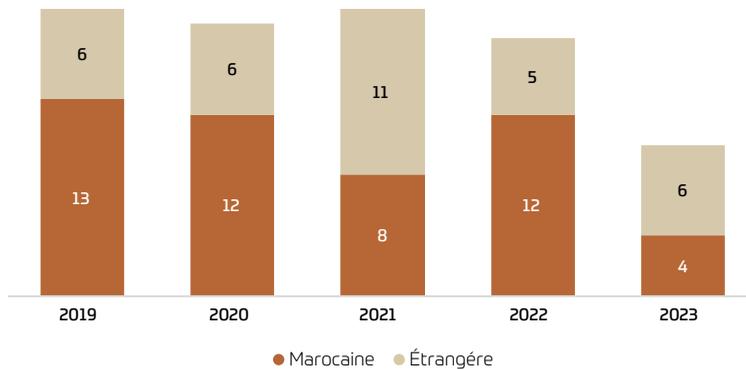
II. Accompagnement des fintechs

Au cours de l'année 2023, Bank Al-Maghrib a continué de mener plusieurs actions pour le développement de la fintech et de son écosystème, principalement à travers la réception et l'accompagnement des fintechs au niveau du « One Stop Shop Fintech » (OSSF). Depuis sa création en 2019 jusqu'à fin 2023, l'OSSF a reçu près de 90 fintechs, marocaines et étrangères intéressées par le marché local. Les activités prédominantes sont celles de paiements et de transfert d'argent, suivies par les métiers de la banque.

²⁶ Schémas : Réseaux mondiaux de paiement électronique permettant aux consommateurs d'effectuer des transactions par carte bancaire auprès de commerçants présents dans de multiples pays, exemples (Mastercard, Visa, American Express ...etc).

Le guichet dédié aux fintechs a connu, durant l'année 2023, une affluence témoignant d'un intérêt grandissant des acteurs étrangers pour le marché marocain. Les activités prédominantes au sein de cet espace d'innovation demeurent les paiements et les transferts d'argent, suivies par la digitalisation des services bancaires. Par ailleurs, l'entrée en vigueur des textes d'application relatifs au financement participatif, communément appelé «crowdfunding», a conduit à l'accueil de plusieurs fintechs opérant dans ce domaine. Cette démarche illustre l'engagement de Bank Al-Maghrib à soutenir l'innovation et à favoriser la diversité au sein du secteur financier.

Graphique : Fintech reçues par l'OSSF

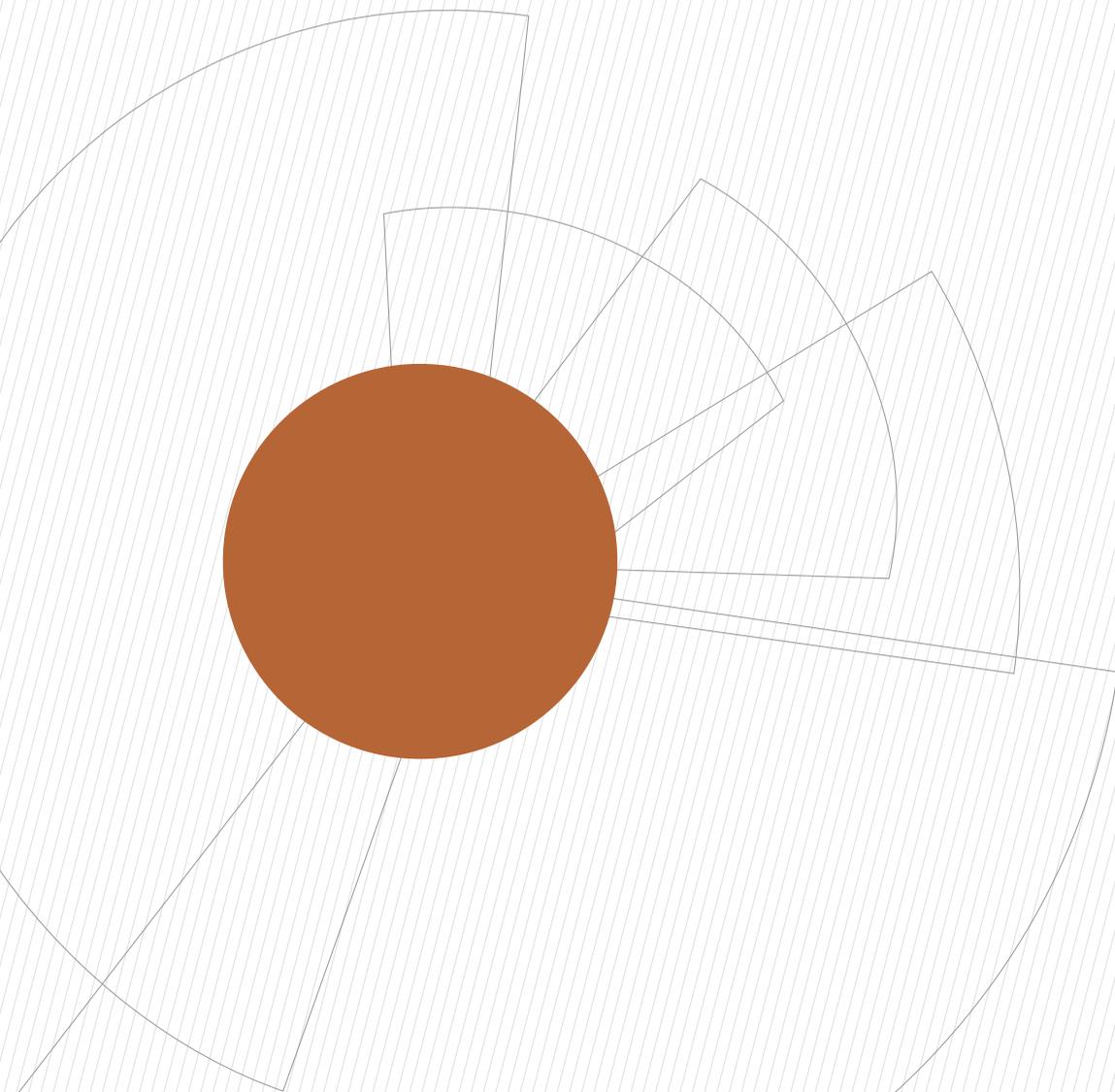


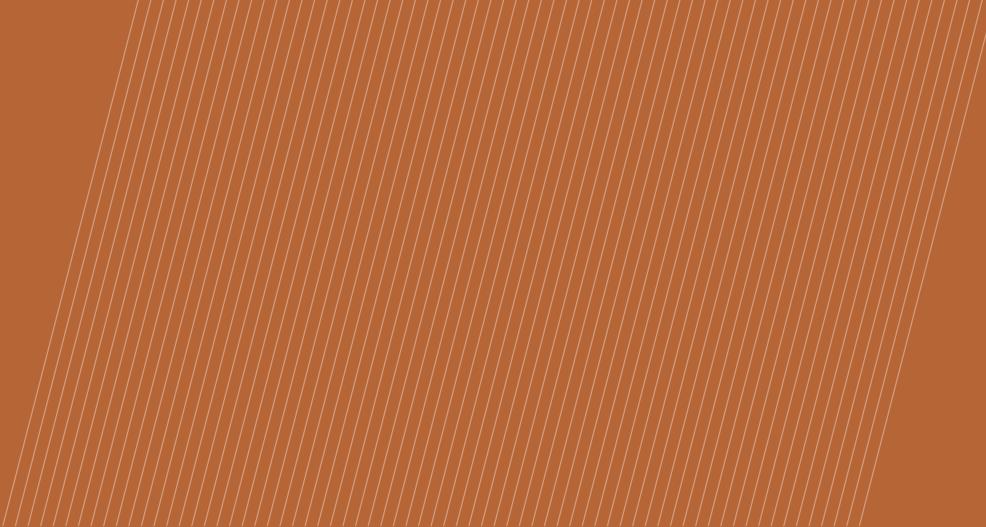
Afin de poursuivre cette dynamique et en cohérence avec l'orientation stratégique 2019-2023, Bank Al-Maghrib s'est fixé pour objectif de créer une plateforme web dédiée à la gestion de l'activité FinTech de l'OSSF. Cette initiative vise à établir un canal numérique destiné à promouvoir le rôle de la Banque dans ce secteur, à offrir un recueil réglementaire aux porteurs de projets, à suivre les dernières tendances et innovations de l'industrie fintech, et à fournir un contenu informatif à travers des capsules et des articles spécialisés. En outre, cette plateforme permettra d'accéder à un espace d'échange sécurisé, de suivre les requêtes des fintechs via un workflow digitalisé, de mesurer la satisfaction des fintechs accompagnées et d'enrichir le parcours d'accompagnement par l'ajout de services et de fonctionnalités supplémentaires.

Par ailleurs, et dans le cadre du développement et de la promotion du secteur de l'industrie des Fintechs, Bank Al-Maghrib, en collaboration avec les équipes de la Banque Mondiale, a entrepris une étude visant à réaliser une analyse approfondie de l'écosystème des fintechs au Maroc. Ces rencontres successives ont réuni les principaux représentants du secteur financier afin d'examiner de manière exhaustive le paysage national des fintechs. L'étude s'est articulée autour de thématiques clés suggérées par le cabinet en charge de cette étude, à savoir le financement, la réglementation et le développement de l'écosystème national.

Dans le même sillage, et en coordination avec les autres parties prenantes du secteur, Bank Al-Maghrib a continué de participer activement aux ateliers de travail portant sur les travaux de préparation de la Stratégie Nationale de Transformation Digitale à l'horizon 2030, identifiant les fintechs comme un levier prioritaire. Les échanges tenus lors de différentes rencontres se sont concentrés sur l'amélioration des acquis enregistrés dans différents secteurs et sur le développement des partenariats entre les acteurs du marché, incluant les régulateurs, les incubateurs et les secteurs public et privé. La participation aux travaux de cette stratégie a été initiée par le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, en coordination avec des parties prenantes, notamment la CDG, la CGEM, l'APEBI, la SNGFE et l'ADD.

Pour ce qui est de la poursuite de l'opérationnalisation du partenariat avec CDG Invest, Bank Al-Maghrib a participé à l'accompagnement des fintechs dans le cadre du programme 212Founders, proposant des services innovants au marché marocain. En 2023, CDG Invest a sélectionné les startups de ses promotions Winter23 et Summer23, offrant un accompagnement de haut niveau par des acteurs publics, des mentors et des cadres de la Banque Centrale au profit des fintechs.





Inclusion financière



Partie

Dans le cadre de la poursuite de ses initiatives visant la promotion de l'Inclusion Financière, Bank Al-Maghrib a continué à déployer en 2023 ses efforts en matière d'élaboration et de fiabilisation des indicateurs de mesure et de suivi et ce, compte tenu du rôle central des données dans le pilotage du processus de développement des politiques et de leur évaluation.

C'est dans ce cadre que le périmètre du dispositif de suivi et d'évaluation de l'Inclusion Financière, mis en place depuis 2013, a été élargi au fil des années pour accompagner l'évolution du secteur, marquée par l'introduction de nouveaux acteurs, notamment les établissements de paiement et les banques participatives.

De même, et dans une optique de renforcement du rôle des données pour le pilotage des principales dimensions de l'Inclusion Financière, des chantiers relatifs à l'automatisation du dispositif de traitement de ces données ainsi qu'à l'enrichissement des indicateurs produits jusqu'à présent sont menés par Bank Al-Maghrib.

L'année 2023 a également été marquée par la finalisation du quatrième rapport de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, qui présente le bilan des réalisations à fin 2022. Ce rapport a été mis en place, afin de tenir informés le grand public et les parties prenantes nationales et internationales de l'état d'avancement des chantiers de ladite stratégie.

CHAPITRE I.

ÉTAT DES LIEUX DE L'INCLUSION FINANCIÈRE AU MAROC

Depuis 2007, la promotion de l'Inclusion Financière s'est inscrite dans les orientations stratégiques de Bank Al-Maghrib, afin de surmonter les obstacles liés à l'accès aux services financiers formels et de faire de l'Inclusion Financière un réel vecteur de développement socio-économique.

Dans la continuité du dispositif de suivi et d'évaluation mis en place par Bank Al-Maghrib en 2013, des indicateurs et indices de l'Inclusion Financière sont calculés de façon annuelle, selon la méthodologie développée par l'AFI, de même que l'IPSB (Indice des Prix des Services Bancaires) qui est établi selon la méthode Laspeyres.

C'est à cet effet que la Banque procède à la collecte et au traitement de données recueillies via des reportings provenant des différents établissements assujettis, afin d'assurer la mesure du progrès réalisé en termes d'accès et d'utilisation des services financiers formels. En plus de ces reportings, des données provenant du service de Centralisation des Comptes Bancaires²⁷ et de la Base de Données Intégrée (BDI)²⁸ de la Banque sont également utilisées. L'ensemble de ces reportings, qui concernent aussi bien les particuliers que les entreprises, couvrent les principales dimensions de l'Inclusion Financière à savoir l'accès, l'usage et la qualité²⁹.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a poursuivi en 2023 les travaux d'automatisation du processus de collecte et de production des indicateurs de l'Inclusion Financière, via notamment la mise en place de bases de données dédiées et l'harmonisation des reportings servant à collecter des informations similaires au niveau de la Banque³⁰.

27 Cf. Article 160 de la loi bancaire n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

28 La BDI est une « Base de Données Intégrée » comportant plusieurs données granulaires, dont les données sur les titres et les données granulaires mensuelles sur le crédit, destinées au service Centrale des Risques.

29 La dimension relative à la « qualité » porte ici sur le calcul de l'Indice des Prix des Services Bancaires (IPSB).

30 L'objectif étant d'identifier les niches d'optimisation afin de répondre aux besoins en données des différentes entités de la Banque, tout en minimisant les déclarations fournies par les assujettis.

Encadré : Mesurer l'Inclusion Financière

Rappel de l'ensemble des indicateurs de base de l'Inclusion Financière - AFI

L'ensemble des indicateurs de base de l'Inclusion Financière a été élaboré par le Groupe de Travail sur les données de l'Inclusion Financière de l'AFI (FIDWG³¹) en tant qu'outil de mesure constituant une méthode pour évaluer l'état de l'Inclusion Financière dans les différents pays.

L'ensemble des indicateurs de base de l'Inclusion Financière porte sur deux dimensions de l'Inclusion Financière³², à savoir : l'accès et l'utilisation des services financiers.

Dimension d'accès :

Selon l'AFI, l'accès se réfère à la capacité à utiliser les services et produits offerts par les institutions financières formelles.

Les indicateurs d'accès définis au niveau de l'ensemble de base sont les suivants :

- Le nombre de points d'accès pour 10.000 adultes au niveau national, répartis par type et par unité administrative ;
- Le pourcentage d'unités administratives ayant au moins un point d'accès ;
- Le pourcentage de la population totale vivant dans les unités administratives ayant au moins un point d'accès.

Dimension d'utilisation :

Selon l'AFI, l'utilisation désigne la profondeur ou l'étendue de l'utilisation des services et produits financiers.

Les indicateurs d'utilisation compris dans l'ensemble de base sont les suivants :

- Le pourcentage d'adultes ayant au moins un type de compte de dépôt réglementé ;
- Le pourcentage d'adultes ayant au moins un type de compte de crédit réglementé.

Qu'est-ce qu'un « point d'accès » ?

Un point d'accès est une entité physique où une personne peut effectuer des opérations de dépôt et de retrait par l'intermédiaire d'une institution financière réglementée, comme les agences bancaires, les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) offrant la possibilité de dépôt, les agents distributeurs des services bancaires ainsi que les établissements de paiement et leurs agents.

³¹ Bank Al-Maghrib est membre du Groupe de travail sur les données (FIDWG : Financial Inclusion Data Working Group) de l'Inclusion Financière de l'AFI.

³² La dimension relative à la « qualité », bien qu'importante, est un sujet plus complexe tant au niveau conceptuel qu'en termes de mesure, nécessitant généralement des enquêtes sur la demande et l'utilisation d'indicateurs qualitatifs.

I. Principaux indicateurs d'accès³³

En 2023, le nombre de points d'accès aux services financiers³⁴ a enregistré une hausse de 10% passant ainsi à 34 735, contre 31 515 une année auparavant.

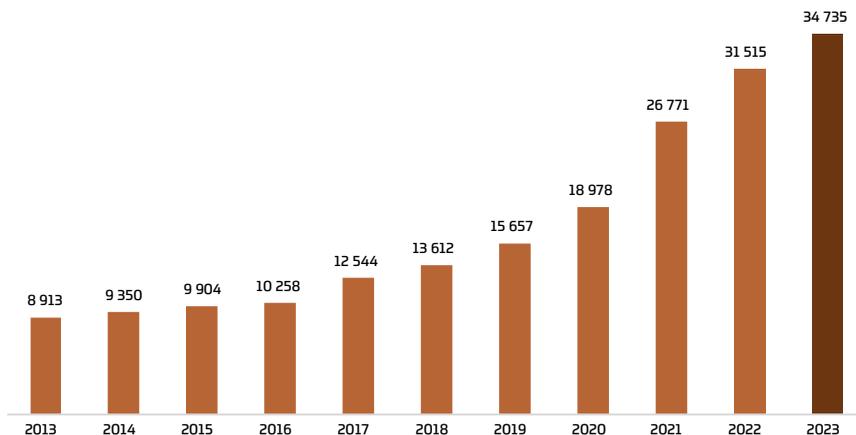
Cette évolution est principalement due à l'expansion du réseau des établissements de paiement, qui est passé de 24 511 agences en 2022 à 27 799 en 2023, progressant ainsi de 13%. Une hausse à laquelle le réseau GAB Cash-in Cash-out a contribué également avec une hausse de 9%, passant de 627 guichets automatiques en 2022 à 683 en 2023.

Répartition des points d'accès par catégorie³⁵

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Agences bancaires*	5 711	5 946	6 158	6 164	6 241	6 319	6 310	6 164	6 042	5 900	5 797
IOB*	1 508	1 705	1 852	2 087	2 250	2 298	2 565	479	472	477	456
Etablissements de paiement	1 630	1 611	1 565	1 763	3 746	4 732	6 241	11 935	19 751	24 511	27 799
GAB Cash-In & Cash-Out	64	88	329	244	307	263	541	400	506	627	683
Points d'accès	8 913	9 350	9 904	10 258	12 544	13 612	15 657	18 978	26 771	31 515	34 735

Par rapport à l'année 2013 de mise en place du dispositif de suivi et d'évaluation, le nombre de points d'accès a connu une hausse considérable de 290%, passant ainsi de 8 913 à 34 735 points d'accès en 2023.

Évolution des points d'accès aux services financiers



³³ Les indicateurs d'accès sont calculés sur la base des reportings reçus de 16 banques conventionnelles, des banques participatives (pour ce qui est relatif aux agences bancaires) et des EP. Les associations de micro-crédit et les sociétés de financement sont jusqu'à présent exclues du périmètre de calcul des indicateurs d'accès.

³⁴ Agences bancaires (y compris celles des banques participatives), IOB (hors banques participatives), établissements de paiement et GAB Cash-in Cash-out (hors banques participatives).

³⁵ Agences bancaires* :

- La baisse constatée en 2023 résulte de la fermeture d'un certain nombre d'agences ;

- La baisse constatée depuis 2021 a résulté d'un chantier d'assainissement et de fiabilisation mené par Bank Al-Maghrib afin de disposer de données excluant depuis 2016 le stock d'agences fermées au 31/12/2021.

IOB* : les données relatives aux Intermédiaires en Opérations Bancaires ont fait l'objet d'un chantier de fiabilisation entre 2019 et 2020, débouchant sur une amélioration notable de la qualité des données et sur des valeurs fiabilisées excluant les doublons au niveau des reportings communiqués par les établissements assujettis dans le cadre de l'Inclusion Financière.

Bien que la capillarité du réseau bancaire et des établissements de paiement ait fortement progressé ces dernières années, des disparités persistent au niveau territorial, puisque les écarts continuent de s'accroître entre le monde urbain et le monde rural.

Répartition des points d'accès par région

Région	Taille de la population adulte	Nombre de points d'accès	Densité bancaire
BENI MELLAL - KHENIFRA	2 046 334	2 512	815
CASABLANCA - SETTAT	5 681 511	8 662	656
DRAA - TAFILALET	1 326 831	1 286	1 032
EDDAKHLA - OUED EDDAHAB	126 832	164	773
FES - MEKNES	3 444 457	4 052	850
GUELMIM - OUED NOUN	350 624	367	955
LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA	305 653	582	525
MARRAKECH - SAFI	3 704 036	3 870	957
L'ORIENTAL	1 896 655	2 756	688
RABAT - SALE - KENITRA	3 764 457	4 769	789
SOUSS-MASSA	2 216 462	2 367	936
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	2 935 690	3 348	877
Total général	27 799 541	34 735	800

La densité bancaire³⁶ au niveau national a connu une nette amélioration, passant ainsi d'un point d'accès pour 870 adultes en 2022 à un point d'accès pour 800 adultes³⁷ en 2023.

Malgré l'évolution constatée au niveau national, la densité bancaire en milieu rural demeure assez faible puisqu'elle n'est que d'un seul point d'accès pour 3 829 adultes en 2023 (vs. 4 811 en 2022) contre un point d'accès pour 502 adultes en milieu urbain (vs. 538 en 2022).

³⁶ La densité bancaire est calculée selon la formule suivante : Population adulte / nombre de points d'accès.

Au niveau national, la densité bancaire la plus élevée est enregistrée au niveau de la région Laayoune-Sakia El Hamra (un point d'accès pour 525 adultes) tandis que la densité la plus faible est celle de Draa-Tafilalet (un point d'accès pour 1032 adultes).

³⁷ La part de la population adulte (ayant au moins 15 ans), selon les données du HCP, s'élève à 75% en 2023.

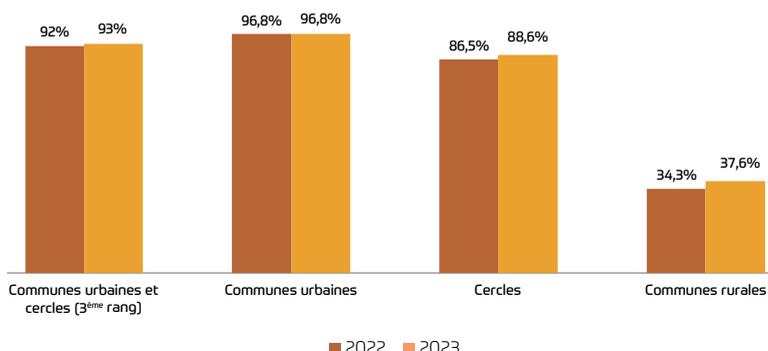
Répartition des points d'accès (Rural vs. Urbain)

Région	Communes Rurales			Communes Urbaines		
	Taille de la population adulte	Nombre de points d'accès	Densité bancaire	Taille de la population adulte	Nombre de points d'accès	Densité bancaire
BENI MELLAL - KHENIFRA	1 182 114	471	2 510	864 220	2041	423
CASABLANCA - SETTAT	1 578 267	412	3 831	4 103 244	8250	497
DRAA - TAFILALET	941 672	277	3 400	385 159	1009	382
EDDAKHLA - OUED EDDAHAB	32 541	11	2 958	94 291	153	616
FES - MEKNES	1 482 268	268	5 531	1 962 190	3784	519
GUELMIM - OUED NOUN	133 399	41	3 254	217 226	326	666
LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA	20 276	33	614	285 377	549	520
MARRAKECH - SAFI	2 209 536	379	5 830	1 494 500	3491	428
L'ORIENTAL	717 251	246	2 916	1 179 404	2510	470
RABAT - SALE - KENITRA	1 287 677	390	3 302	2 476 779	4379	566
SOUSS-MASSA	1 122 078	295	3 804	1 094 384	2072	528
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	1 224 878	293	4 180	1 710 812	3055	560
Total général	11 931 957	3 116	3 829	15 867 584	31 619	502

Cette situation traduit la forte concentration des points d'accès en milieu urbain, et peut en partie s'expliquer par le modèle économique de l'agence bancaire classique qui ne semble pas adapté à la faible densité des zones rurales et au faible niveau de revenus dans certaines zones, étant donné que celui-ci requiert un nombre minimal de clients pour couvrir les charges fixes.

En termes de couverture du milieu rural, le pourcentage de communes rurales disposant d'au moins un point d'accès a connu une progression, passant de 34,3% en 2022 à 37,6% en 2023, ce qui résulte principalement de l'expansion du réseau des établissements de paiement.

Pourcentage des unités administratives³⁸ ayant au moins un point d'accès



II. Principaux indicateurs d'usage³⁹

II.1. Particuliers

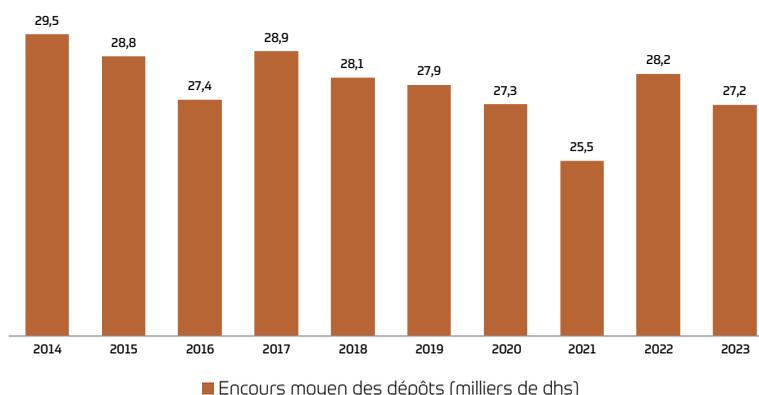
Le nombre de comptes de dépôt des particuliers au niveau des banques a progressé de 7% en 2023, s'établissant ainsi à 30,4 millions de comptes avec un encours qui a connu, quant à lui, une hausse de 3% pour atteindre près de 827 milliards de dirhams en 2023.

Évolution des comptes de dépôt des particuliers entre 2022 et 2023

	Nombre de comptes de dépôt	Encours (Kdhs)	Encours moyen (Dhs)
2022	28 343 510	799 616 256	28 212
2023	30 359 829	826 931 498	27 238

L'encours moyen des dépôts a ainsi évolué ces dernières années comme suit :

Évolution de l'encours moyen des dépôts des particuliers



En ce qui concerne l'encours des crédits bancaires aux particuliers, celui-ci a atteint près de 317 milliards de dirhams en 2023, ce qui représente une hausse de 1,8% par rapport à 2022.

³⁸ Annexe 8 : Rangs administratifs : les communes urbaines et les cercles ruraux constituent le 3^{ème} rang.

Selon l'AFI, au minimum, un pays doit rendre compte de ses indicateurs de base de l'unité administrative du troisième niveau car les indicateurs du niveau 1 (national) et du niveau 2 (régional) ne donnent pas généralement un aperçu précis de l'accès financier.

³⁹ Les indicateurs d'usage sont calculés sur la base des reportings reçus de 16 banques conventionnelles (hors banques participatives, établissements de paiement, associations de micro-crédit et sociétés de financement).

Évolution de l'encours des crédits bancaires aux particuliers entre 2022 et 2023⁴⁰

	Encours des crédits (Kdhs)
2022	311 364 157
2023	316 831 396

a. Répartition géographique des comptes de dépôt et des crédits

La région de « Casablanca - Settat » consolide sa position dominante, couvrant ainsi 33% du volume des comptes de dépôt et 30% de leur valeur globale. Elle est suivie par la région de « Rabat - Salé - Kénitra » avec 14% en termes de volume et 16% en termes de valeur.

S'agissant de l'encours moyen des dépôts, la région de « L'Oriental » dépasse les autres régions avec un encours moyen de 38 914 dirhams, suivi par celui de la région de « Tanger - Tétouan - Al Hoceima » avec 30 974 dirhams. La région « Eddakhla - Oued Eddahab » se situe, quant à elle, en dernière position avec un encours moyen de 14 529 dirhams.

⁴⁰ Depuis 2022, la partie relative au nombre de crédits bancaires (initialement analysée au niveau de ce rapport) est inscrite dans le cadre d'un chantier de fiabilisation mené par Bank Al-Maghrib.

Répartition géographique des comptes de dépôt des particuliers

Région	Taille de la population adulte	Nombre de comptes de dépôt	Valeur des comptes (Kdhs)	Encours moyen (Dhs)
BENI MELLAL - KHENIFRA	2 046 334	1 548 774	45 038 587	29 080
CASABLANCA - SETTAT	5 681 511	9 960 662	251 656 258	25 265
DRAA - TAFILALET	1 326 831	816 158	14 187 703	17 384
EDDAKHLA - OUED EDDAHAB	126 832	118 927	1 727 896	14 529
FES - MEKNES	3 444 457	3 341 205	81 116 720	24 278
GUELMIM - OUED NOUN	350 624	319 652	5 634 454	17 627
LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA	305 653	336 667	5 327 579	15 824
MARRAKECH - SAFI	3 704 036	2 497 656	65 641 238	26 281
L'ORIENTAL	1 896 655	2 379 218	92 584 897	38 914
RABAT - SALE - KENITRA	3 764 457	4 262 589	129 239 332	30 319
SOUSS-MASSA	2 216 462	2 074 401	51 024 747	24 597
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	2 935 690	2 703 920	83 752 087	30 974
Total général	27 799 541	30 359 829	826 931 498	27 238

S'agissant des crédits bancaires aux particuliers à fin 2023, la région de « Casablanca - Settat » dépasse les autres régions en termes d'encours et ce, avec une hausse de 2,3% par rapport à 2022.

Répartition géographique de l'encours des crédits bancaires aux particuliers

Région	Taille de la population adulte	Valeur des crédits (kdhs)
BENI MELLAL - KHENIFRA	2 046 334	8 195 825
CASABLANCA - SETTAT	5 681 511	141 117 257
DRAA - TAFILALET	1 326 831	2 947 715
EDDAKHLA - OUED EDDAHAB	126 832	1 127 190
FES - MEKNES	3 444 457	25 463 454
GUELMIM - OUED NOUN	350 624	1 553 824
LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA	305 653	3 260 039
MARRAKECH - SAFI	3 704 036	23 104 726
L'ORIENTAL	1 896 655	13 170 367
RABAT - SALE - KENITRA	3 764 457	60 473 972
SOUSS-MASSA	2 216 462	15 344 001
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	2 935 690	21 073 026
Total général	27 799 541	316 831 396

b. Taux de détention des comptes bancaires

Le taux de détention des comptes bancaires, défini comme étant le nombre de personnes résidentes ayant au moins un compte bancaire actif rapporté à la population adulte résidente, s'est établi à 54% à fin 2023 après 53% enregistré un an auparavant. Le nombre de personnes physiques ayant au moins un compte bancaire actif a augmenté de 4%, passant de 14,5 millions de personnes fin 2022 à 15 millions fin 2023.

La population adulte a, quant à elle, progressé de 1,4%, atteignant 27,8 millions d'individus en 2023.

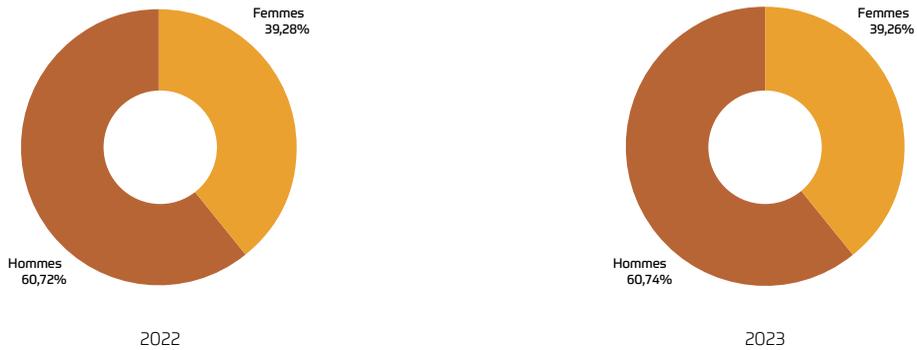
c. Ségrégation par genre

Par genre, le nombre d'hommes détenant au moins un compte bancaire actif s'est établi à 9,1 millions à fin 2023. Les femmes détenant au moins un compte bancaire actif sont au nombre de 5,9 millions à la même date.

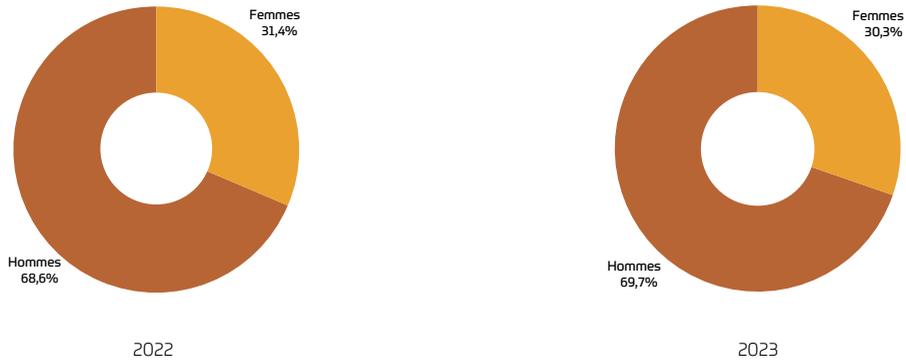
Les femmes représentent 39,26% des personnes ayant au moins un compte bancaire actif. À fin 2023, la répartition du côté « offre »⁴¹ se présente comme suit :

⁴¹ Revue courant l'année 2020 de la méthodologie d'élaboration des statistiques sur les comptes bancaires, calculées à partir des informations collectées par Bank Al-Maghrib dans le cadre du service de « Centralisation des Comptes Bancaires CCB » et ce, en vertu de l'article n°160 de la loi sur les établissements de crédit.

Répartition des personnes détenant au moins un compte bancaire⁴² (en nombre) par genre (2022 vs. 2023)



Répartition des personnes détenant des crédits⁴³ (en nombre) par genre (2022⁴⁴ vs. 2023)



d. Répartition par groupe d'âge

Les données disponibles montrent qu'à l'instar des années précédentes, la pénétration des comptes demeure faible chez les jeunes adultes à fin 2023.

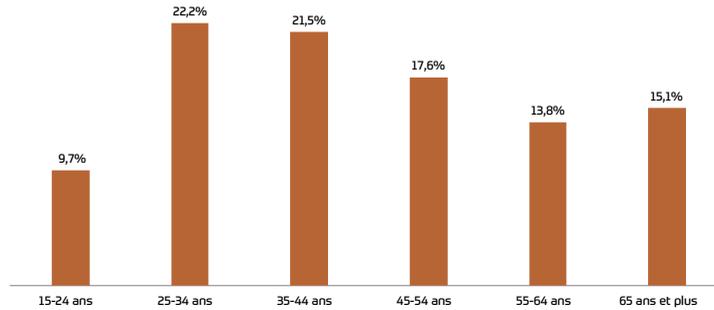
En effet, seulement 9,7% des comptes sont détenus par des personnes âgées de 15 à 24 ans, alors que cette catégorie représente 21% de la population adulte. La catégorie des personnes âgées de 25 à 34 ans, qui représente 21% de la population adulte, détient, quant à elle, 22,2% des comptes.

⁴² Sur la base du nombre de femmes / hommes titulaires de comptes actifs.

⁴³ Sur la base du nombre de femmes / hommes ayant un crédit actif enregistré à la BDI (périmètre couvrant les crédits accordés par les banques, les sociétés de financement et les associations de micro-crédit).

⁴⁴ Les données de 2022 ont été revues suite à la modification de la source de données retenue.

Personnes physiques titulaires de comptes par tranche d'âge⁴⁵



S'agissant des jeunes, l'exclusion financière est fortement liée au niveau de chômage élevé de cette catégorie de la population, dont le taux de chômage enregistré par le HCP au niveau de la tranche 15-24 ans s'élève fin 2023 à 35,8%. Une comparaison du taux d'Inclusion Financière des jeunes avec d'autres pays a démontré que plus le chômage des jeunes est élevé plus leur exclusion financière est forte puisque la situation les rend moins susceptibles que les adultes actifs de détenir un compte bancaire.

Cela peut également s'expliquer par le niveau d'éducation, la possession de compte étant plus faible chez les adultes moins instruits qui sont susceptibles d'être plus pauvres, ce qui contribue à une plus faible pénétration bancaire.

II.2. Entreprises

En 2023, l'encours global des crédits bancaires octroyés aux TPME (catégories TPE et PME) s'est élevé à 211,9 milliards de dirhams contre 190 milliards de dirhams en 2022, soit une augmentation de 11,5%.

⁴⁵ L'ouverture d'un compte ou la conclusion d'un contrat est soumise aux dispositions du Dahir formant Code des Obligations et Contrats (chapitre capacité) qui exige l'âge de majorité défini à 18 ans.

Encadré : Rappel des critères de segmentation des entreprises

Les indicateurs de l'Inclusion Financière sont calculés pour les particuliers, et les entreprises qui sont segmentées suivant les critères de segmentation prudentiels définis par la circulaire de Bank Al-Maghrib n°8/G/2010 relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels, selon les approches internes aux établissements de crédit.

La Grande Entreprise (GE) est l'entreprise dont le chiffre d'affaires hors taxes, ou celui du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est supérieur à 175 millions de dirhams.

La Petite et Moyenne Entreprise (PME), y compris les entrepreneurs individuels, est celle qui répond à l'une des deux conditions suivantes :

- Le chiffre d'affaires hors taxes, ou celui du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est supérieur à 10 millions de dirhams et inférieur ou égal à 175 millions de dirhams ;
- Le chiffre d'affaires hors taxes, ou celui du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est inférieur ou égal à 10 millions de dirhams et le montant global des créances que détient l'établissement à son égard, ou sur le groupe d'intérêt auquel elle appartient, est supérieur à 2 millions de dirhams.

La Très Petite Entreprise (TPE), y compris les entrepreneurs individuels, est celle qui répond aux deux conditions suivantes :

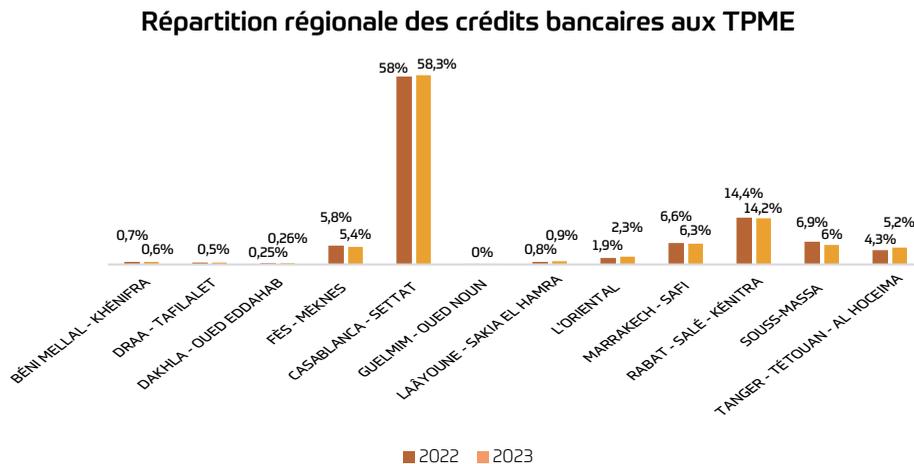
- Le chiffre d'affaires hors taxes, ou celui du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est inférieur ou égal à 10 millions de dirhams ;
- Le montant global des créances que détient l'établissement à son égard, ou sur le groupe d'intérêt auquel elle appartient, est inférieur ou égal à 2 millions de dirhams.

Lorsque l'entreprise fait partie d'un groupe d'intérêt, il est pris en considération, pour la segmentation, le chiffre d'affaires sur base consolidée de ce groupe.

La répartition de l'encours des crédits bancaires par taille d'entreprise est comme suit :

- 22% pour les TPE en 2023, contre 25% en 2022 ;
- 78% pour les PME en 2023, contre 75% en 2022.

La répartition régionale des crédits bancaires aux TPME selon l'encours, à fin 2023, se présente comme suit :



La région de « Casablanca - Settat » a conservé sa première position, concentrant ainsi 58% du montant total des crédits accordés aux TPME en 2023.

L'encours des crédits octroyés aux TPME a connu, entre 2022 et 2023, des évolutions variables selon les régions. En effet, la région de « L'Oriental » a poursuivi sa progression en termes d'encours de crédit (+37,3% entre 2022 et 2023), grâce notamment à la hausse significative de l'encours des crédits accordés aux PME (+44%) et de ceux accordés aux TPE (+19,4%). La région du « Souss-Massa », quant à elle, a connu une baisse d'environ 2,7%, reflétant la baisse des crédits accordés entre 2022 et 2023 aux PME (-5,3%).

L'analyse de la répartition de l'encours des crédits bancaires par taille d'entreprise fait ressortir une hausse de 11,5% entre 2022 et 2023 pour les TPME, qui s'explique par une amélioration nette de 15,2% des crédits accordés aux PME.

Répartition géographique des crédits bancaires aux entreprises par taille

Région	2022			2023			Variation en %		
	Encours des crédits aux TPE (Kdhs)	Encours des crédits aux PME (Kdhs)	Encours des crédits aux TPME (Kdhs)	Encours des crédits aux TPE (Kdhs)	Encours des crédits aux PME (Kdhs)	Encours des crédits aux TPME (Kdhs)	Encours des crédits aux TPE (Kdhs)	Encours des crédits aux PME (Kdhs)	Encours des crédits aux TPME (Kdhs)
BENI MELLAL - KHENIFRA	456 119	897 349	1 353 468	433 568	911 315	1 344 883	-4,9	1,6	-0,6
DRAA - TAFILALET	810 707	212 909	1 023 616	858 720	292 943	1 151 663	5,9	37,6	12,5
EDDAKHLA-OUED EDDAHAB	73 255	397 300	470 555	106 537	446 674	553 211	45,4	12,4	17,6
FES - MEKNES	2 268 780	8 716 419	10 985 199	2 457 286	8 905 368	11 362 654	8,3	2,2	3,4
CASABLANCA - SETTAT	28 306 132	81 843 873	110 150 005	27 271 001	96 290 355	123 561 356	-3,7	17,7	12,2
GUELIMM-OUED NOUN	77 011	11 419	88 430	69 424	36 347	105 771	-9,9	218,3	19,6
LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA	196 334	1 268 245	1 464 579	209 879	1 607 372	1 817 251	6,9	26,7	24,1
LORIENTAL	953 409	2 566 312	3 519 721	1 138 836	3 694 985	4 833 821	19,4	44,0	37,3
MARRAKECH - SAFI	2 906 416	9 591 042	12 497 458	2 880 969	10 439 681	13 320 650	-0,9	8,8	6,6
RABAT - SALE - KENITRA	7 630 856	19 671 375	27 302 231	7 453 987	22 616 501	30 070 488	-2,3	15,0	10,1
SOUSS - MASSA	1 603 590	11 414 468	13 018 058	1 858 611	10 811 814	12 670 425	15,9	-5,3	-2,7
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	1 938 354	6 182 636	8 120 990	2 655 204	8 421 167	11 076 371	37,0	36,2	36,4
Total général	47 220 962	142 773 347	189 994 309	47 394 022	164 474 522	211 868 544	0,4	15,2	11,5

III. Indice de l'Inclusion Financière

Afin d'établir des bases saines et solides pour une finance responsable, bénéficiant aux différentes catégories de la population, Bank Al-Maghrib a développé un ensemble d'indicateurs relatifs à l'Inclusion Financière, en ligne avec les standards internationaux et inspirés des outils développés par l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) et la Banque Mondiale. L'engagement de la Banque à utiliser des données quantitatives afin de mesurer le progrès et l'impact de ses politiques et stratégies d'Inclusion Financière, a été renforcé conformément aux engagements pris dans le cadre de l'accord Sasana de la déclaration de Maya.

III.1. Méthodologie de calcul de l'Indice de l'Inclusion Financière (IIF)

L'Indice de l'Inclusion Financière couvre actuellement les dimensions stratégiques d'accès et d'usage et est étroitement lié à l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI. Le calcul de cet indice demeure une première étape dans l'appréciation du niveau de l'Inclusion Financière dans notre pays.

Cet indice réduit l'ensemble des indicateurs de base à un seul nombre, compris entre 0 et 1⁴⁶, pour quantifier et évaluer l'état de l'Inclusion Financière d'un pays à un moment donné.

Le niveau de l'Inclusion Financière dans un pays est déterminé par la valeur de l'IIF :

- $0,75 < IIF \leq 1$: forte inclusion financière ;
- $0,5 \leq IIF < 0,75$: inclusion financière supérieure à la moyenne ;
- $0,25 \leq IIF < 0,5$: inclusion financière modérée ;
- $0 \leq IIF < 0,25$: faible inclusion financière.

L'indice a été élaboré conformément aux étapes suivantes :

- Définition de valeurs cibles des indicateurs ;
- Définition de pondérations et détermination d'indices pour chaque indicateur. Les pondérations reflètent l'importance des indicateurs à un stade donné. Pour une première étape, les dimensions ont été pondérées de façon égale ;
- Agrégation des indices des dimensions en un seul indice.

La méthodologie de calcul de cet indice est basée sur celle utilisée pour le calcul des indices de développement les plus connus tels que l'Indice de Développement Humain, mis en place par le PNUD, l'indice multidimensionnel de pauvreté et l'indice de l'inégalité du genre.

⁴⁶ 0 indiquant une exclusion financière totale et 1 indiquant une inclusion financière totale dans une économie.

Méthodologie de calcul de l'Indice de l'Inclusion Financière (IIF)

Dimensions	Indicateurs de base	Poids de l'indicateur	Cible pour l'indicateur	Dimensions à poids égaux	IIF distribué de manière égale
Accès	1.1 Le nombre de points d'accès pour 10.000 adultes au niveau national	0,5	25	0,5	0 - 1
	1.2 Le pourcentage des unités administratives ayant au moins un point d'accès	0,25	100		
	1.3 Le pourcentage des adultes vivant dans une unité administrative avec au moins un point d'accès	0,25	100		
Usage	2.1 Le pourcentage des adultes ayant au moins un compte de dépôt réglementé	0,4	95	0,5	
	2.2 Le pourcentage des adultes ayant au moins un compte de crédit réglementé	0,6	40		

Grâce à cet indice, les membres de l'AFI sont en mesure d'identifier et de suivre les faiblesses spécifiques de l'Inclusion Financière. Selon l'AFI, l'Indice de l'Inclusion Financière est un outil de diagnostic et ne doit nullement être utilisé pour comparer les performances des pays. Pour faire de celui-ci un outil de comparaison efficace, les décideurs doivent convenir d'un ensemble harmonisé d'indicateurs, basés sur une structure standard de reportings.

III.2. Évolution des différentes composantes de l'Indice de l'Inclusion Financière⁴⁷

À fin 2023, l'indice de l'Inclusion Financière (IIF) s'est établi à 0,532 affichant ainsi une progression de 2,2% par rapport à l'année 2022, lors de laquelle il avait atteint 0,521. **Le Maroc se situe ainsi à un niveau d'Inclusion Financière supérieur à la moyenne.**

La progression de l'IIF en 2023 s'explique principalement par la dimension « Accès » dont la composante « Nombre de points d'accès pour 10.000 adultes au niveau national » s'est établie à 12,5 en 2023, contre 11,5 une année auparavant. Le tableau qui suit illustre l'évolution des différentes composantes de l'indice et met en lumière les poids des deux dimensions « Accès » et « Usage ».

⁴⁷ Indice pour chaque indicateur = valeur de l'indicateur / cible.

Indice pour chaque dimension = somme du poids de chaque indicateur multiplié par l'indice de chaque indicateur.

Évolution des différentes composantes de l'Indice de l'Inclusion Financière

Dimensions	Indicateurs de base	Poids de l'indicateur	Cible pour l'indicateur	Données		Variation (en %)	Indice pour chaque indicateur		Dimensions à poids égaux	Indice pour chaque dimension		Indice de l'Inclusion Financière (IIF)		Variation de l'IIF (en %)
				2022	2023		2022	2023		2022	2023	2022	2023	
Accès	1.1 Le nombre de points d'accès pour 10.000 adultes au niveau national	0,5	25	11,5	12,5	9%	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7	0,521	0,532	2,2%
	1.2 Le pourcentage des unités administratives ayant au moins un point d'accès	0,25	100	92	93	1%	0,9	0,9						
	1.3 Le pourcentage des adultes vivant dans une unité administrative avec au moins un point d'accès	0,25	100	71	72	1,4%	0,7	0,7						
Usage	2.1 Le pourcentage des adultes ayant au moins un compte de dépôt réglementé	0,4	95	53	54	2%	0,6	0,6	0,5	0,4	0,4	0,521	0,532	2,2%
	2.2 Le pourcentage des adultes ayant au moins un compte de crédit réglementé	0,6	40	12,1	11,7	-3,5%	0,3	0,3						

IV. Concept de « santé financière »

La santé financière est un concept relativement nouveau, qui a suscité l'intérêt de plusieurs décideurs et professionnels de l'Inclusion Financière. Le groupe de travail sur la santé financière, du Secrétariat Général des Nations Unies pour le Financement Inclusif pour le développement (UNSGSA⁴⁸), qui comprend des experts en santé financière des secteurs public et privé, a travaillé en vue de faire progresser l'intérêt porté à ce concept au niveau mondial parmi les décideurs politiques et les fournisseurs de services financiers.

Malgré l'intérêt croissant que suscitent la santé et le bien-être financiers dans le monde, une approche standard de mesure n'a pas encore été élaborée. Cependant, plusieurs enquêtes couvrent déjà des dizaines de pays depuis quelques années. Cette expérience ouvre la voie à la proposition et à l'adoption d'une série d'indicateurs mondiaux, d'où l'intérêt porté par le groupe de travail FIDWG⁴⁹ à cette nouvelle dimension.

Ce groupe de travail sur les données de l'Inclusion Financière a été créé afin de discuter des problématiques liées aux données de l'Inclusion Financière, de partager l'expertise existante et de renforcer ainsi le savoir du réseau de l'AFI.

⁴⁸ UNSGSA : United Nations Secretary-General's Special Advocate for Inclusive Finance for Development (qui a défini un socle de 8 indicateurs/questions pour mesurer les quatre principaux aspects de la santé financière).

⁴⁹ Bank Al-Maghrib est membre du Groupe de travail sur les données (FIDWG : Financial Inclusion Data Working Group) de l'Inclusion Financière de l'AFI.

Bank Al-Maghrib, en tant que membre actif du réseau de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), contribue aux travaux du sous-groupe « Financial Health » relevant du Groupe de Travail FIDWG, notamment sur la définition du cadre méthodologique de l'enquête et l'analyse des travaux de restitution des résultats. En se basant sur l'expérience de l'UNSGSA en termes de santé financière, une enquête auprès des pays membres a été menée par l'AFI en 2022 afin d'évaluer la connaissance et l'utilisation de la mesure de la santé financière⁵⁰.

Suite à l'analyse des résultats de cette enquête, les travaux d'élaboration d'un « Special Report », qui sera partagé avec l'ensemble des membres de l'AFI pour l'évaluation de la santé financière de leur population, ont été entamés.

L'objectif étant de fournir les composantes ou aspects qui doivent être présentés dans un cadre de mesure de la santé financière notamment :

- Définition du concept de la santé financière ;
- Méthodes de collecte de données pour la mesure de la santé financière ;
- Questions clés à poser dans le processus de collecte de données ;
- Analyse des données et compilation des résultats ;
- Résultats de politiques sur la mesure de la santé financière.

IV.1. Définition de la « santé financière »

La santé financière ou le bien-être financier est défini comme étant « la capacité d'une personne ou d'une famille à pouvoir gérer sans difficultés ses obligations financières actuelles et à avoir confiance en son avenir financier ».

Quatre principaux aspects de la santé financière ont été identifiés :

- Une gestion financière quotidienne fluide à court terme pour les obligations financières et la consommation courante ;
- La résilience pour gérer les chocs financiers inattendus/prévus ;
- La capacité à atteindre des objectifs financiers à long terme et ;
- La confiance (se sentir en sécurité au niveau de ses propres finances).

IV.2. Objectifs de la « santé financière »

- La santé financière couvre toutes les facettes de la vie quotidienne (achat de nourriture, paiement du loyer, etc.) et constitue un aspect essentiel de la qualité de vie ;
- Le manque de santé financière et le stress financier ont des effets néfastes, ainsi que des retombées sur des aspects tels que la santé physique et la productivité ;
- La santé financière constitue de plus en plus une problématique dans les économies développées et en développement ;

⁵⁰ L'objectif étant de dresser un 'Knowledge product' pouvant servir à l'ensemble des membres de l'AFI pour l'évaluation de la santé financière dans leurs pays respectifs.

- La santé financière peut avoir des liens avec d'autres objectifs politiques.

IV.3. Indicateurs proposés par l'UNSGSA pour mesurer la santé financière

Le groupe de travail sur la santé financière de l'UNSGSA a proposé 8 indicateurs/questions pour mesurer les quatre aspects de la santé financière :

• Finances au quotidien

1. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous payé vos factures, vos dettes et autres obligations financières à temps ? (Toujours, souvent, parfois, rarement, jamais) ;
2. Parfois, les gens constatent que leur revenu ne couvre pas tout à fait leurs frais de subsistance. Au cours des 12 derniers mois, cela vous est-il arrivé ? (Toujours, souvent, parfois, rarement, jamais).

• Résilience

3. Imaginez que vous ayez une urgence et que vous deviez payer [1/20 du RNB⁵¹ par habitant en monnaie locale]. Quelle serait la principale source d'argent que vous utiliseriez pour trouver cette somme dans les 30 prochains jours ? (Épargne, famille et amis, argent provenant du travail, emprunt auprès d'une banque, d'un employeur ou d'un prêteur privé, vente de biens, autre source) ;
4. Dans quelle mesure serait-il difficile pour vous de trouver [insérer le montant précédent] au cours des 30 prochains jours ? (Ne pourrait pas le faire, très difficile, assez difficile, pas difficile du tout) ;
5. Si vous perdiez votre principale source de revenu, pendant combien de temps pourriez-vous continuer à couvrir vos frais de subsistance, sans emprunter ? (<1 semaine, 1 semaine - 1 mois, 1-3 mois, 3-6 mois, 6-12 mois, >1 an).

• Objectifs à long terme

6. Dans quelle mesure l'énoncé suivant vous décrit-il ? «Je me fixe des objectifs financiers à long terme et je m'efforce de les atteindre» (complètement, très bien, un peu, très peu ou pas du tout) ;
7. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie «très confiant» et 5 «pas du tout confiant», dans quelle mesure pensez-vous avoir fait un bon travail de planification financière pour vos vieux jours ?

• Confiance

8. À quelle fréquence êtes-vous d'accord avec cette affirmation ? «Je suis satisfait de ma situation financière actuelle» (Toujours, souvent, parfois, rarement, jamais).

⁵¹ RNB : Revenu National Brut.

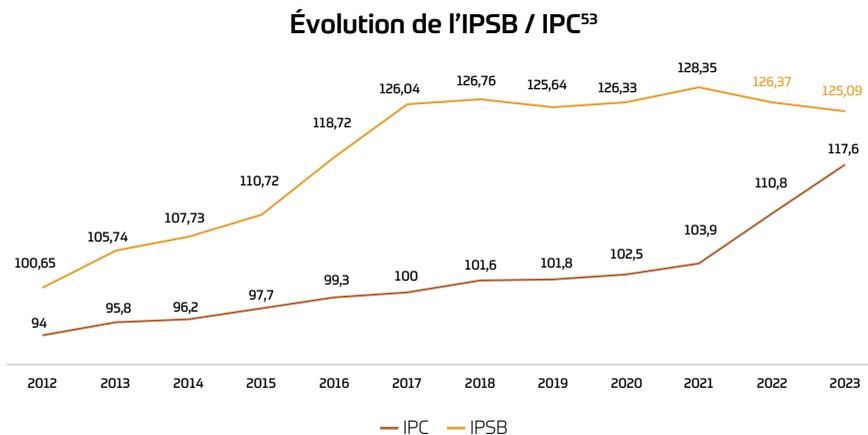
CHAPITRE II :

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES FOURNIS À LA CLIENTÈLE DES PARTICULIERS

Indice des Prix des Services Bancaires (IPSB)

À fin 2023, l'IPSB s'est établi à 125,09 enregistrant ainsi une baisse⁵² de 1% par rapport à l'année précédente.

La tendance haussière par rapport à l'année de référence (2011) traduit la variation des prix des services bancaires qui composent le panier, notamment du « Package », des « Frais de tenue de compte » et de la « Carte bancaire ».



⁵² La valeur de l'IPSB pour l'exercice 2022 a été revue (126,37 au lieu de 130,72 publiée l'année dernière) suite à l'élargissement du périmètre des banques incluses dans le calcul de l'IPSB pour les deux exercices 2022 et 2023.

⁵³ Indice des Prix à la Consommation : Mise à jour de la série de l'IPC par Bank Al-Maghrib (raccordement statistique en appliquant les variations de l'IPC base 2006 à la nouvelle série de l'IPC base 2017 pour les données antérieures à 2017) suite à un changement de l'année de base opéré par le HCP.

Encadré : Rappel de la présentation de l'Indice des Prix des Services Bancaires (IPSB)

Dans le prolongement des mesures prises au cours de ces dernières années pour améliorer la transparence des pratiques bancaires, Bank Al-Maghrib a élaboré en 2011 un Indice des Prix des Services Bancaires (IPSB) en concertation avec le GPBM.

Le groupe de travail, créé à cet effet, a mené une étude sur les expériences d'autres pays et a effectué une mission d'information auprès de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques en France (INSEE) et du Comité consultatif du Secteur Financier (CCSF).

L'élaboration de l'indice, qui prend en considération les conclusions du groupe de travail, repose sur les éléments suivants :

- L'IPSB a pour objet principal de mesurer la fluctuation, d'une année à l'autre, des prix des services bancaires inclus dans le panier de la clientèle des particuliers des banques ;
- L'adoption de la méthodologie de Laspeyres⁵⁴ pour le calcul de l'IPSB, qui est également celle adoptée pour le calcul des prix des actifs immobiliers ;
- La définition d'un panier de produits les plus fréquemment utilisés par les particuliers sur la base duquel est calculé l'indice ;
- Le calcul de l'IPSB selon une fréquence annuelle avec comme année de référence 2011.

L'IPSB est calculé sur la base d'une pondération par les parts de marché et le poids des services dans le panier.

L'évolution de l'IPSB s'explique principalement par la variation des paramètres suivants :

- Structure du panier ;
- Parts de marché des banques ;
- Prix des principaux services composant le panier.

Par ailleurs, la baisse de 1% enregistrée par l'IPSB comparativement à 2022, s'explique essentiellement par la diminution de 8% des « frais de tenue de compte » et de 1% de ceux relatifs au « Package », ce qui a contrebalancé la hausse de 3% des frais relatifs à la « Carte bancaire » par rapport à 2022.

⁵⁴ L'indice de prix de Laspeyres représente le prix nécessaire durant l'année courante pour acheter un panier de services choisi lors de l'année de base par rapport à la valeur du même panier acheté au prix de l'année de base.

Tableau : Structure du panier et composition de l'IPSB 2023

	Structure Panier										IPSB										
	2011	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution annuelle	Variation annuelle (en %)	2023	Évolution annuelle	Variation annuelle (en %)
Package	19,6%	36,7%	36,4%	33,2%	35,3%	33,6%	36,2%	36,6%	42,10	49,20	49,06	43,88	47,39	45,42	47,01	46,57	1,59	3,51%	46,57	-0,44	-0,93%
Frais de tenue de compte	47,4%	33,1%	31,7%	32,2%	31,4%	32,4%	31,7%	28,9%	44,46	44,61	44,12	44,97	43,57	45,69	43,91	40,34	-1,78	-3,90%	40,34	-3,57	-8,13%
Retrait par chèque guichet	2,0%	2,9%	2,6%	2,2%	2,8%	3,0%	2,7%	3,5%	2,81	3,11	2,80	2,04	2,56	2,80	2,66	3,31	-0,14	-5%	3,31	0,65	24%
Encassement de chèques	3,1%	2,7%	2,6%	2,8%	2,2%	2,2%	2,0%	2,0%	3,25	3,16	3	3,28	2,61	3,56	3,47	3,48	-0,09	-3%	3,48	0,01	0%
Virement vers banque frère	1,7%	2,2%	2,4%	2,8%	2,8%	2,7%	2,5%	3,2%	2,38	2,89	3,17	3,67	3,81	3,66	3,25	4,30	-0,41	-11%	4,30	1,05	32%
Prélèvement automatique	4,6%	3,0%	3,4%	4,0%	3,8%	3,9%	3,1%	3,2%	3,15	3,03	3,38	3,97	3,82	3,85	3,12	3,23	-0,73	-19%	3,23	0,11	3%
Mise à disposition émission	2,3%	2,0%	1,9%	2,2%	1,6%	1,6%	2,8%	2,9%	2,09	2,08	1,96	2,25	1,65	1,80	3,00	3,06	1,20	67%	3,06	0,06	2%
Certification de chèque	1,3%	1,0%	1,0%	1,1%	0,7%	0,7%	0,5%	0,5%	1,37	1,32	1,22	1,36	0,89	0,98	0,75	0,77	-0,23	-23%	0,77	0,02	2%
Opposition sur chèque volé ou perdu	0,1%	-	-	-	-	-	-	-	0,06	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Carte bancaire	13,1%	12,5%	14,1%	16,2%	15,6%	16,0%	15,5%	16,0%	13,34	13,33	14,38	16,90	16,27	16,63	16,24	16,77	-0,39	-2,32%	16,77	0,53	3,24%
Opposition sur carte bancaire	0,2%	-	-	-	-	-	-	-	0,05	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais banque sur internet	1,2%	0,5%	0,4%	0,1%	-	-	-	-	0,14	0,03	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droit de garde	2,9%	2,7%	3,2%	3,0%	3,3%	3,3%	2,4%	2,8%	2,83	2,74	3,23	2,99	3,28	3,32	2,43	2,79	-0,90	-27%	2,79	0,37	15%
Commissions sur ordres de bourse	0,5%	0,6%	0,4%	0,4%	0,5%	0,6%	0,6%	0,5%	0,69	0,56	0,43	0,34	0,48	0,63	0,52	0,46	-0,11	-17%	0,46	-0,06	-12%
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	118,72	126,04	126,76	125,64	126,33	128,35	126,37	125,09	-1,98	-2%	125,09	-1,27	-1%

L'analyse du panier des services bancaires fait ressortir une structure majoritairement stable, avec toutefois une baisse de la part des commissions de la tenue de compte en faveur de celles des packages et de la carte bancaire. De surcroît, le panier reste prédominé par trois services depuis 2011 : le package, la tenue de compte et la carte bancaire qui représentaient 80% en 2011, se sont élevés à 81% en 2023 et à 83% une année auparavant⁵⁵.

Ainsi, toute évolution de la tarification de ces trois services, notamment par les banques qui prédominent le marché bancaire, a un impact significatif sur le niveau de l'IPSB.

Trois services initialement définis au niveau de la Directive 2/G/2012⁵⁶ relative à l'Indice des Prix des Services Bancaires sont devenus gratuits depuis 2016 suite à une concertation entre les membres du GPBM et Bank Al-Maghrib :

- **Opposition sur chèque volé ou perdu ;**
- **Opposition sur carte bancaire ;**
- **Frais d'abonnement à la banque sur Internet.**

⁵⁵ Cette part est passée de 81% (publiée lors de l'exercice précédent) à 83% suite à l'élargissement du périmètre des banques considérées dans le calcul de l'IPSB.

⁵⁶ La Directive n° 2/G/2012 relative à l'Indice des Prix des Services Bancaires est en cours de revue au niveau de Bank Al-Maghrib (mise à jour du panier des services pour exclure les services devenus gratuits, mise à jour de l'année de référence, ..).

Encadré : Rappel de la Directive relative à l'Indice des Prix des Services Bancaires

N°2/G/2012 établie en date du 18 Avril 2012

Article 2

L'Indice des Prix des Services Bancaires est calculé sur la base d'un panier composé des 14 produits suivants :

- Package⁵⁷ de produits ;
- Tenue de compte ;
- Retrait par chèque guichet auprès de l'agence domiciliaire ;
- Encaissement de chèque ;
- Virement vers banque confrère ;
- Prélèvement automatique ;
- Mise à disposition émise ;
- Certification de chèque ;
- **Opposition sur chèque volé ou perdu ;**
- Carte bancaire ;
- **Opposition sur carte bancaire ;**
- **Abonnement à la banque sur internet ;**
- Garde de titres ;
- Exécution d'ordres de bourse.

À cet effet, Bank Al-Maghrib a procédé à la publication d'une liste comprenant les 22 services bancaires offerts à titre gratuit par les banques à leur clientèle⁵⁸.

⁵⁷ Package spécifique à chaque banque, regroupant un ensemble de produits et de services vendus pour un prix forfaitaire.

⁵⁸ Communication réalisée par Bank Al-Maghrib en 2021 dans le cadre de la protection du consommateur afin de spécifier que même en l'absence de mise à jour de la Directive n° 1/G/2010 relative aux services bancaires minimums devant être offerts par les banques à leur clientèle, à titre gratuit, comprenant uniquement 16 services gratuits, la gratuité de six autres services a été actée en 2016, résultant d'une concertation entre le GPBM et Bank Al-Maghrib.

Encadré : Rappel des informations sur les services bancaires gratuits existants

Bank Al-Maghrib informe le public que 22 services bancaires sont offerts à titre gratuit par les banques à leur clientèle.

La liste de ces services gratuits se présente comme suit :

1. Ouverture de compte
2. Délivrance de chéquier
3. Délivrance du livret d'épargne
4. Domiciliation de salaire
5. Délivrance d'attestation de relevé d'identité bancaire
6. Versement d'espèces (hors acquittement du montant du timbre fiscal)
7. Retrait d'espèces auprès du guichet domiciliaire, à l'exclusion des retraits par chèque guichet pour les clients détenteurs d'un chéquier
8. Retrait d'espèces sur présentation d'un carnet d'épargne auprès du guichet domiciliaire
9. Retrait auprès des guichets automatiques bancaires de l'établissement détenteur du compte
10. Émission de virements de compte à compte, entre particuliers, au sein de la même banque
11. Réception de virements nationaux
12. Réception de mises à disposition nationales au sein de la même banque
13. Établissement et envoi du relevé de compte au client
14. Consultation et édition du solde et de l'historique du compte à travers le guichet automatique bancaire et/ou internet, hors frais de souscription à ces canaux de distribution
15. Changement des éléments d'identification du titulaire du compte
16. Clôture de compte
17. Accès à la Banque Directe en consultation pour les clients Particuliers
18. Recalcul du code confidentiel de la carte bancaire
19. Opposition pour perte ou vol de la carte bancaire
20. Remplacement de la carte défectueuse non encore utilisée par le détenteur
21. Rejet de chèque pour motif de vice de forme
22. Opposition pour perte ou vol de chèque

Les services de 1 à 16 ont été institués en vertu de la directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 1/G/2010 du 3 mai 2010 relative aux services bancaires minimums devant être offerts par les banques à leur clientèle à titre gratuit.

Les services de 17 à 22 ont été mis en place en 2016 de manière consensuelle entre les membres du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib.

Dans le sillage des actions de promotion de la concurrence bancaire, Bank Al-Maghrib a parachevé, en 2023, avec les acteurs bancaires un projet de mise en place d'un comparateur des tarifs bancaires et des dates de valeur.

Encadré : Rappel du comparateur des tarifs bancaires et des dates de valeur

Dans le cadre des actions de renforcement de la transparence du marché bancaire ainsi que de facilitation de l'accès du public aux conditions appliquées par les différents acteurs, le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) a poursuivi en 2023, sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib, le lancement d'un projet de comparateur permettant aux usagers des services bancaires de disposer d'informations fiables et accessibles sur les tarifs bancaires appliqués par les établissements bancaires⁵⁹ ainsi que les dates de valeur relatives à une sélection d'opérations et de services destinés à la clientèle des personnes physiques.

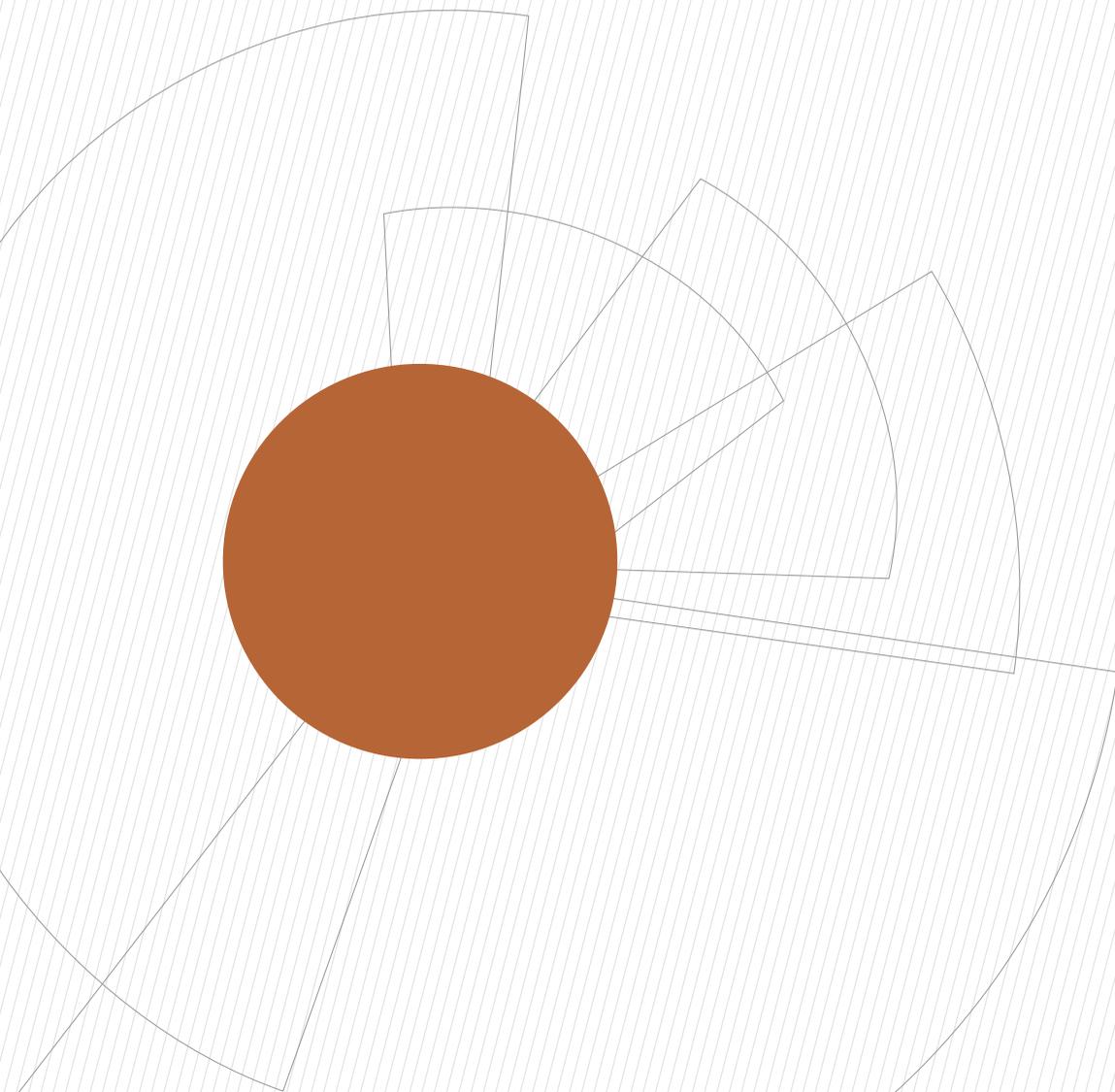
La mise en place d'un tel comparateur permettra au consommateur d'accéder à une plateforme qui simplifie la lecture des principales prestations et services offerts et facilitera la comparabilité des coûts.

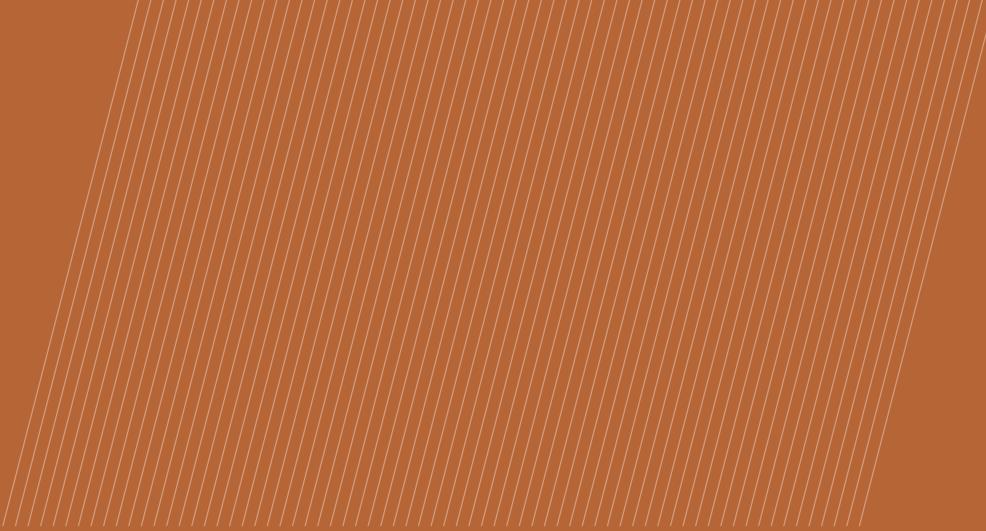
La plateforme fournit les tarifs bancaires afférents à une liste de plus de 60 opérations et services bancaires les plus usuels selon le canal de leur mise à disposition : en agence, en ligne et via GAB. Cet outil fournit également les dates de valeur relatives aux huit opérations bancaires les plus utilisées.

La plateforme est déployée selon une logique évolutive et sera amenée à être enrichie à l'avenir par d'autres opérations et services. Mise à la disposition du public, en langues arabe et française, sur le portail internet : **www.comparatif-tarifs-bancaires.ma**, elle est accessible via un navigateur Web à partir d'un ordinateur ou d'un smartphone et sa consultation par le public est fournie à titre gratuit.

En vue de faciliter son exploitation par les particuliers, Bank Al-Maghrib a publié, au niveau de son portail Internet, un guide détaillant le processus d'accès et d'utilisation de ladite plateforme.

⁵⁹ Sont intégrées au niveau de ce comparateur 12 banques conventionnelles offrant des services aux particuliers.





Annexes

ANNEXE 1 : CIRCULATION FIDUCIAIRE

Évolution de la circulation fiduciaire (2016-2023)

ANNÉE	Valeur totale (en milliards de dirhams)	Nombre de billets (en milliards d'unités)	Nombre de pièces (en milliards d'unités)	Nombre de coupures (en milliards d'unités)
2016	203,0	1,4	2,5	3,9
	207,1	1,4	2,6	4,0
	219,3	1,5	2,6	4,1
	215,8	1,5	2,6	4,1
2017	214,8	1,5	2,6	4,1
	222,8	1,6	2,6	4,2
	232,0	1,6	2,7	4,3
	231,8	1,6	2,7	4,3
2018	232,0	1,6	2,7	4,3
	236,3	1,6	2,7	4,3
	247,8	1,7	2,7	4,5
	248,5	1,7	2,8	4,5
2019	249,7	1,7	2,8	4,5
	254,2	1,7	2,8	4,5
	263,5	1,8	2,8	4,6
	266,5	1,8	2,8	4,7
2020	282,4	1,9	2,9	4,8
	311,5	2,1	2,9	5,0
	318,4	2,1	2,9	5,0
	318,9	2,1	2,9	5,1
2021	314,7	2,1	2,9	5,0
	323,9	2,2	2,9	5,1
	336,2	2,3	3,0	5,2
	337,0	2,3	3,0	5,3
2022	340,5	2,3	3,0	5,3
	351,8	2,4	3,0	5,4
	360,1	2,4	3,1	5,5
	371,9	2,5	3,1	5,6
2023	380,0	2,5	3,1	5,6
	408,5	2,7	3,1	5,8
	405,4	2,7	3,1	5,8
	411,9	2,7	3,2	5,9

Certaines valeurs ont évolué entre 2022 et 2023 suite à une mise à jours des statistiques produites par BANK AL MAGHRIB

Structure des billets en circulation (en volume)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
200 DH	50	51	52	54	55	56	57
100 DH	37	37	36	36	35	35	34
50 DH	4	4	4	3	4	3	3
20 DH	7	7	7	6	6	6	6
Autres	1	1	1	0	0	0	0

Structure des pièces en circulation (en volume)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
10 DH	4	4	4	4	4	4	5
5 DH	7	7	7	7	7	7	8
2 DH	3	2	2	2	2	2	2
1 DH	27	28	28	28	29	29	29
1/2 DH	12	12	12	12	12	13	13
20 C	16	16	16	16	15	15	15
10 C	19	19	19	19	19	18	18
Autres	12	12	12	11	11	11	10

Annexe 2 : Approvisionnement de l'économie en monnaie fiduciaire

Évolution de l'approvisionnement global des BBM (en millions de billets) 2018-2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recyclage BV CPT	1 639	1 709	1 656	1 805	1 991	2 177
Sorties BV CPT	421	473	458	495	526	585
Contribution CPT	2 060	2 182	2 114	2300	2 517	2 762
Sorties BN	503	574	613	512	581	651
Sorties BV BAM	162	138	199	242	367	328
Contribution BAM	664	713	813	753	947	980
Approvisionnement global	2 724	2 894	2 926	3 053	3 464	3 742

Structure des sorties des billets aux guichets par région 2020-2023

	2020	2021	2022	2023
Casablanca-Settat	22,9%	22,4%	22,3%	22,6%
Rabat-Salé-Kénitra	18%	18,9%	17,8%	16,7%
Marrakech-Safi	13,1%	13,3%	13,5%	14,7%
Fès-Meknès	12,6%	11,8%	10,5%	11,2%
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	11,8%	11%	12,3%	11,8%
Souss-Massa	8,7%	10%	9,7%	9,68%
L'Oriental	7,2%	6,6%	8,1%	7,7%
Autres régions	5,7%	5,9%	5,6%	5,7%
Total général	100%	100%	100%	100%

Mouvements de billets aux guichets de BAM 2018-2023 (en millions de coupures)

En volume	Sorties des billets						Versements des billets					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018	2019	2020	2021	2022	2023
200 DH	479	531	607	559	662	711	409	456	402	481	520	554
100 DH	442	491	532	518	615	671	420	461	419	503	551	590
50 DH	65	61	49	64	74	66	61	59	51	55	72	63
20 DH	99	102	82	107	122	117	91	98	83	93	118	108
Total	1 085	1 185	1 271	1 248	1 473	1 565	980	1 074	955	1132	1 262	1 315

Évolution des mouvements de pièces de monnaie aux guichets de BAM (en millions de pièces) 2018-2023

	Sort.	Vers.										
	2018	2018	2019	2019	2020	2020	2021	2021	2022	2022	2023	2023
10 DH	6,4	0,7	7,3	0,3	5,5	0,7	6,7	0,5	6	0,6	7,9	0,3
5 DH	10,9	0,8	11,6	0,2	9,5	1,1	12,3	0,7	11,7	0,6	13,1	0,2
2 DH	0,2	0,1	0,2	0,1	0,4	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
1 DH	35,1	0,1	37,9	0	26,8	0,1	35,5	0	35,6	0	33,4	0
1/2 DH	10,9	0,1	11,1	0	11,5	0	17,2	0,1	19,6	0,1	17,2	0
20 Cts	10,1	0,1	10,5	0,1	8,8	0,1	10,8	0	11,4	0,1	9,4	0
10 Cts	9,7	0	10,8	0	8	0,1	9,7	0	11,5	0	9,4	0,1
5 Cts	0,3	0	0,6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1Cts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	83,6	1,9	90	0,7	70,5	2,5	92,4	1,5	95,9	1,5	90,6	0,6

Annexe 3 : Qualité des billets en circulation et faux monnayage

Évolution du volume d'entretien des billets en millions de coupures (2018-2023)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Billets traités par les CPT	2 621	2 771	2 613	2 948	3 294	3 539
Billets traités par BAM	476	476	470	586	621	515
Total	3 098	3 247	3 083	3 534	3 915	4 054

Évolution des versements de billets aux guichets de la Banque en millions de coupures (2018-2023)

En millions de coupures	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Vers. BNV CPT	547	597	474	633	742	721
Vers. BV CPT	434	477	480	499	520	593
Total	981	1074	955	1132	1 262	1 315

Évolution du nombre des BBM contrefaits (2018-2023)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de faux billets	9 074	9 575	6 335	7372	7 090	6 290
Billets en circulation (en millions de coupures)	1 716	1 825	2 178	2257	2 468	2 718
Nombre de faux billets / million de billets en circulation	5,3	5,2	2,9	3,3	2,9	2,3

Annexe 4 : Principaux indicateurs monétiques en 2023 (Source CMI, NAPS, ABB)

Encours d'émission de cartes par systèmes de paiement

Périodes	Cartes Visa	Cartes MasterCard	Cartes COBAGDEe- CMI	Cartes Privatives	Total
Au 31/12/2022	9 272 522	5 954 409	3 674 003	113 784	19 014 718
Au 31/12/2023	9 652 731	6 765 471	3 674 787	113 354	20 206 343
Variation	4,1%	13,6%	0,0%	-0,4 %	6,3 %

• ACTIVITÉ PAIEMENT

Paieement des porteurs marocains au Maroc

Périodes	Visa / MasterCard		Cartes cmi		Cartes Privatives		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2022	120 759	42 834	12 101	4 935	335	85	133 196	47 854
Au 31/12/2023	147 460	50 872	15 022	5 788	391	98	162 873	56 758
Variation	22,1%	18,8%	24,1 %	17,3 %	16,7 %	15,3%	22,3%	18,6%

Paieement des porteurs marocains à l'étranger

Périodes	Visa		Mastercard		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2022	5 847	3 825	10 262	3 830	16 109	7 655
Au 31/12/2023	8 193	5 328	14 347	5 565	22 540	10 894
Variation	40,1%	39,3%	39,8 %	45,3 %	39,9 %	42,3%

Paieement des porteurs étrangers au Maroc

Périodes	Visa		Mastercard, Dinner's, JCB		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2022	9 371	9 578	6 501	7 267	15 873	16 845
Au 31/12/2023	13 727	13 205	9 881	10 587	23 608	23 792
Variation	46,5%	37,9%	52,0%	45,7%	48,7%	41,2%

• ACTIVITÉ RETRAIT

Retraits « on us* » globaux

Périodes	Visa / MasterCard		Cartes cmi		Cartes Privatives		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2022	285 294	292 993	25 979	21 438	395	330	311 668	314 762
Au 31/12/2023	327 124	340 640	18 604	14 997	338	306	346 066	355 943
Variation	14,7%	16,3%	-28,4%	-30,0%	-14,4%	-7,5%	11,0%	13,1%

Retraits « on us » : retraits effectués par les porteurs sur les GAB de leurs propres banques.

Retraits interopérabilité nationale* (interbancaires)

Périodes	Visa / MasterCard		Cartes cmi		Cartes Privatives		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2022	43 854	33 198	4 235	2 998	0	0	48 089	36 196
Au 31/12/2023	51 078	38 686	5 359	3 925	0	0	56 437	42 611
Variation	16,5%	16,5%	26,5%	30,9%	-	-	17,4%	17,7 %

* Retraits interopérabilité nationale : retraits effectués par les porteurs sur les GAB des banques consœurs.

Retraits des porteurs Marocains à l'étranger

Périodes	Visa		Mastercard		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2022	238	612	445	742	683	1 354
Au 31/12/2023	309	758	580	1 045	889	1 803
Variation	29,9%	23,8%	30,5%	40,9%	30,2%	33,2%

Retraits des porteurs étrangers au Maroc

Périodes	Visa		Mastercard		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2022	5 359	7 703	3 608	5 409	8 968	13 113
Au 31/12/2023	6 170	9 572	4 207	6 565	10 378	16 137
Variation	15,1%	24,3%	16,6%	21,4%	15,7%	23,1%

Annexe 5 : Évolution des échanges sur les places de compensation (Montants bruts et rejets)

Évolution des échanges interbancaires (montants bruts) (en milliers de dirhams)

	2023	2022	2021	2020	Var 23/22
Chèques	1 043 333 668	1009 708 260	959 774 757	810 902 897	3,3%
LCN	294 205 518	280 186 814	244 514 938	220 220 291	5,0%
Virements *	945 991 107	811 903 326	711 810 973	611 958 728	16,5%
Prélèvements	55 145 746	52 220 452	48 087 071	41 762 100	5,6%
Paiement mobile	47 405	33 853	ND	ND	40,0%
TOTAL	2 338 723 443	2 154 052 706	1 964 187 739	1 684 844 015	9%

* INCLUANT LE VIREMENT INSTANTANÉ

Évolution des rejets (en nombre)

	2023	2022	2021	2020	Var 23/22
LCN	588 510	598 103	578 597	706 824	-1,6%
Chèques	802 826	843 069	762 669	713 777	-4,8%

Évolution des rejets (en valeur) (en milliers de dirhams)

	2023	2022	2021	2020	Var 23/22
LCN	27 701 583	26 798 881	23 266 170	26 962 930	+3,3%
Chèques	34 573 266	32 715 008	28 254 969	23 954 587	+5,4%

Taux de rejet (en pourcentage du nombre des opérations échangées)

	2023	2022	2021	2020
LCN	13,52%	13,97%	13,67%	18,05%
Chèques	3,24%	3,34%	3,03%	3,17%

Taux de rejet (en pourcentage de la valeur des opérations échangées)

	2023	2022	2021	2020
LCN	9,42%	9,56%	9,52%	12,24%
Chèques	3,31%	3,24%	2,94%	2,95%

Annexe 6 : Activité de la centrale des incidents de paiement en 2023

Etat récapitulatif des opérations traitées par la CIP durant l'année 2023

Mois	Déclarations d'incidents de paiement	Régularisations d'incidents de paiement	Incidents de paiement échus	Demandes de renseignements
JANVIER	44 097	16 833	25 994	191 966
FEVRIER	44 108	18 466	22 544	155 612
MARS	48 390	14 406	24 730	161 993
AVRIL	38 674	9 108	22 302	121 380
MAI	45 198	9 561	26 574	180 248
JUIN	40 287	9 785	22 640	143 707
JUILLET	43 930	7 462	25 544	144 889
AOÛT	44 563	8 681	23 862	155 019
SEPTEMBRE	36 534	7 520	21 475	145 708
OCTOBRE	46 721	9 514	25 898	193 503
NOVEMBRE	39 409	8 870	23 709	179 455
DECEMBRE	39 509	7 652	23 474	276 850
TOTAL	511 420	127 858	288 746	2 050 330

Ventilation par objet et canal d'arrivée des requêtes des clients, reçues et traitées durant l'année 2023

Mois	Répartitions des réclamations et demandes de renseignements par canaux d'arrivée				Répartition des réclamations par objet			
	Guichet	Courrier	Application Web	Total	Interdictions à tort	Autres réclamations	Demandes de renseignements	Total
JANVIER	412	1	4	417	9	5	403	417
FEVRIER	472	2	4	478	8	6	464	478
MARS	540	2	6	548	10	7	531	548
AVRIL	337	0	4	341	7	1	333	341
MAI	493	0	3	496	11	8	477	496
JUIN	422	0	3	425	9	4	412	425
JUILLET	370	1	5	376	8	3	365	376
AOÛT	325	0	7	332	11	4	317	332
SEPTEMBRE	330	0	8	338	11	4	323	338
OCTOBRE	423	0	5	428	10	2	416	428
NOVEMBRE	456	0	7	463	12	1	450	463
DÉCEMBRE	534	0	3	537	8	2	527	537
TOTAL	5 114	6	59	5 179	114	47	5 018	5 179

Ventilation par tranche de montant de l'encours des IP déclarés à la CIP au 31 décembre 2023 (En nombre)

Catégorie	Personnes physiques		Personnes morales		TOTAL	
	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
Montant du chèque						
Inférieur à 500 DH	1,6%	1,6%	0,6%	0,6%	1,4%	1,4%
Entre 500 DH et 1 000 DH	4,7%	6,3%	2,1%	2,7%	4,0%	5,3%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	28,2%	34,5%	20,8%	23,5%	26,2%	31,6%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	19,2%	53,7%	16,5%	40,0%	18,5%	50,1%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	36,3%	90,0%	40,6%	80,6%	37,4%	87,5%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	5,5%	95,5%	9,7%	90,3%	6,6%	94,1%
Supérieur à 100 000 DH	4,5%	100%	9,7%	100%	5,9%	100%
TOTAL	100,00%		100,00%		100,00%	

Ventilation par tranche de montant de l'encours des IP déclarés à la CIP au 31 décembre 2023 (En valeur)

Catégorie	Personnes physiques		Personnes morales		TOTAL	
	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
Montant du chèque						
Inférieur à 500 DH	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Entre 500 DH et 1 000 DH	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	2,7%	2,8%	1,3%	1,3%	2,1%	2,3%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	4,7%	7,5%	2,5%	3,8%	3,9%	6,1%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	27,4%	34,9%	20,5%	24,4%	24,8%	30,9%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	13,1%	48,0%	14,3%	38,6%	13,5%	44,5%
Supérieur à 100 000 DH	52,0%	100%	61,4%	100%	55,5%	100%
TOTAL	100,00%				100,00%	

Ventilation par tranche de montant de l'encours des impayés LCN déclarés à CIL au 31 décembre 2023 (En nombre)

Catégorie	Personnes Physiques		Personnes Morales		TOTAL	
	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
Tranche de Montant						
Inférieur à 500 DH	0,08%	0,08%	0,07%	0,07%	0,08%	0,08%
Entre 500 DH et 1 000 DH	0,52%	0,60%	0,42%	0,49%	0,48%	0,56%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	19,35%	19,95%	12,75%	13,24%	16,90%	17,46%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	24,93%	44,88%	15,04%	28,28%	21,26%	38,72%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	44,97%	89,86%	43,41%	71,69%	44,39%	83,11%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	5,78%	95,64%	12,49%	84,18%	8,28%	91,39%
Supérieur à 100 000 DH	4,36%	100,00%	15,82%	100,00%	8,61%	100,00%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

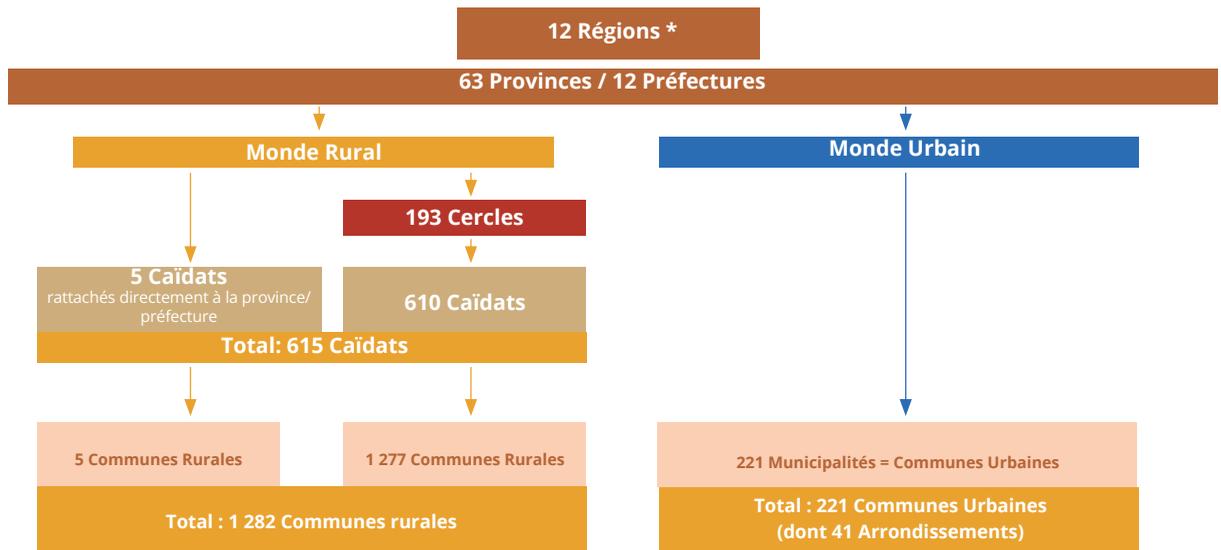
Ventilation par tranche de montant de l'encours des impayés LCN déclarés à CIL au 31 décembre 2023 (En valeur)

Catégorie	Personnes Physiques		Personnes Morales		TOTAL	
	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
Tranche de Montant						
Inférieur à 500 DH	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Entre 500 DH et 1 000 DH	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	0,01%	0,01%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	2,05%	2,06%	0,56%	0,57%	1,17%	1,18%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	5,67%	7,73%	1,51%	2,08%	3,21%	4,39%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	30,78%	38,51%	14,81%	16,89%	21,35%	25,74%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	13,08%	51,60%	12,14%	29,03%	12,53%	38,27%
Supérieur à 100 000 DH	48,40%	100,00%	70,97%	100,00%	61,73%	100,00%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Annexe 7 : Synthèse des indicateurs de l'inclusion financière

	Indicateur	2022	2023	Source
Accès	Nombre de points d'accès	31 515	34 735	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Nombre de points d'accès pour 10.000 personnes au niveau national	11,5	12,5	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des unités administratives du 3ème rang avec au moins un point d'accès	92%	93%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des communes urbaines avec au moins un point d'accès	96,8%	96,8%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des communes rurales avec au moins un point d'accès	34,3%	37,6%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des adultes vivant dans une unité administrative avec au moins un point d'accès	71%	72%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
Usage	Taux de détention des comptes bancaires	53%	54%	Données du côté de l'offre : Service de Centralisation des Comptes Bancaires
	Encours moyen des comptes de dépôt des particuliers (en dhs)	28 212	27 238	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Encours des crédits bancaires aux particuliers (en Kdhs)	311 364 157	316 831 396	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des adultes ayant recours à des crédits bancaires	12,1%	11,7%	Données du côté de l'offre : BDI
	Part des crédits bancaires accordés aux TPME sur le total des crédits bancaires accordés aux entreprises (encours)	38,7%	41,1%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Part des femmes / Clients ayant un crédit	31,4%	30,3%	Données du côté de l'offre : BDI
Accès & Usage	Indice de l'Inclusion Financière (IIF)	0,521	0,532	Données du côté de l'offre : reporting des banques / Service de Centralisation des Comptes Bancaires / BDI
Qualité	IPSB	126,37	125,09	Données du côté de l'offre : reporting des Banques

Annexe 8 : Rangs administratifs



*Liste des régions :

BENI MELLAL - KHÉNIFRA

DRAA - TAFILALET

EDDAKHLA - OUED EDDAHAB

FÈS - MEKNÈS

CASABLANCA - SETTAT

GUELMIM - OUED NOUN

LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA

L'ORIENTAL

MARRAKECH - SAFI

SOUSS-MASSA

RABAT - SALE - KENITRA

TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA

Avec une population globale de 33 848 242 selon le recensement de 2014⁶⁰.

⁶⁰ Source : HCP.

Dépôt Légal : 2024PE0038
Code ISSN : 3009-5093



 www.bkam.ma

 [BankAlMaghrib](#)

 [Bank Al-Maghrib](#)

 [Bank Al-Maghrib](#)